

# RAPPORT ANNUEL

# 2023



# SOMMAIRE

<u>MESSAGE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF</u>	3
<u>PROFIL DU GROUPE</u>	4
<u>GOVERNANCE</u>	12
<u>STRATÉGIE DU GROUPE</u>	20
<u>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE</u>	33
<u>PERFORMANCE FINANCIÈRE</u>	44
<u>FACTEURS DE RISQUE</u>	50
<u>RAPPORT FINANCIER</u>	66

## MESSAGE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF



**Frédéric BAVEREZ**  
Président Exécutif

2023 a été une année de profondes transformations pour le groupe Atalian, destinées à lui permettre d'aborder en confiance une nouvelle phase de son développement.

Le changement le plus structurant a été le recentrage sur l'Europe continentale, afin de disposer d'une forte position commerciale dans chacun des pays d'implantation et de pouvoir garantir partout à nos clients le niveau de qualité de service de nos prestations. Ce recentrage est désormais quasiment achevé avec d'une part la cession à CD&R en février des activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, d'autre part la cession au groupe GDI en octobre des actifs aux USA, ces deux opérations s'étant accompagnées d'accords de partenariat pour satisfaire les éventuelles demandes multi-pays de certains clients industriels. Avec une présence aujourd'hui dans 19 pays, Atalian reste un groupe très international avec une offre de services adaptée à chacun de ces pays.

Prolongeant ce recentrage géographique, le Groupe a adopté en 2023 un nouveau plan stratégique pour la période 2024-2026. Plusieurs dizaines de collaborateurs ont été associés à l'élaboration de ce plan stratégique, qui s'est fondée sur l'examen des différents segments du marché du Facility Management dans nos différents pays d'implantation, sur la compréhension fine des attentes des clients et sur une analyse de nos facteurs de différenciation et de création de valeur. La détermination de cette feuille de route, qui est centrée sur la satisfaction client et sur la progression de la rentabilité, était essentielle pour aborder avec une bonne visibilité les discussions en vue du refinancement du Groupe.

L'année 2023 a parallèlement vu des changements importants dans l'équipe de management du Groupe avec, notamment, la nomination d'un nouveau Président Exécutif et d'un nouveau Directeur Financier, qui ont été tous les deux pleinement impliqués dans la validation du plan stratégique 2024-2026.

Enfin, Atalian s'est engagé fin 2023 dans le chantier majeur que constituait le refinancement de sa dette obligataire, dont les échéances intervenaient en mai 2024 et mai 2025. Au terme d'un processus de négociations engagé avec un groupe *ad hoc* de créanciers obligataires, ce chantier a été mené à bien avec succès et s'est finalisé début 2024 par le lancement d'une offre publique d'échange souscrite à plus de 98 % par les créanciers obligataires. En obtenant un rééchelonnement de sa dette obligataire, dont l'échéance principale est désormais fin juin 2028, et en limitant le paiement en cash des intérêts, Atalian dispose désormais d'un horizon financier assaini, lui permettant de mettre en œuvre avec détermination mais aussi avec sérénité son plan stratégique.

En parallèle de ces transformations, Atalian a bien entendu continué de servir ses clients et de répondre à de nombreux appels d'offres. Dans un marché du Facility Management européen très compétitif et fortement déstabilisé par le retour de l'inflation depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine début 2022, Atalian a fait preuve de résilience et a su globalement préserver ses positions commerciales et contenir l'érosion de ses marges.

In fine, l'année 2023 aura permis de renforcer considérablement l'agilité du Groupe et de le mettre en situation de mieux saisir les nombreuses opportunités offertes par les différents métiers du Facility Management en Europe, qui reste un marché croissant plus vite que le PIB dans nos différents pays d'implantation. Atalian peut ainsi envisager avec confiance de transformer son ambition en une réalité : devenir le partenaire privilégié des clients européens dans la mise en œuvre de services de Facility Management, spécifiques ou globaux.

*“Notre ambition :  
devenir le partenaire  
privilégié des clients  
européens dans la  
mise en œuvre de  
services de Facility  
Management,  
spécifiques  
ou globaux.”*



# 1 PROFIL DU GROUPE

UN ACTEUR MAJEUR DU FACILITY MANAGEMENT	6
NOTRE MISSION	8
NOS VALEURS	8
NOS ENGAGEMENTS	8
LES FORCES DU GROUPE ATALIAN	9
NOTRE MODÈLE DE CRÉATION ET DE PARTAGE DE VALEUR	10

[atalian@pullman-bercy-fr](mailto:atalian@pullman-bercy-fr)  
399 chambres, 15 salles de réunion,  
5 espaces restauration  
82 collaborateurs Atalian dédiés



## UN ACTEUR MAJEUR DU FACILITY MANAGEMENT

Fondé en 1944, Atalian est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du Facility Management (FM) en Europe continentale. Indépendant, solidement implanté sur son territoire, Atalian accompagne les entreprises et les organisations dans la gestion des services aux bâtiments et aux occupants, en apportant des solutions personnalisées et créatrices de valeur. Atalian intervient dans les secteurs d'activité et les environnements les plus divers avec une offre globale et intégrée de prestations conformes aux exigences les plus élevées.



### CHIFFRES CLÉS

- 2 003** millions d'euros de chiffre d'affaires
- 19** pays d'implantation
- 4,8 %** marge d'EBITDA
- + de 65 600** collaborateurs
- + 4,1 %** croissance du chiffre d'affaires
- 88 %** de fidélisation
- + de 20 000** clients
- 85 %** de services délivrés en propre

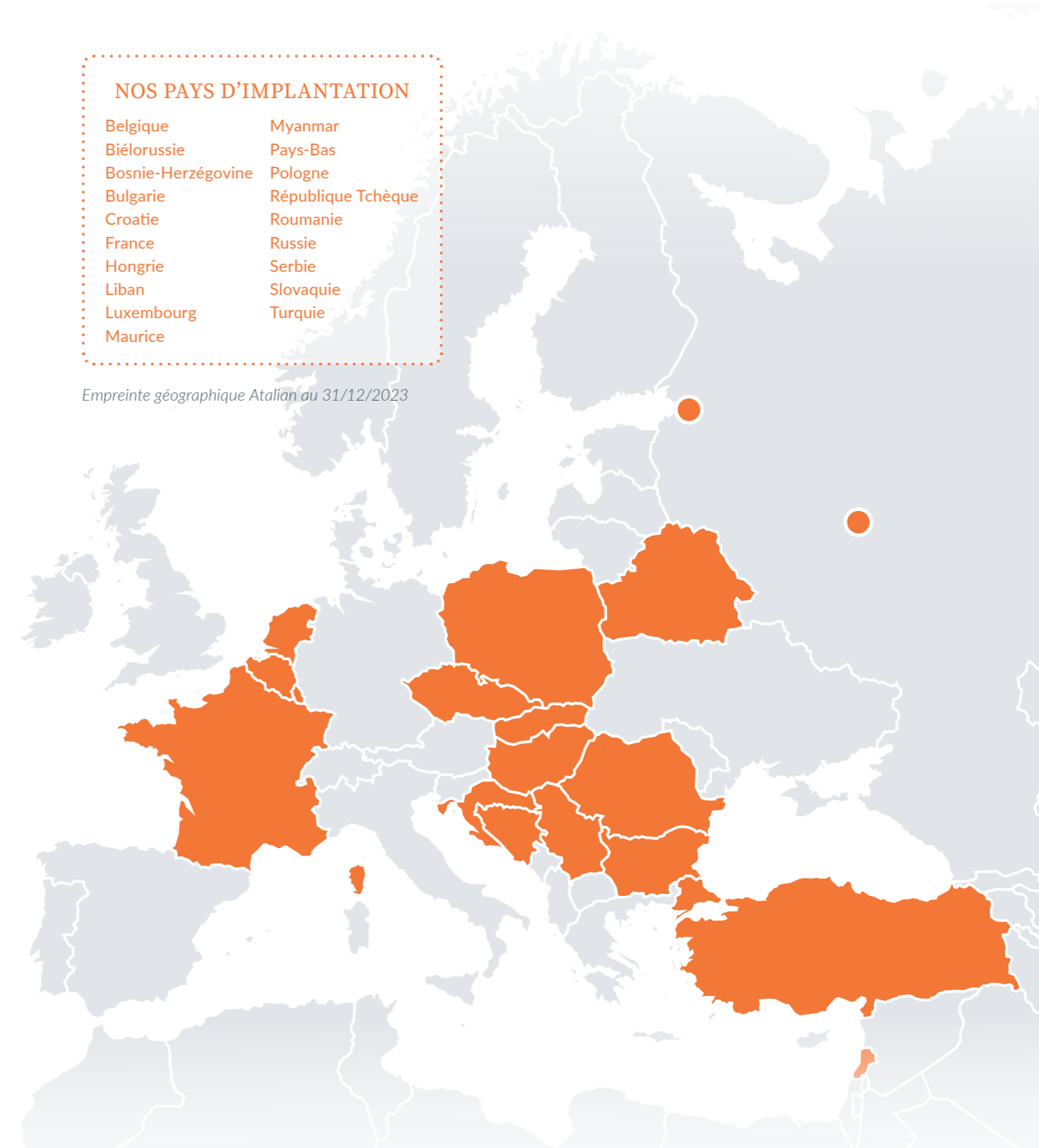
## UNE LARGE EMPREINTE INTERNATIONALE

Le groupe Atalian bénéficie d'une large implantation internationale (19 pays) sur des marchés offrant des perspectives très favorables de développement et dispose en Europe continentale de positions commerciales fortes dans chacun des pays où il est implanté.

### NOS PAYS D'IMPLANTATION

- Belgique
- Biélorussie
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Croatie
- France
- Hongrie
- Liban
- Luxembourg
- Maurice
- Myanmar
- Pays-Bas
- Pologne
- République Tchèque
- Roumanie
- Russie
- Serbie
- Slovaquie
- Turquie

Empreinte géographique Atalian au 31/12/2023



### UNE OFFRE LARGE ET INTÉGRÉE DE SERVICES

- Facility Management
- Propreté & services associés
- Espaces de mobilité
- Manutention et Logistique
- Maintenance
- Gestion de l'énergie
- Sécurité, surveillance & sûreté
- Space management
- Accueil & services associés

### ENVIRONNEMENTS ET SECTEURS D'INTERVENTION

- Industries
- Bureaux
- Grande distribution
- Espaces de vente et de service
- Espaces recevant du public
- Transports & logistique
- Habitat
- Établissements de santé
- Hôtellerie

## NOTRE MISSION

Nous intervenons dans des dizaines de milliers d'**espaces de travail, de vie et de loisirs**. Nous les entretenons, les sécurisons, les rendons plus sains, plus chaleureux et plus fonctionnels pour qu'ils offrent une expérience unique à leurs occupants et à leurs utilisateurs et pour en faire des actifs de valeur.

Permettre aux organisations de se concentrer sur leur cœur d'activités et d'améliorer leurs performances en prenant soin des personnes et de leur environnement est **notre raison d'être**.

## NOS VALEURS

Atalian a forgé son identité et construit son développement sur un socle de valeurs pérennes partagées par ses dirigeants et ses collaborateurs. Ces valeurs inspirent et guident les décisions et l'action du Groupe dans tous les domaines : économique, financier, social, sociétal, environnemental.



**INITIATIVE & RESPONSABILITÉ**



**AMBITION & AGILITÉ**



**OUVERTURE & DIVERSITÉ**



**ÉTHIQUE & EXIGENCE**

## NOS ENGAGEMENTS

Nous prenons soin des personnes et de leur environnement pour que les organisations et la société fonctionnent mieux. Nos stratégies et nos actions se fondent sur 4 engagements essentiels.

1

**Optimiser le fonctionnement des bâtiments et des équipements**

Sécurité et sûreté, performances techniques et énergétiques, impact environnemental, économies budgétaires.

2

**Améliorer le bien-être des occupants et des usagers**

Accueil, propreté, sécurité, confort et qualité de vie au travail, expérience usager.

3

**Imaginer des services responsables**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'eau et d'énergie, réduction et gestion des déchets (traitement, recyclage, valorisation...).

4

**Améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs**

Emploi durable, égalité professionnelle, santé et sécurité, développement professionnel, qualité de vie au travail.

## LES FORCES DU GROUPE ATALIAN



**UNE OFFRE DE SERVICES CRÉATRICE DE VALEUR**

Une offre couvrant en propre tout le spectre du FM et des solutions personnalisées génératrices de performance économique, sociale et environnementale.



**UN FORMIDABLE CAPITAL HUMAIN**

Plus de 65 600 collaborateurs. Une grande diversité culturelle et sociale. Des talents. Des entrepreneurs. Des expertises variées et complémentaires.



**UN ÉCOSYSTÈME DYNAMIQUE DE PARTENAIRES**

Une culture du partenariat avec les clients et les fournisseurs du Groupe pour co-concevoir et déployer des solutions innovantes et performantes.



**UN RÉSEAU VASTE ET DENSE D'IMPLANTATIONS**

Une présence dans 19 pays. La capacité de servir des clients internationaux en étant toujours proche de leurs sites.



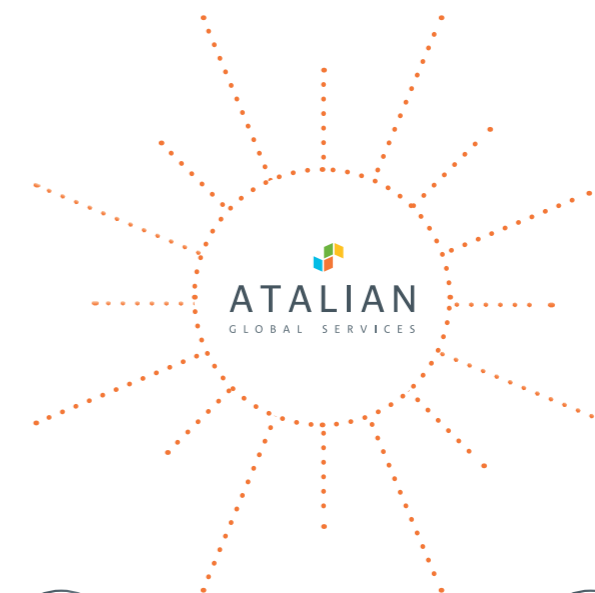
**UNE ORGANISATION FAÇONNÉE POUR LA PERFORMANCE**

Des référentiels métiers Groupe. Des systèmes de management certifiés. Des outils intégrés d'information, de gestion et de reporting.



**UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE CLIENTS**

Plus de 20 000 clients, dont de nombreux grands comptes, dans tous les secteurs d'activités, offrant des opportunités de développement.



# NOTRE MODÈLE DE CRÉATION ET DE PARTAGE DE VALEUR

Atalian entend générer une croissance pérenne qui bénéficie à toutes ses parties prenantes. Notre organisation et notre stratégie sont élaborées pour créer et partager de la valeur avec nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires et les communautés avec lesquelles nous interagissons.

## NOUS MOBILISONS NOS RESSOURCES



### HUMAINES

- Plus de 65 600 collaborateurs au cœur de notre activité
- Des entrepreneurs expérimentés permettant au Groupe d'être agile
- Des talents très divers et très complémentaires
- Une grande diversité culturelle



### MÉTIERS

- Une offre très large de savoir-faire métiers et d'expertises sectorielles
- La capacité de réaliser en propre 85 % des prestations délivrées
- Une marque de référence dans l'univers du Facility Management
- Des innovations issues de partenariats avec des clients et des fournisseurs



### ÉCONOMIQUES

- Un réseau vaste et dense d'implantations couvrant 19 pays
- Un écosystème de partenaires innovants
- Des fournisseurs et des sous-traitants répondant aux standards éthiques et de performances les plus élevés



### ORGANISATIONNELLES

- Un référentiel Groupe (process, procédures, codes, politiques...) déployé dans toutes nos filiales
- Une politique mondiale de certification QHSE
- Des systèmes de management certifiés ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et MASE ou équivalents
- Des outils intégrés d'information, de gestion et de reporting



### FINANCIÈRES

- Un actionariat familial au service d'une vision de long terme
- Des investisseurs et partenaires financiers permettant au Groupe de mener à bien sa stratégie de croissance

## NOUS CRÉONS DE LA VALEUR



### TENDANCES IMPACTANT LE MODÈLE ATALIAN

- Croissance démographique et urbanisation
- Mondialisation de l'économie
- Révolution technologique et numérique
- Changement climatique
- Importance grandissante des consommateurs
- Obligations légales et réglementaires

## NOUS PARTAGEONS CETTE VALEUR AVEC NOS PARTIES PRENANTES

### NOUS AMÉLIORONS LES PERFORMANCES DE NOS CLIENTS



- Amélioration de la qualité des services externalisés et du bien-être des occupants et usagers
- Économies d'énergie dans les bâtiments
- Réduction de l'impact environnemental de nos clients
- Simplification de l'externalisation grâce à une offre de pilotage FM
- Apport de marques de reconnaissance (certifications, agréments...)

### NOUS AMÉLIORONS LA QUALITÉ DE VIE DE NOS COLLABORATEURS



- Des salaires décent dans tous nos pays d'implantation
- Intégration durable et développement personnel de nos collaborateurs
- Amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail

### NOUS GÉNÉRONS DES IMPACTS POSITIFS POUR LA SOCIÉTÉ



- Inclusion sociale, diversité au travail, lutte contre la précarité
- Développement des achats responsables
- Réduction de notre impact environnemental
- Actions sociales et environnementales en faveur des communautés locales
- Mécénat en faveur de l'enseignement et de la santé

### NOUS TISSONS DES RELATIONS DURABLES AVEC NOS PARTENAIRES



- Comportement éthique avec nos partenaires (transparence, loyauté)
- Prévention de la corruption

# 2 GOUVERNANCE

<u>MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</u>	14
<u>LE CONSEIL DE SURVEILLANCE</u>	15
<u>LE COMITÉ EXÉCUTIF</u>	16
<u>L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ</u>	17
<u>LE CONTRÔLE INTERNE</u>	19



[atalian@air-france](mailto:atalian@air-france)

9 sites (tertiaires, aéroportuaires, entrepôts)  
1 000 000 m<sup>2</sup> de bâtiments nettoyés  
> 1000 collaborateurs Atalian dédiés



## MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



**Driss AÏT YOUSSEF**  
Secrétaire Général

Le groupe Atalian a vécu en 2023 une année particulièrement dynamique comme le rappelle très justement le Président Exécutif du Groupe, Frédéric Baverez.

Tout d'abord avec la cession de nos activités en Asie, au Royaume-Uni et en Irlande au fond d'investissement CD&R en février puis celle de nos actifs aux États-Unis d'Amérique à l'opérateur canadien GDI, en octobre. Cette stratégie de recentrage a conduit le groupe Atalian à adapter son organisation au nouveau périmètre.

Concomitamment, l'instance dirigeante a poursuivi son travail d'implémentation d'un plan ambitieux de conformité pour satisfaire les exigences de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Cela s'est notamment traduit par le déploiement d'actions de formation pragmatiques en direction des personnels, de diffusion de politiques internes plus ambitieuses, d'un dispositif de contrôle interne aux bornes du Groupe, d'un comité d'éthique et d'autres outils destinés à prémunir le Groupe des risques de manquement à l'intégrité. Nous sommes profondément convaincus que nos efforts sont appréciés par nos parties prenantes et qu'ils constituent même un facteur différenciant. D'ailleurs, une agence de notation a dans un bulletin d'analyse souligné, cette année, nos efforts en matière de contrôle interne.

Par ailleurs, 2023 a été une année de rationalisation de nos structures juridiques afin de gagner en lisibilité, visibilité et économie. En effet, pas moins de 15 sociétés ont été fusionnées ou fermées. Cette opération permettra aussi de mieux resserrer nos contrôles dans un périmètre plus restreint. Nous avons, également, optimisé nos implantations locales en regroupant au mieux toutes nos activités au sein d'une même agence pour là encore gagner en fluidité et donc en efficacité.

S'agissant ensuite des perspectives pour 2024, le groupe Atalian s'est engagé à maintenir un niveau de vigilance au moins comparable à celui de 2023 avec une montée en puissance de ses directions de l'audit interne, du contrôle interne et de la conformité. Cela passera aussi par la poursuite de la rationalisation de nos structures juridiques en Europe de l'Est.

Ces initiatives visent à rendre nos activités plus sûres, plus agiles et plus rentables.

En définitive, le groupe Atalian poursuit sa transformation pour de meilleures performances.

*“L'exercice 2023 a été marqué par l'implémentation d'un plan ambitieux de conformité et la rationalisation de nos structures juridiques.”*

La Financière Atalian, holding de tête du groupe Atalian, est présidée par Frédéric Baverez en qualité de Président Exécutif. Il est assisté dans ses fonctions par un Conseil de Surveillance, dont les membres sont désignés par l'associé de référence, Atalian Holding Development and Strategy (AHDS).

## LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de La Financière Atalian veille à la bonne gouvernance du Groupe et est garant du bon fonctionnement des organes de direction et du développement du Groupe dans le respect des principes d'éthique et de transparence.

- Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à 15 reprises durant l'exercice clos au 31 décembre 2023. Durant cet exercice, ils ont notamment validé :
- Les comptes trimestriels et annuels ;
  - L'examen du budget ;
  - La cession des activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, incluant Aktrion ;
  - L'acquisition par La Financière Atalian des marques Atalian détenues par AHDS ;
  - La cession des activités aux États-Unis ;
  - L'opération de simplification juridique des sociétés françaises ;
  - Le schéma de refinancement.

## LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



**Sophie PÉCRIAUX**  
*Présidente du Conseil de Surveillance*

Sophie Pécriaux est la fondatrice du groupe City One, un acteur incontournable des métiers de l'accueil et du service en entreprise. Elle est également Présidente honoraire du SNPA (Syndicat National des Prestataires d'Accueil en Entreprise) et Présidente du Fonds de Dotation de la Communauté Aéroportuaire. Sophie Pécriaux est aussi administratrice déléguée de City One Development et administratrice déléguée de Novacity.



**Halim FARAJALLAH**  
*Membre du Conseil de Surveillance*

Halim Farajallah est Président d'ASW Facility Management. Précédemment CEO Atalian Afrique et Moyen-Orient, il a également dirigé plusieurs sociétés dans le conseil et le développement des ressources humaines. Il est également Président de la plateforme Medskills, un réseau collaboratif des Talents du bassin Méditerranée-Afrique.



**Jean-Christophe TORTORA**  
*Membre du Conseil de Surveillance*

Jean-Christophe Tortora est Directeur Général de Whynot Media qui regroupe La Tribune, La Provence, Corse Matin et des participations dans M6 Groupe et Brut. Il occupait depuis 2012 le poste de Président Directeur Général de La Tribune.



**Karine PELAMOURGUES**  
*Membre du Conseil de Surveillance*

Karine Pelamourgues est Directrice Générale France et International du Groupe City One après avoir occupé le poste de Directrice des Opérations. Elle a intégré City One en 1996.



**Nicolas LIXI**  
*Membre du Conseil de Surveillance*

Nicolas Lixi est Président France du groupe City One depuis 2013. Précédemment Directeur des Services Opérationnels au sein d'une filiale de Vinci Airport, il a rejoint le Groupe City One en 2005 en tant que Directeur Général. Il est Président du SNPA (Syndicat National des Prestataires d'Accueil en entreprise) depuis 2013. Nicolas Lixi est également administrateur des URSSAF Ile-de-France depuis 2022.



**Quentin VERCAUTEREN DRUBBEL**  
*Membre du Conseil de Surveillance*

Quentin Vercauteren Drubbel, ancien Vice-Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit de Synergie SE, a intégré Atalian en 2021 en tant que Group Head of integration puis en tant que membre du Conseil de Surveillance depuis 2023. Il est également Administrateur de IKO Real Estate.



## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif assure la direction générale du Groupe. Sous la responsabilité du Président Exécutif, le Comité exécutif participe à la définition de la stratégie et joue un rôle essentiel dans la coordination entre le Siège et ses filiales mais aussi entre les filiales. Il pilote les activités du Groupe, valide ses principales politiques et veille à leur mise en œuvre. Il fixe les objectifs financiers et opérationnels, évalue les performances et propose les ajustements d'organisation nécessaires.

### LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF



**Frédéric BAVEREZ**  
*Président Exécutif Groupe*

Frédéric Baverez a intégré Atalian en tant que Président Exécutif en novembre 2023. Ingénieur du corps des mines, Frédéric Baverez a acquis plus de 25 années d'expérience dans les métiers de services à forte intensité de main d'œuvre, au sein des groupes Suez, Engie et Keolis.



**Driss AÏT YOUSSEF**  
*Secrétaire Général Groupe*

Driss Aït Youssef est docteur en droit public, expert des questions de sécurité. Il a dirigé l'Institut Léonard de Vinci durant plus de 10 ans. Il a rejoint le groupe Atalian en juin 2023 en qualité de Secrétaire Général Groupe.



**Laurent CAROZZI**  
*Directeur Financier Groupe*

Laurent Carozzi a démarré sa carrière dans la banque d'investissement et de marché. Il a ensuite été le CFO / CPO de groupes internationaux - Lagardère, Publicis, Technicolor - avant de rejoindre Atalian en tant que Directeur Financier Groupe en juin 2023.



**Norbert MOUSSART**  
*CEO Europe Centrale & Orientale*

Norbert Moussart a une forte expérience de la direction générale dans le secteur du Facility Management, avec de solides réalisations en fusions et acquisitions, ventes, excellence opérationnelle, achats, redressement et transformation. Il a rejoint Atalian en novembre 2017.



**Marco FEIJEN**  
*CEO Benelux*

Marco Feijen a débuté sa carrière dans le conseil, puis a occupé différents postes de direction chez Imtech, avant de rejoindre SPIE Netherlands en tant que Directeur de la division Building Systems. En 2017, il est devenu Directeur de la division Facicom Solutions avant d'intégrer Atalian en tant que CEO Benelux en 2022.



**Laurent HERADY**  
*Directeur Général Propreté*

Laurent Herady possède une solide expérience des métiers de services et une parfaite connaissance des métiers du FM. Il a intégré Atalian en 2017 en tant que Directeur Général Adjoint du pôle Propreté dont il assume désormais la direction générale.



**Carol RAMBON**  
*Directrice des Ressources Humaines Groupe*

Carol Rambon a débuté sa carrière en tant que Responsable RH chez Jean-Claude Decaux Services. Elle a ensuite intégré le groupe Atalian en tant que Directrice des Ressources Humaines du pôle Sécurité, surveillance & sûreté en novembre 2000. Depuis 2011, elle est Directrice des Ressources Humaines Groupe.



**Bertrand LEPICIER**  
*Directeur Général du pôle Atalian Facilities*

Bertrand Lepicier, ingénieur de formation, a acquis depuis plus de 30 ans une solide expérience opérationnelle dans l'industrie et dans le secteur du traitement de l'eau et des déchets. Il a rejoint Atalian en 2023 en tant que Directeur du pôle Atalian Facilities, le pôle FM intégré du Groupe.

## L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Les valeurs fondamentales d'éthique et d'intégrité sont solidement ancrées dans nos relations d'affaires avec nos partenaires. Elles sont l'essence même de nos pratiques professionnelles au sein du groupe Atalian. Le Groupe est doté d'un programme de conformité robuste qui répond aux exigences du cadre législatif et réglementaire des territoires où il opère.

Le rayonnement international du Groupe et son leadership sur le marché du Facility Management nous confèrent une forte responsabilité envers nos parties prenantes. Chez Atalian, nous considérons que la première chose que nous devons à nos parties prenantes est une relation commerciale saine, purgée de toute ambiguïté contractuelle.

C'est pourquoi Atalian a inscrit l'éthique et la conformité au cœur de sa stratégie et poursuit son développement dans l'intégrité et la transparence.

En 2023, Atalian a procédé à la refonte complète de son programme de conformité afin d'offrir au Groupe et à ses partenaires une stratégie robuste de prévention et de gestion des risques. Cette refonte a été réalisée conformément aux dispositions de la Loi Sapin II et des recommandations formulées par l'Agence Française Anticorruption.

Le Groupe a débuté ses travaux par l'élaboration de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence sur le périmètre Groupe, puis a mis à jour ou créé un ensemble de procédures visant à renforcer la maîtrise des risques inhérents à son activité. Afin de garantir un système de prévention, de détection et de remédiation optimal, le Groupe a également élargi son dispositif d'alerte à l'ensemble de ses tiers pour s'assurer que toute anomalie est prise au sérieux et traitée.

En complément, le Groupe est accompagné d'experts pour former et sensibiliser l'ensemble des équipes à ces nouvelles politiques pour leur permettre d'être en mesure d'identifier les risques et d'adopter les bons réflexes.

Ce nouveau cadre de gestion conduit le Groupe à opter pour une circularité effective de son programme de conformité dès lors que tous les piliers identifiés par la Loi Sapin II ont pu être reliés les uns aux autres. Le Groupe considère son programme de conformité comme un réel outil de compétitivité à proposer à ses partenaires et réitère de la manière la plus ferme son engagement dans la lutte contre la corruption.

### LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Le Groupe Atalian a pris des mesures significatives pour renforcer son programme de conformité, conformément aux exigences de la Loi Sapin II.

Ce renforcement s'est déjà traduit début 2023 par l'achat de la solution One Trust, plateforme dédiée à la conformité, qui permet désormais un suivi précis du déploiement et de l'efficacité de notre programme au sein du Groupe mais également l'ouverture de notre ligne d'alerte à nos tiers.



**Lina FIKRI**  
*Directrice Conformité Groupe*

*“Atalian a inscrit l'éthique et la conformité au cœur de sa stratégie et poursuit son développement dans l'intégrité et la transparence.”*

Atalian bénéficie également d'un réseau mondial de Compliance Officers qui contribuent à garantir une culture de la transparence partout où il opère.

Par ailleurs, le Groupe a renforcé sa Direction Conformité et a revu l'intégralité de ses procédures et politiques en la matière. Il est désormais doté d'un nouveau Code de Conduite anticorruption, et de nouvelles procédures complémentaires, toutes basées sur les résultats de la cartographie des risques de corruption réalisée durant l'été 2023.



Solution One Trust

## DE NOUVELLES POLITIQUES & PROCÉDURES CONFORMITÉ

Le Groupe s'est doté en 2023 d'un nouveau Code de Conduite anticorruption et de nouvelles politiques et procédures complémentaires : politique Apporteur d'affaires, politique Cadeaux & invitations, politique Prévention et déclaration des conflits d'intérêts, politique Représentation d'intérêts, procédure Recueil et traitement des alertes, procédure Mécénat & sponsoring.



Code de Conduite



Politique Apporteur d'affaires



Politique Cadeaux & invitations



Politique Prévention et déclaration des conflits d'intérêts



Politique pour la représentation d'intérêts



Procédure Recueil et traitement des alertes



Procédure Mécénat & sponsoring

## UNE LIGNE D'ALERTE OUVERTE À TOUS NOS TIERS

Atalian a très largement ouvert sa plateforme de recueil d'alertes éthiques, via la solution One Trust, et permet ainsi à toutes ses parties prenantes, internes et externes, de signaler tout manquement aux règles de conduite ou aux lois applicables.

Cette initiative reflète l'engagement du Groupe à maintenir les standards les plus élevés en matière d'éthique et de conformité.



## LE CONTRÔLE INTERNE

Atalian poursuit son engagement en faveur du renforcement du contrôle interne, dont l'efficacité est essentielle pour garantir la réalisation des objectifs opérationnels, la fiabilité des rapports financiers, la conformité réglementaire et la protection des actifs. Ainsi, en 2023, nous avons poursuivi notre démarche d'amélioration continue en renforçant notre dispositif de contrôle interne et en veillant à son application.

### MISSION & ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

La direction du Contrôle Interne Groupe, créée en 2019, a pour mission de déployer notre référentiel de contrôle interne dans tous les pays du Groupe.

Pour renforcer sa gouvernance, elle est désormais rattachée au Secrétariat Général et s'est organisée en deux grands pôles régionaux, afin de prendre en compte les spécificités locales, tout en garantissant la cohérence et l'efficacité globale du dispositif. Pour chaque pôle régional, un Responsable du Contrôle Interne a été nommé, chargé de superviser l'application des règles et procédures et le suivi des plans d'action au sein des pays qu'il supervise, en collaboration étroite avec les équipes managériales locales et régionales.

De plus, la mise en place de la plateforme digitale de contrôle interne Workiva a permis d'optimiser la gestion des campagnes et le suivi des actions à mener.



Stéphane GUILLUY  
Directeur du Contrôle Interne

### ACTIONS 2023 & PERSPECTIVES 2024

En 2023, nous avons mis à jour notre référentiel, intégrant les contrôles comptables. Ces contrôles ont été identifiés, sur la base de la cartographie des risques de corruption, en collaboration avec les équipes Finance et Conformité. L'équipe de Contrôle Interne a également réalisé les contrôles de niveau 2 correspondants.

Nous avons également renforcé notre soutien aux pays en effectuant des visites sur le terrain dans la plupart d'entre eux, afin de les former à notre référentiel, d'évaluer l'efficacité des processus financiers et opérationnels locaux, et d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.

En 2024, notre objectif principal est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité, de la performance et de la sécurité des processus, tout en poursuivant l'évaluation continue de notre dispositif de contrôle interne.

*“Notre objectif principal est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité, de la performance et de la sécurité des processus, tout en poursuivant l'évaluation continue de notre dispositif de contrôle interne.”*



# 3 STRATÉGIE DU GROUPE

<u>UNE SOLIDE IMPLANTATION INTERNATIONALE</u>	22
<u>UNE OFFRE LARGE ET INTÉGRÉE DE SERVICES</u>	24
<u>DES SOLUTIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE</u>	26
<u>UNE OFFRE DE PILOTAGE FM EN PLEIN ESSOR</u>	30
<u>UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE CLIENTS</u>	32

[atalian@france-televisions-fr](mailto:atalian@france-televisions-fr)

130 000 m<sup>2</sup> traités  
4 500 occupants  
160 collaborateurs Atalian dédiés



Fort de sa large implantation européenne, de son offre complète de solutions créatrices de valeur et de son portefeuille diversifié de clients, Atalian aborde une nouvelle phase de son développement.

L'exercice 2023 a permis à Atalian de conduire de profondes transformations qui ouvrent une nouvelle phase de son développement dans un marché du Facility Management très compétitif, fortement impacté par le retour de l'inflation.

Le recentrage géographique de ses activités sur l'Europe continentale permet au Groupe de disposer d'une position commerciale forte dans chacun de ses pays d'implantation et de pouvoir garantir partout à ses clients le meilleur niveau de qualité de service.

Son plan stratégique, centré sur la satisfaction client et la progression de la rentabilité, mise sur les atouts du Groupe : son empreinte géographique, sa capacité à servir des clients locaux, régionaux et internationaux, son offre large de solutions créatrices de valeur, proposées aussi bien spécifiquement que de manière globale et intégrée, son portefeuille très diversifié de clients.

## UNE SOLIDE IMPLANTATION INTERNATIONALE

### LA CAPACITÉ DE SERVIR LES CLIENTS LOCAUX ET LES GROUPES INTERNATIONAUX

Atalian est aujourd'hui solidement implanté dans 19 pays avec une offre de services adaptée à chaque pays. Cette large implantation permet à Atalian d'être positionné sur des marchés dynamiques et de servir non seulement des clients locaux ou régionaux mais aussi de grands groupes internationaux en leur offrant une parfaite compréhension des spécificités et des enjeux de chaque territoire.

### UNE OFFRE ET UNE QUALITÉ DE SERVICE HOMOGENES PARTOUT OÙ LE GROUPE OPÈRE

Les filiales locales du Groupe disposent d'une palette très large de savoir-faire et d'expertises, qui leur permet de proposer des solutions sur mesure et des offres intégrées dans tous les grands secteurs d'activités (industrie, tertiaire, santé, transports...). Partout où elles opèrent, les filiales d'Atalian délivrent des prestations de qualité qui respectent des référentiels Groupe très exigeants et garantissent des standards de qualité constants. La stratégie du Groupe vise à renforcer son orientation multiservices, en particulier avec les clients grands comptes, en développant le cross-selling, en augmentant la part des services techniques et en mettant en place des contrats de pilotage FM de plus longue durée.

## ATALIAN EN FRANCE

Le groupe Atalian réalise 71,4 % de son chiffre d'affaires en France et figure parmi les leaders du marché du Facility Management. Il propose une gamme complète de services et s'appuie sur un réseau très dense d'implantations. Atalian dispose d'un portefeuille de clients diversifié et intervient dans tous les grands secteurs d'activités.

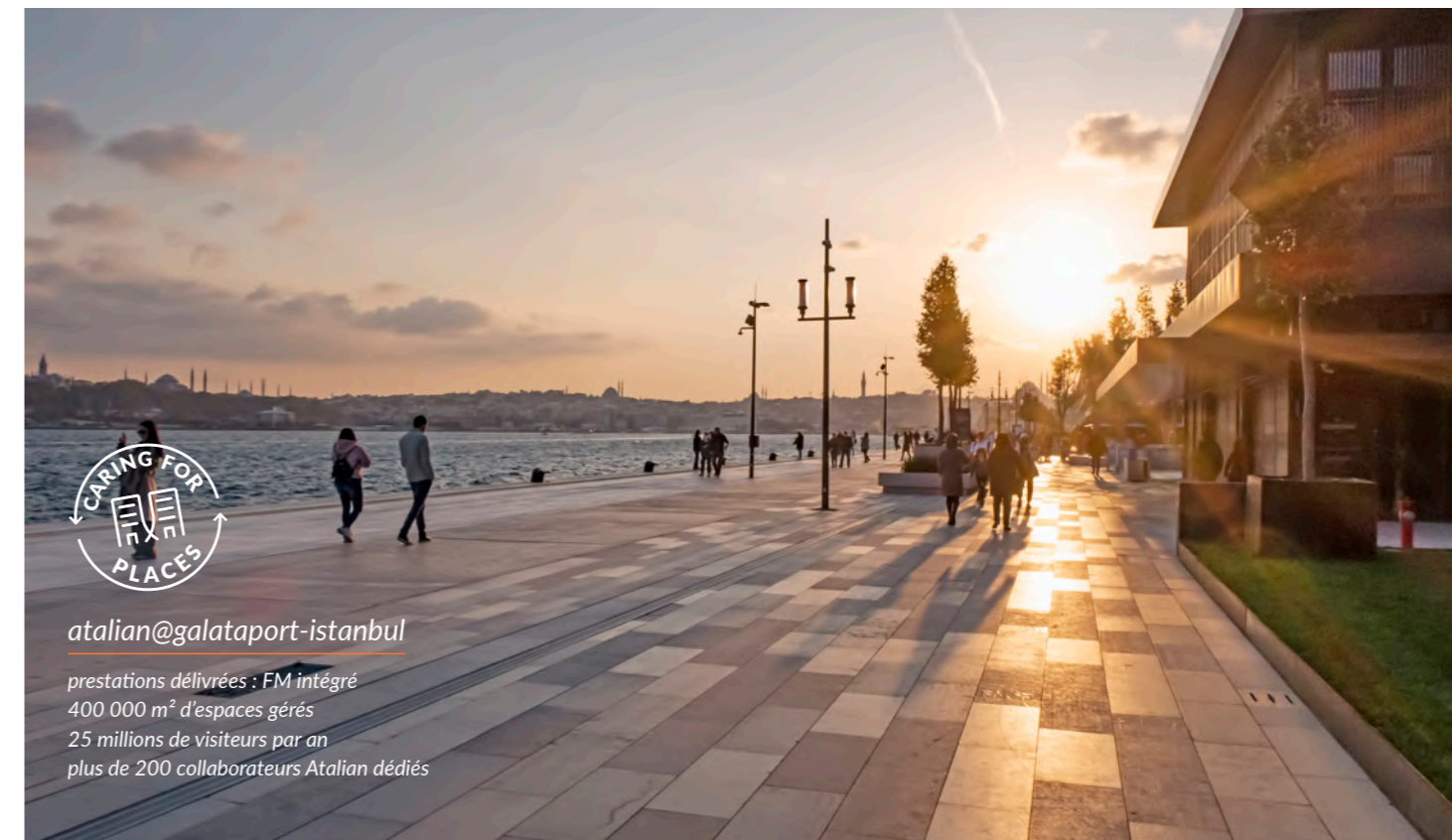
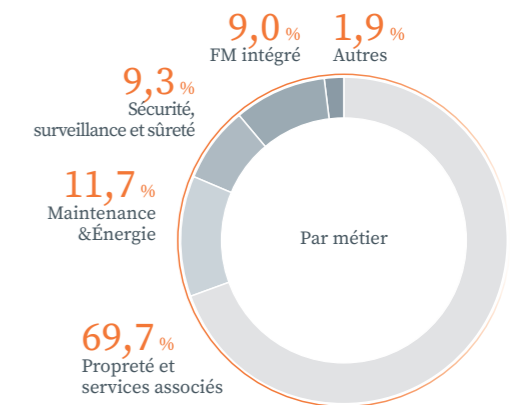
- 1 429,4 M€ de CA
- 71,4 % du CA du Groupe
- 44 663 collaborateurs
- Plus de 100 agences

## ATALIAN À L'INTERNATIONAL

Atalian est fortement implanté à l'international, principalement au Benelux et en Europe Centrale et Orientale (Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie et Turquie), ainsi qu'au Liban, au Myanmar et à Maurice. Atalian a réalisé en 2023 à l'international 28,6 % de son chiffre d'affaires.

- 580,1 M€ de CA
- 28,6 % du CA du Groupe
- 20 953 collaborateurs
- 18 pays d'implantation

### RÉPARTITION DU CA DANS LE MONDE



[atalian@galataport-istanbul](mailto:atalian@galataport-istanbul)

prestations délivrées : FM intégré  
400 000 m<sup>2</sup> d'espaces gérés  
25 millions de visiteurs par an  
plus de 200 collaborateurs Atalian dédiés

## UNE OFFRE LARGE ET INTÉGRÉE DE SERVICES

Atalian est en Europe l'une des rares entreprises à même de couvrir en propre tout le spectre du Facility Management : propreté et services associés, sécurité, maintenance technique et énergie, accueil... Le Groupe exécute en propre plus de 85 % des prestations qui lui sont confiées et pilote les autres prestations en déléguant leur exécution à des partenaires de confiance sélectionnés pour leur qualité de service irréprochable.

### PROPRETÉ & SERVICES ASSOCIÉS

Nettoyage et hygiène de tous les types de bâtiments et surfaces, par toutes les techniques et méthodes disponibles sur le marché. Le Groupe s'appuie sur des directions spécialisées pour les secteurs à haute spécificité (industrie, agroalimentaire, ultra-propreté, nucléaire, grande distribution, santé, hôtellerie, transports...).

### MAINTENANCE & ÉNERGIE

Une gamme de prestations et de solutions complémentaires pour assurer la conduite et la maintenance des installations techniques des bâtiments ainsi que le suivi et l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments.


### SÉCURITÉ, SURVEILLANCE & SÛRETÉ

Une gamme très large de services alliant les savoir-faire, les technologies et le digital pour garantir l'intégrité des personnes et des biens dans tous les types d'environnement.

### ACCUEIL & ÉVÉNEMENTIEL

En partenariat avec City One. Accueil en entreprise et dans les lieux publics. Accueil événementiel.



 *Atalian permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur de métier et d'améliorer ainsi leurs performances.*

### FACILITY MANAGEMENT INTÉGRÉ

Atalian peut assurer pour le compte de ses clients le pilotage centralisé de l'ensemble des services externalisés (services aux bâtiments, services aux occupants) et les exécuter en propre ou bien les déléguer à des partenaires de confiance sélectionnés pour leur qualité de service irréprochable.

### SPACE MANAGEMENT

Transformation des environnements de travail, aménagement des espaces, gestion des déménagements, gestion du parc mobilier, déploiement du flex-office.

### HOSPITALITY MANAGEMENT

Pilotage continu et accompagnement sur-mesure, qui allie la gestion du bien-être des collaborateurs avec des services de conciergerie d'entreprise.

### 3D (DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION)

Intervention contre tous les types de nuisibles : rongeurs, cafards, puces, punaises de lit, guêpes et frelons, volatiles.

### BÂTIMENT, SECOND ŒUVRE

Revêtement de sols et parquets, peintures et revêtements muraux, agencement et transformation des locaux.

# DES SOLUTIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, CENTRÉES SUR LA SATISFACTION CLIENT

Atalian est un acteur majeur du FM qui fait avancer ses métiers pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux des entreprises, leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier et améliorer leur chaîne de valeur.

## DES RÉPONSES AUX NOUVEAUX ENJEUX DES ENTREPRISES

Atalian a pris la mesure des bouleversements qui s'opèrent aujourd'hui dans l'économie et la société et aide les entreprises à relever leurs nouveaux défis : externalisation des services, réorganisation des modes et des process de travail (télétravail, flex-office...), performance énergétique des bâtiments, bien-être des occupants, maîtrise des dépenses... Pour cela, **le Groupe fait évoluer en permanence son offre de services**, diversifie et personnalise ses prestations, promeut l'innovation, afin d'offrir partout où il opère des solutions à forte valeur ajoutée, centrées sur la satisfaction des besoins de ses clients.

## DES SOLUTIONS HAUTEMENT PERSONNALISÉES

L'une des forces d'Atalian est sa capacité à proposer des solutions sur mesure, **souvent développées en co-création avec ses clients**. Des solutions qui reposent sur une analyse très fine des besoins et des contraintes de l'entreprise, qui font appel à l'innovation technologique, la digitalisation des process, l'exploitation des données des bâtiments, ou même l'ouverture de nouvelles lignes de services (manutention, mise en rayon, space management...). Ces solutions exigent des phases de test et génèrent, lorsqu'elles sont déployées, des gains de performance économique, sociale et environnementale. Elles permettent en outre à Atalian de s'intégrer fortement dans la chaîne de valeur de ses clients et de bâtir des partenariats durables.

## UNE ORGANISATION DÉDIÉE À L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

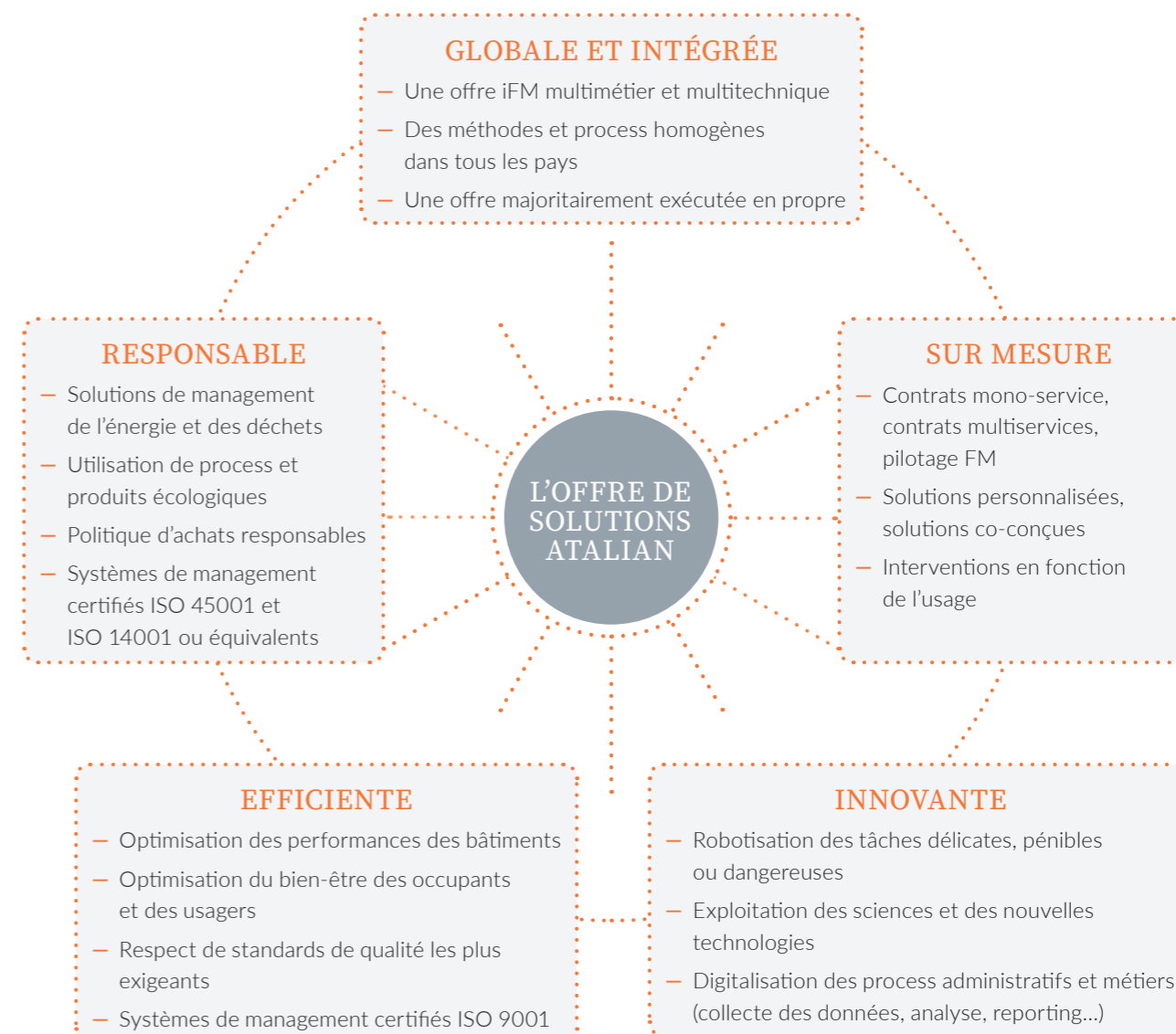
Le Groupe Atalian a développé une culture de l'excellence opérationnelle. Il transforme et optimise de manière continue ses méthodes et ses process pour améliorer la **qualité de ses services**. La politique QHSE du Groupe a permis une amélioration continue de ses performances et l'obtention des certifications les plus exigeantes sur l'ensemble de son périmètre. Le challenge du Groupe consiste non seulement à maintenir les certifications obtenues et à les rendre utiles dans l'application des process, mais aussi à mettre en place des référentiels experts.

### CHIFFRES CLÉS

**95 %**  
Part du CA Groupe réalisée dans des entités certifiées ISO 9001 ou équivalent

**64 %**  
Part du CA Groupe réalisée dans des entités certifiées ISO 14001 ou équivalent

**74 %**  
Part du CA Groupe réalisée dans des entités certifiées ISO 45001 ou équivalent



[atalian@carrefour](mailto:atalian@carrefour)

Partenaire de Carrefour depuis plus de 20 ans  
100 hypermarchés, 110 supermarchés, 70 centres commerciaux, 10 plateformes  
1 200 collaborateurs Atalian dédiés

## DES EXPERTISES SECTORIELLES RECONNUES

Atalian intervient dans tous les environnements et secteurs d'activités, y compris les plus exigeants et les plus sensibles : **aéroportuaire, nucléaire, réseaux de transport, santé, agroalimentaire...** Quels que soient l'environnement et le secteur, Atalian propose une gamme complète de services adaptée aux besoins spécifiques des entreprises.

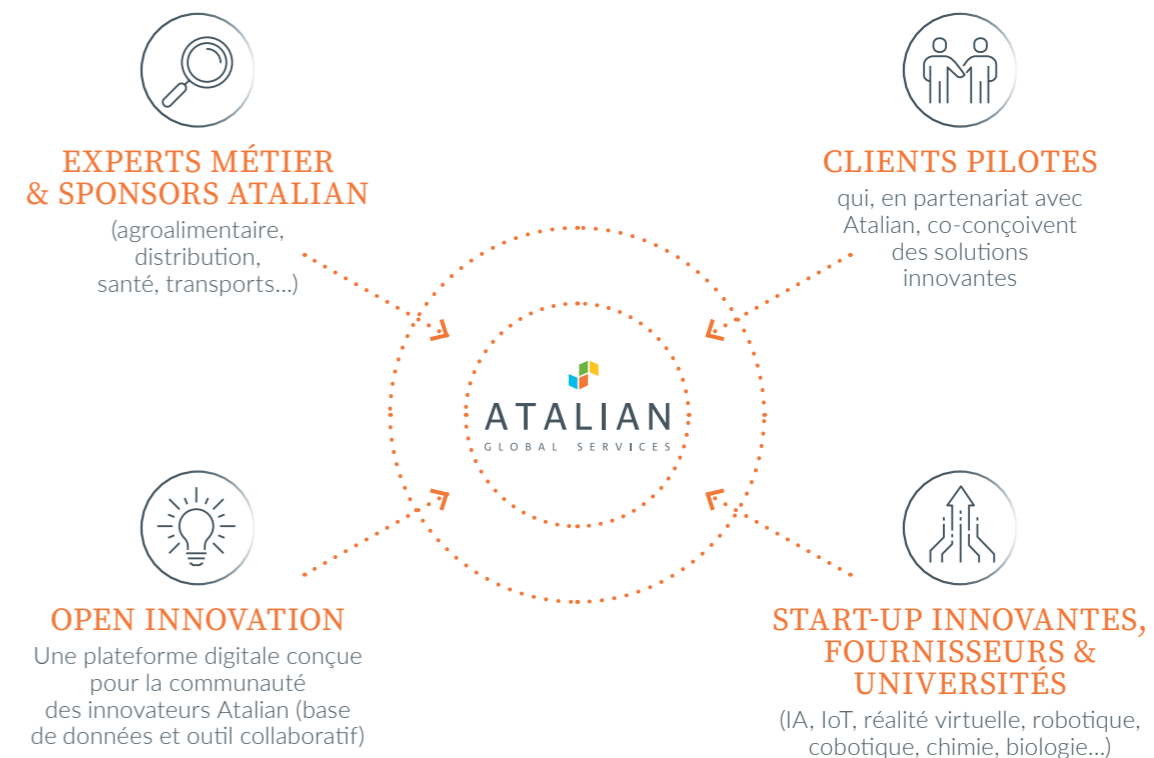
Atalian détient des expertises sectorielles reconnues et toutes les certifications requises pour délivrer des services répondant aux standards et aux exigences les plus élevés. Ses experts métiers et marchés veillent à l'adéquation des offres avec les enjeux des secteurs concernés : évolutions réglementaires, normes de sécurité, certifications, référentiels, impacts environnementaux, climat social, prérequis techniques ou comportementaux... Les équipes opérationnelles, sensibilisées aux spécificités des secteurs d'activités des clients, peuvent ainsi adapter leurs interventions sur site, dès le démarrage des contrats.

Pour chaque secteur d'activités, Atalian a constitué des équipes de spécialistes qui apportent toute l'expertise nécessaire aux entreprises.



## UNE DÉMARCHE D'INNOVATION ACTIVE ET PRAGMATIQUE

L'offre Atalian bénéficie d'une démarche d'innovation très pragmatique. Le Groupe s'intéresse à des innovations existantes ou en cours de développement, en vue de déploiements rapides. Chaque innovation étudiée doit avoir une application concrète et pouvoir s'intégrer dans une offre commercialisable. Les innovations susceptibles de répondre à un besoin identifié sont testées en partenariat avec des clients pilotes (*proof of concept*). En fonction des résultats observés, elles peuvent être ensuite déployées.



### NOS AXES PRIORITAIRES D'INNOVATION

- **Décarbonation** : services et initiatives limitant nos émissions de GES ; déploiement de notre offre Gestion de l'énergie auprès de nos clients
- **Robotisation & cobotisation** : réduction des tâches pénibles et/ou dangereuses, gains de productivité, optimisation des ressources
- **Services à l'usage** : services adaptés à l'usage des bâtiments (occupation, flux, satisfaction, confort, maîtrise des risques, traçabilité, sécurisation)
- **Formation des agents** : formation en continu et en autonomie, amélioration de l'expertise, formation immersive en lien avec l'environnement et les conditions réelles du travail des agents, méthodes d'apprentissage
- **Lutte contre l'emploi précaire** : proposition de missions complémentaires aux salariés volontaires via des applications dédiées

## UNE OFFRE DE PILOTAGE FM EN PLEIN ESSOR

Un nombre croissant d'entreprises cherchent à externaliser la gestion de leurs services aux bâtiments et aux occupants pour se concentrer sur leur cœur de métier et améliorer leurs performances financières et la qualité de leurs services. Atalian répond à ce besoin d'externalisation via sa filiale Atalian Facilities qui enregistre une croissance rapide au plan européen et constitue **un pôle éminemment stratégique pour le Groupe**.

*Atalian Facilities, filiale du Groupe dédiée au Facility Management, accompagne ses clients partout où ils opèrent, en pilotant de manière centralisée et optimisée l'ensemble de leurs services externalisés.*

**Bertrand LEPICIER**  
Directeur du pôle Atalian Facilities

### UNE RÉPONSE AU BESOIN D'EXTERNALISATION DES GRANDES ENTREPRISES INTERNATIONALES ET MULTISITES

Atalian Facilities est l'entité du groupe Atalian dédiée au Facility Management intégré. En croissance rapide, Atalian Facilities répond à une attente forte du marché et plus particulièrement des grandes entreprises, multisites, nationales et internationales, souhaitant se concentrer sur leur cœur de métier et améliorer leurs performances opérationnelles et financières et la qualité de leurs produits ou services.

Atalian Facilities pilote pour le compte de ses clients, de manière centralisée, l'ensemble des services aux bâtiments et aux occupants qu'ils souhaitent externaliser. Qu'il s'agisse d'une prestation multi-services et/ou multi-sites, **l'entreprise n'a plus qu'un interlocuteur unique : Atalian Facilities**. Dans le cadre de cette mission de pilotage FM intégré, le groupe Atalian peut exécuter tout ou partie des prestations en propre, via ses filiales métiers ou bien déléguer certaines prestations à des partenaires de confiance sélectionnés en fonction des besoins de l'entreprise cliente.



### DES SOLUTIONS SUR MESURE QUI AIDENT LES ENTREPRISES À RELEVER LEURS NOUVEAUX DÉFIS

Atalian Facilities dispose d'atouts considérables, au sein du groupe Atalian et au travers de son écosystème de partenaires, pour proposer aux entreprises des solutions sur mesure qui les aident à s'adapter à leurs nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Atalian Facilities s'appuie sur toute la palette de savoir-faire (propreté, sécurité, maintenance & énergie...) et d'expertises sectorielles du groupe Atalian et sur sa large empreinte géographique, pour délivrer en propre la majorité des prestations pilotées.

Atalian Facilities développe par ailleurs des partenariats avec des acteurs internationaux et des start-up pour apporter des solutions innovantes et efficaces aux problématiques spécifiques ou émergentes des entreprises : fourniture et économies d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, smart building, nouveaux modes de travail, services aux occupants, etc.

#### ATALIAN FACILITIES EN BREF

**130 M€** de CA 2023

**19** pays d'intervention

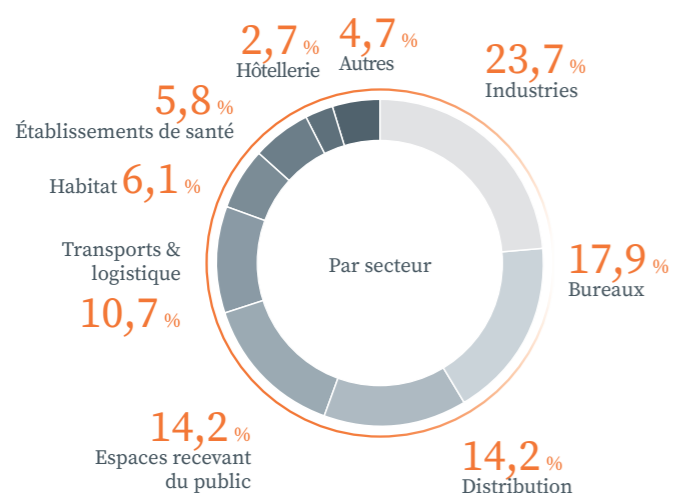
**162** collaborateurs



## UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE CLIENTS

Le Groupe a su développer et fidéliser au fil des années un portefeuille de clients diversifié et résilient. Il intervient dans **tous les secteurs d'activités**, les industries les plus diverses, le tertiaire, les transports, les administrations ou encore les services publics, en s'appuyant sur une connaissance approfondie de l'environnement, des attentes et des contraintes de ses clients. Le Groupe dispose d'une palette très large de savoir-faire et d'expertises sectorielles, qui lui permettent de proposer aux entreprises des solutions sur mesure et des offres intégrées.

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



### ENVIRONNEMENTS ET SECTEURS D'INTERVENTION

<p><b>INDUSTRIES</b> Aéronautique, agroalimentaire, automobile, chimie, cosmétique, électronique, nucléaire, papeterie, pétrochimie, pharmaceutique, verre, sidérurgie...</p>	<p><b>BUREAUX</b> Sites administratifs, sièges sociaux, administrations, espaces de coworking, réseaux d'agences...</p>	<p><b>DISTRIBUTION</b> Centres commerciaux, grandes et moyennes surfaces, boutiques, réseaux de magasins...</p>	<p><b>ESPACES RECEVANT DU PUBLIC</b> Culture, éducation, spectacles, sport, loisirs...</p>
<p><b>TRANSPORTS &amp; LOGISTIQUE</b> Transport ferroviaire et aérien, transport urbain, matériel roulant, gares, aéroports, plateformes logistiques...</p>	<p><b>HABITAT</b> Parties communes des logements</p>	<p><b>ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ</b> Hôpitaux, cliniques, laboratoires...</p>	<p><b>HÔTELLERIE</b> Groupes hôteliers, résidences hôtelières, bars et brasseries...</p>

## 4 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

NOTRE DÉMARCHÉ DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	34
AGIR POUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ	36
FAIRE GRANDIR NOS COLLABORATEURS	38
INSTAURER UNE VÉRITABLE CULTURE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	39
CONTRIBUER À LA DÉCARBONATION	40
PRIVILÉGIER LES ACHATS RESPONSABLES	42
NOTRE PERFORMANCE SOCIÉTALE	43



[atalian@tour-alto-paris](mailto:atalian@tour-alto-paris)

51 000 m<sup>2</sup> maintenus techniquement  
1 000 occupants  
7 collaborateurs Atalian dédiés



# NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La démarche RSE est une composante essentielle de la stratégie d'entreprise Atalian. Le Groupe est engagé depuis 2010 dans une démarche en faveur d'un développement durable. Il a intégré dans son fonctionnement les principes et la structuration de la norme ISO 26000.

## ENGAGÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Atalian est membre du **Pacte Mondial des Nations Unies** depuis 2012. Par ses décisions, ses actions et ses services, le groupe Atalian contribue à l'atteinte de 9 des 17 objectifs de développement durable (ODD) définis en 2015 par l'organisation des Nations Unies, des objectifs en lien direct avec ses métiers.

Atalian est signataire de la **Charte de la Diversité** (2014), de la déclaration **Caring for Climate** (2015) et a adhéré au **French Business Climate Pledge** en 2021.

Pour formaliser ses objectifs et ses engagements à l'égard de ses parties prenantes, le Groupe a dès 2016 édicté des principes, des règles de comportement et des procédures en matière d'éthique, de déontologie et de conduite des affaires. En 2023, le Groupe a revu l'intégralité de ses politiques et procédures en matière de conformité en établissant un nouveau Code de Conduite anticorruption et de nouvelles procédures complémentaires. Le Groupe s'attache à les faire respecter en interne et dans les relations avec ses parties prenantes externes : les clients, les fournisseurs, les prestataires, les sous-traitants et partenaires, ainsi que les communautés impactées par ses activités.

## LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUXQUELS ATALIAN CONTRIBUE



## UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE RSE EN COURS DE PRÉPARATION

Afin d'aller encore plus loin, Atalian a mis en place fin 2023 un comité de pilotage et des ateliers pour revoir sa feuille de route RSE.

Atalian se fait accompagner dans ce projet par un Cabinet de conseil spécialisé afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients ainsi qu'à la réglementation. En effet, ce travail global vise à mieux servir et accompagner les clients dans leurs besoins RSE tout en respectant les exigences sectorielles et réglementaires les plus élevées. L'objectif est de contribuer aux propres objectifs RSE de nos clients à travers leur « Scope 3 ».

Aussi, afin d'aboutir à une nouvelle feuille de route RSE cohérente et pleinement intégrée à la stratégie du Groupe, le projet se déroule en plusieurs phases :

- des étapes de benchmark et d'évaluation de la maturité RSE du Groupe
- la mobilisation des collaborateurs identifiés lors d'ateliers et entretiens pour déterminer les objectifs et axes de travail
- l'organisation de steering committees afin de valider les grands axes de cette feuille de route (enjeux, objectifs, KPIs, priorisation et calendrier)
- la validation par le Comex et la Présidence.

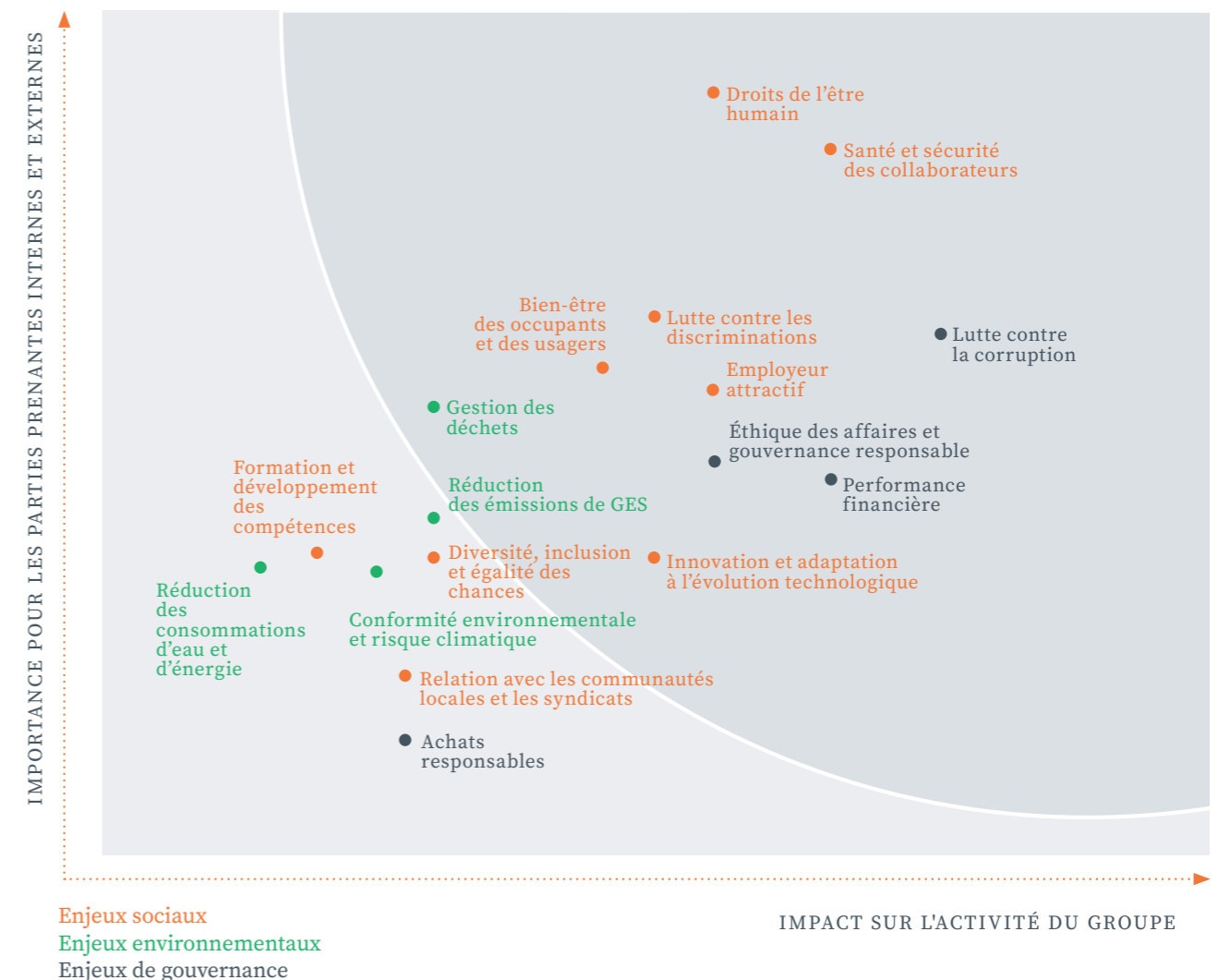
Le processus de révision de la feuille de route est déjà lancé et le Groupe est actuellement en phase de validation par les différents intervenants et la Direction Générale, pour un déploiement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## NOS 10 ENJEUX RSE PRIORITAIRES

La stratégie RSE du Groupe a établi une liste de 17 enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les a priorisés au regard de leur importance pour les parties prenantes du Groupe et de leur impact sur ses activités.

1. Santé et sécurité des collaborateurs
2. Lutte contre la corruption
3. Droits de l'être humain
4. Performance financière
5. Employeur attractif
6. Lutte contre les discriminations
7. Éthique des affaires et gouvernance responsable
8. Bien-être des occupants et des usagers
9. Innovation et adaptation à l'évolution technologique
10. Gestion des déchets

### MATRICE DE MATÉRIALITÉ ATALIAN



## AGIR POUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

Le groupe Atalian joue un rôle social majeur dans tous ses pays d'implantation. Il contribue activement à l'inclusion dans le monde du travail et favorise l'égalité des chances et la diversité. Atalian est pleinement engagé contre la discrimination et a mis en place des politiques pour l'insertion des publics en difficulté et des personnes en situation de handicap. Ces initiatives contribuent à valoriser les compétences individuelles et à promouvoir l'intégration professionnelle pour tous.

### ATTIRER LES TALENTS DE DEMAIN

Atalian a obtenu en 2023 le label HelloWork « Super Recruteur ». L'obtention de ce label démontre la professionnalisation du processus de recrutement au sein du Groupe et l'attachement porté à l'amélioration de l'expérience candidat. Gage d'engagement de transparence envers les candidats, ce label a permis au Groupe de se démarquer et d'attirer les meilleurs profils. Il a permis de valoriser la marque employeur et de réassurer les candidats.

Atalian a par ailleurs adopté une stratégie de communication marque employeur inclusive mettant en avant ses collaboratrices et collaborateurs sur les réseaux sociaux et les job boards. L'intensification en 2023 de cette stratégie de communication pour l'ensemble des métiers Atalian a permis de promouvoir la diversité de nos métiers, l'insertion professionnelle des jeunes via l'alternance, l'accompagnement de nos collaborateurs et l'évolution de carrière au sein du Groupe.

### OFFRIR UN TREMPLIN POUR LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Atalian s'investit également dans la reconversion professionnelle et organise des formations destinées aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC).

Le pôle Maintenance & Énergie a ainsi recruté, en 2023, 13 collaborateurs aux parcours et profils différents, qui s'orientent vers un nouveau cap professionnel : devenir Techniciens de Maintenance CVC (Climatisation Ventilation Chauffage).

#### CHIFFRES CLÉS

+ de **65 600** collaborateurs

**155** nationalités

**26 %** Taux d'emploi seniors

**4 %** Taux d'emploi juniors

**4,2 %** Taux d'emploi de travailleurs handicapés

### FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION



Signataire de la Charte de la Diversité depuis 2014, Atalian s'efforce de créer un environnement de travail où chaque individu est respecté et valorisé. Atalian est engagé pour lutter contre toutes les formes de discrimination (âge, sexe, origine ethnique, conviction religieuse...) à toutes les étapes de gestion des ressources humaines (embauche, formation, avancement ou promotion professionnelle) et pour l'inclusion des personnes souffrant de handicap, des personnes illettrées, des travailleurs pauvres et des chômeurs de longue durée.

### DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Atalian est membre fondateur de l'Association Aéro Impact Ressources Humaines (AIRH). Cette association permet à Atalian de contribuer activement à l'emploi local, à la formation et à l'insertion professionnelles, et, plus largement, aux retombées positives au sein des communautés voisines des aéroports.

Le dispositif clé de l'AIRH est la plateforme de recrutement Aerowork qu'Atalian utilise pour ses recrutements dans le domaine aéroportuaire. Cette méthode de recrutement - sans CV - est fondée sur le savoir-être des candidats, sans discrimination, pour les aider à trouver un métier qui leur correspond vraiment.

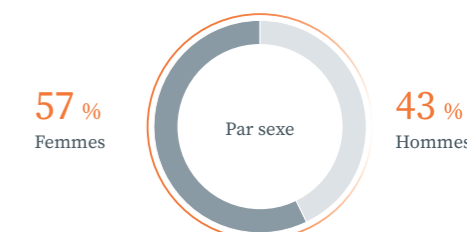
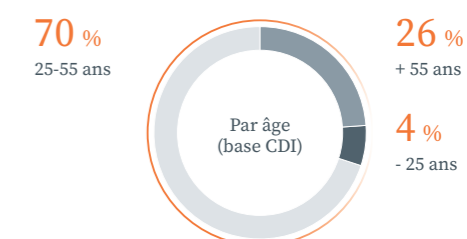
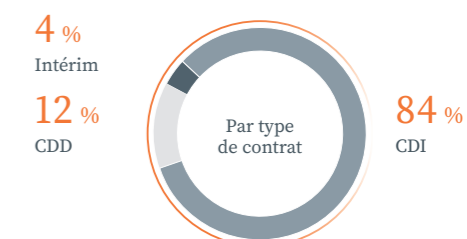
### LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS L'EMPLOI

La lutte contre la précarité dans l'emploi est une priorité pour le Groupe. Chaque fois que c'est possible, Atalian propose à ses collaborateurs des contrats ou des avenants qui permettent de réduire la précarisation de l'emploi en promouvant :

- les embauches en CDI plutôt qu'en CDD,
- les propositions de contrats à temps plein plutôt qu'à temps partiel pour les nouvelles embauches,
- les propositions de complément d'heures par voie d'avenant pour augmenter la durée du travail des collaborateurs,
- le travail en continu et/ou en journée.



#### RÉPARTITION DES EMPLOIS AU PLAN MONDIAL



## FAIRE GRANDIR NOS COLLABORATEURS

Le capital humain constitue un enjeu essentiel pour Atalian. Le Groupe met tout en œuvre pour attirer des talents diversifiés, les fidéliser et permettre leur développement professionnel continu. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), visant à anticiper et à préparer l'avenir en alignant les besoins en compétences avec les objectifs stratégiques de l'entreprise.

### DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DE NOS COLLABORATEURS

Le Groupe a développé le dispositif **Atalian Academy** pour dispenser différents programmes de formation à destination de ses collaborateurs, en s'appuyant sur des formateurs internes et externes. Le programme de formation « Devenir Chargé.e de Clientèle » est un cursus de 100 heures sur plusieurs mois qui a formé sa deuxième promotion d'apprenants en 2023.

Le Groupe poursuit par ailleurs son **programme d'alphabétisation des collaborateurs** qui le souhaitent. Il a dispensé à cet effet 6 500 heures de formation en 2023.

Le projet de formation majeur du Groupe en 2024 concernera l'accompagnement et la **montée en compétences de ses Chargés de Clientèle**. En s'appuyant sur un diagnostic poussé de la fonction Chargé de Clientèle, le Groupe élaborera et déploiera les outils et les processus RH nécessaires à maîtriser tous les enjeux de ce poste clé. Ces outils viseront à entretenir et à enrichir les compétences des Chargés de Clientèle, à repérer les potentiels et à structurer les passerelles et dispositifs d'évolution et de formation. Une boîte à outils favorisant et organisant leur fonction managériale complètera ce dispositif.

### L'ALTERNANCE, POUR INTÉGRER DE FUTURS TALENTS

Atalian croit en l'alternance et la développe activement pour offrir aux étudiants des formations adaptées à leurs aspirations professionnelles et une immersion dans le monde du travail, et pour augmenter ainsi leur employabilité. Pour Atalian, l'alternance est une opportunité de **favoriser le développement du Groupe et l'innovation**, en intégrant de jeunes talents, formés selon ses besoins spécifiques. La synergie entre formation théorique et pratique professionnelle prépare en effet les étudiants à répondre aux exigences de l'entreprise tout en l'enrichissant de compétences fraîchement acquises et actualisées.



### UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES COMPÉTENCES ET DES CARRIÈRES

La gestion des carrières et de la mobilité contribue à **fidéliser les collaborateurs du Groupe et à attirer de forts potentiels**. Chaque début d'année, l'entretien annuel de performance est un véritable moment d'échanges entre les managers et leurs collaborateurs directs.

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation des outils et des process, le Groupe a déployé en 2023 l'outil TalentSoft pour réaliser ses campagnes d'entretiens annuels de performance et assurer la gestion de ses *talents reviews*.

#### CHIFFRES CLÉS

+ de **65 600** collaborateurs

**371 158** heures de formation dispensées

**23 301** employés formés

## INSTAURER UNE VÉRITABLE CULTURE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Atalian s'engage à garantir un environnement de travail sain et sûr à tous ses employés. La politique du Groupe en matière de santé et sécurité au travail lui a permis d'atteindre des standards très élevés, attestés par de multiples certifications et par l'amélioration constante des indicateurs de performance dans l'ensemble du Groupe.

### RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À NOS ACTIVITÉS

Atalian met en œuvre les mesures nécessaires pour limiter les risques liés à ses activités. Le Groupe veille à l'application stricte des normes de sécurité et met en œuvre **des programmes de formation Sécurité Santé & Environnement** pour sensibiliser les collaborateurs aux meilleures pratiques de sécurité et prévenir les accidents de travail. Des causeries sont organisées très régulièrement. Des flashes information sont envoyés par SMS à l'ensemble des collaborateurs intervenant sur sites... Atalian s'inscrit également dans le projet ProSafe visant à ancrer la problématique des troubles musculo-squelettiques dans tous les process clés de l'entreprise.

#### CHIFFRES CLÉS

**74 %** Part du CA Atalian réalisée dans des entités certifiées Santé et Sécurité\*

**33** Nombre de certifications Santé et Sécurité détenues par Atalian\*

#### Accidents du travail

**17,4** Taux de fréquence Groupe

**0,77** Taux de gravité Groupe

\*ISO 45001 ou équivalent

### OPTIMISER ET PÉRENNISER NOS ORGANISATIONS ET NOS PROCESS

Les métiers du Groupe étant de plus en plus complexes et les réglementations de plus en plus exigeantes, Atalian cherche en permanence à professionnaliser ses organisations, rationaliser ses méthodes et process, et se doter d'outils de management QHSE adaptés, simples d'utilisation et performants, pour piloter ses plans d'actions et mesurer ses performances.



## CONTRIBUER À LA DÉCARBONATION

Pleinement conscient de l'urgence climatique et des défis socio-économiques actuels, Atalian a renforcé ses actions pour **minimiser son empreinte écologique** ainsi que celle de ses clients. Atalian s'est engagé dans **une démarche responsable et ambitieuse pour la décarbonation**, en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Depuis 2010, Atalian a intégré les principes de la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

### OPTIMISATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

Atalian, via sa filiale Ergelis, est **un acteur innovant de la gestion de l'énergie des bâtiments**. Son offre de solutions intégrant des technologies digitales permet de collecter des données d'occupation et de fonctionnement, de traiter ces données et d'optimiser le pilotage énergétique des bâtiments.

Les équipes d'Energy Managers du Groupe, professionnels du bâtiment en exploitation, aident leurs clients à atteindre leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique, à répondre aux exigences du Décret BACS et du Décret Tertiaire et contribuent ainsi à rendre les bâtiments plus efficaces, plus durables et plus respectueux de l'environnement.

### UTILISATION DE PRODUITS ÉCOLOGIQUES

Pour nos activités de nettoyage, nous proposons systématiquement **des produits éco-responsables** (moins consommateurs d'eau, moins nocifs pour l'homme et l'environnement). Nous le proposons y compris dans des pays qui ne sont pas très demandeurs. Par ailleurs, le Groupe a initié une démarche de rationalisation de ses produits, en misant sur des produits d'entretien concentrés et écolabellisés, plus respectueux de l'environnement, avec pour conséquence une réduction de l'empreinte carbone grâce à la diminution des livraisons de la part des fournisseurs, ainsi que des gammes de consommables sanitaires FSC (Forest Stewardship Council).

### RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Le Groupe Atalian utilise pour ses activités une flotte de plusieurs milliers de véhicules. **Pour réduire son empreinte carbone et sa consommation de carburants**, le Groupe privilégie les véhicules moins polluants, optimise les déplacements, forme les conducteurs à l'éco-conduite et propose systématiquement la mise en place de véhicules éco-responsables dans ses offres.

## TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Les déchets produits par nos activités sur les sites clients sont traités, soit directement dans la filière mise en place sur site, soit de façon externalisée avec nos partenaires avec lesquels nous avons conclu des accords-cadres. Nous travaillons également avec des organismes de collecte pour certains déchets spécifiques. La réglementation de plus en plus contraignante favorise la généralisation de concepts de tri standardisés permettant d'accélérer leur déploiement.

## RECONDITIONNEMENT DU MATÉRIEL

Atalian, en partenariat avec Ennea Groupe, un spécialiste du réemploi et du reconditionnement des équipements professionnels, déploie le système de **reconditionnement de ses machines de propreté**, motorisées et non motorisées : autolaveuses, balayeuses, injecteurs-extracteurs, aspiro-brosseurs, aspirateurs, chariots, etc. Initialement lancé en test fin 2022 sur l'une de ses régions, le reconditionnement de matériel est désormais déployé sur bon nombre de ses régions.

Le reconditionnement des matériels de Propreté contribue pleinement à notre démarche de développement durable :

- réduction de la quantité de déchets produits et de notre empreinte carbone,
- transition vers un modèle économique circulaire,
- création d'emplois locaux de techniciens,
- incitation de nos fournisseurs à adopter une démarche vertueuse (fourniture de pièces détachées) et à évaluer le taux de réparabilité de leurs matériels.

### CHIFFRES CLÉS

**64 %** Part du CA Atalian réalisée dans des entités certifiées ISO 14001 ou équivalent

**13** Nombre de certifications ISO 14 001 ou équivalent détenues par Atalian



## PRIVILÉGIER LES ACHATS RESPONSABLES

La stratégie d'achats responsables du Groupe Atalian est un élément central de sa politique RSE, qui contribue à son développement durable et à sa performance globale. Elle comprend le **développement d'achats de produits non-nocifs** et le **respect de règles d'éthique** dans les relations avec les parties prenantes et dans la conduite des affaires. Cette approche est non seulement bénéfique pour l'environnement et la société, mais elle est également considérée comme un levier de performance pour le Groupe.

*L'aspect sociétal et environnemental est de plus en plus important dans nos décisions, mais également dans les choix de nos clients.*

Jérôme MENIN  
Directeur des Achats Groupe

### PRODUITS ÉCO-RESPONSABLES ET FOURNISSEURS SOCIÉTALEMENT ENGAGÉS

La stratégie Achats du Groupe a été fortement impactée par l'inflation et le recentrage géographique du Groupe. Cette situation a permis au Groupe d'identifier les partenariats stratégiques et de les consolider.

En 2024, la priorité d'Atalian en matière d'achats responsables sera d'intégrer des critères de durabilité dans ses décisions d'achats, notamment la préférence pour les produits éco-responsables. Atalian a initié une démarche de rationalisation de ses achats de produits, en privilégiant des produits d'entretien concentrés et écolabellisés, qui permettent une réduction des emballages et des émissions de GES liées à leur transport, ainsi que des gammes de consommables d'hygiène sanitaire labellisés FSC (Forest Stewardship Council).

Atalian a également pour objectif de garantir la conformité de ses fournisseurs aux normes et lois sociales et éthiques, par une rationalisation du panel fournisseurs, un renforcement des partenariats clés et une meilleure évaluation de ces derniers dans le but de mettre en place une démarche d'amélioration continue.

### UNE POLITIQUE DÉPLOYÉE DANS L'ENSEMBLE DE NOS PAYS

Depuis plusieurs années, la politique Achats du Groupe est déployée dans l'ensemble des pays et les feuilles de routes, bien qu'adaptées aux spécificités de chaque pays, se basent sur un tronc commun visant à simplifier, optimiser et rationaliser les achats. En matière d'achats, le niveau de maturité évolue favorablement dans de nombreuses filiales du Groupe en Europe.

Depuis 3 ans, l'objectif poursuivi par le Groupe est de passer d'une politique d'achats tactique, essentiellement orientée approvisionnement, à une politique d'achats stratégique privilégiant la création de valeur.



## NOTRE PERFORMANCE SOCIÉTALE

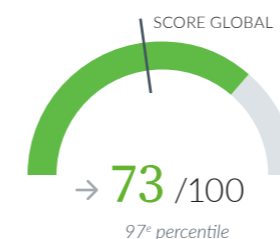


La responsabilité sociétale du groupe Atalian est à la mesure de la place qu'il occupe dans son secteur d'activités. Le Groupe emploie plus de 65 500 collaborateurs dans le monde et exerce des métiers dont les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux sont réels.

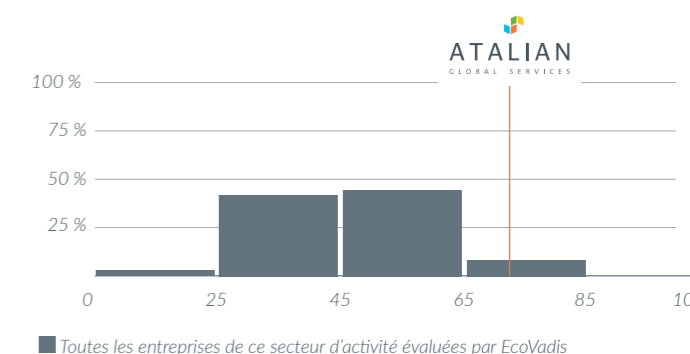
Pour mesurer ses impacts et ses progrès, le groupe Atalian a mis en place un reporting mondial qui intègre près de 70 % des indicateurs de la GRI G4. Le Groupe a obtenu un score de 73/100 et obtenu la médaille Gold EcoVadis, ce qui traduit son engagement en faveur du développement durable.

### SCORE GLOBAL ECOVADIS

Dans son secteur d'activités, le groupe Atalian fait partie du **top 2 %** des entreprises évaluées par EcoVadis.



### RÉPARTITION DES SCORES GLOBAUX ECOVADIS DES ENTREPRISES DU FM



### DÉTAIL DE NOTRE SCORE ECOVADIS SUR LES DIFFÉRENTS CRITÈRES



#### La méthodologie d'évaluation RSE EcoVadis

La méthodologie d'évaluation RSE EcoVadis repose sur des normes internationales en matière RSE (Global Reporting Initiative, Pacte Mondial des Nations unies, ISO 26000). Elle est pilotée par un comité scientifique, composé d'experts de la RSE et de la chaîne d'approvisionnement, afin de garantir des évaluations RSE indépendantes et fiables.



# 5 PERFORMANCE FINANCIÈRE

BILAN FINANCIER

46

[atalian@ST-microelectronics-fr](mailto:atalian@ST-microelectronics-fr)

Propreté, gestion des déchets, logistique & manutention  
95 000 m<sup>2</sup> gérés  
40 collaborateurs Atalian dédiés



# PRÉSENTATION DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU GROUPE EN 2023



**Laurent CAROZZI**  
Directeur Financier Groupe

## PANORAMA

2023 a été une année de transformation pour le groupe Atalian. Au cours de cette année, nous avons recentré nos activités sur l'Europe continentale, nous avons mis en œuvre un nouveau plan stratégique axé sur les clients et la rentabilité, nous avons renouvelé l'équipe de direction avec des cadres expérimentés et nous avons travaillé au refinancement de notre dette obligataire qui a été finalisé avec succès au début de l'année 2024.

Comme l'illustre notre performance financière, nous avons mis en place des mesures de productivité efficaces, nous avons progressé en matière d'indexation pour faire face à un environnement économique marqué par l'inflation.

Ces réalisations, couplées à notre développement commercial, constituent des avancées significatives, qui renforcent notre confiance en l'avenir et en la capacité du groupe à mieux tirer parti des vastes opportunités offertes par les différents services de Facility Management en Europe.

La présentation des données de la performance financière de 2023 et du comparatif avec les données de l'exercice 2022 est faite dans le cadre de la nouvelle configuration du Groupe, conformément aux règles d'IFRS 5.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

**Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 2 003 M€ pour l'exercice 2023 en hausse de 4,1 % (+ 79 M€) comparativement à 2022.**

Cette variation résulte :

- d'une croissance organique de 160 M€ (+8,3 %),
- d'une variation du périmètre des sociétés intégrées pour un montant de -35 M€ (principalement des activités en Afrique cédées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, qui sont conservées dans le périmètre des activités poursuivies en 2022),
- d'un effet de change négatif de -45 M€ (essentiellement dû à la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro).

Cette hausse reflète la croissance opérationnelle liée à l'indexation et à l'obtention de nouveaux contrats, notamment en Europe Centrale et Orientale. Le chiffre d'affaires net de l'Europe Centrale et Orientale a également bénéficié de l'augmentation des ventes en Turquie, grâce à une dynamique commerciale positive dans un contexte d'hyperinflation.

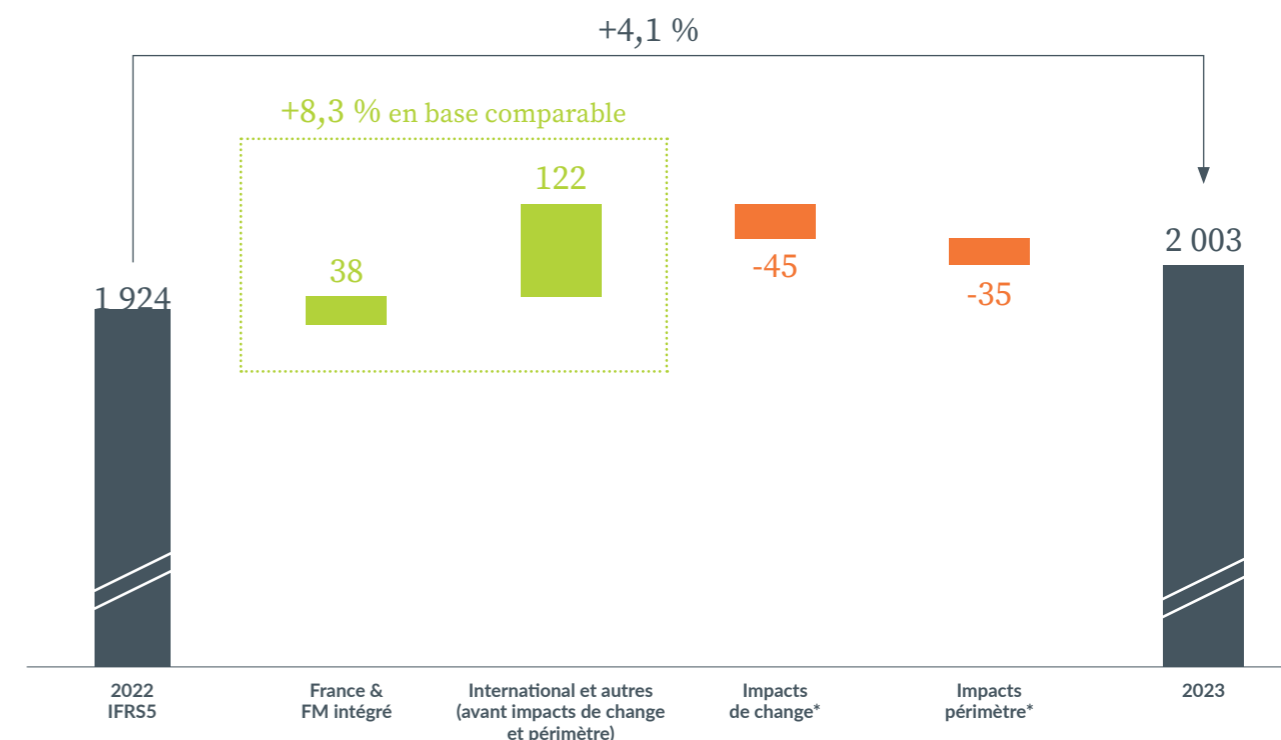
En France (y compris les activités de FM intégré), le chiffre d'affaires net a augmenté de +2,7 %, à 1 429 M€ en 2023 contre 1 392 M€ en 2022, principalement grâce

aux activités de propreté et aux activités de FM intégré. L'indexation et l'effet des nouveaux contrats gagnés fin 2022 et début 2023 ont été partiellement compensés par des travaux spéciaux liés au Covid-19 en 2022 qui n'ont pas été reconduits en 2023 et par la perte d'un contrat de sécurité majeur avec Groupe ADP (Aéroports de Paris).

Pour les opérations internationales, le chiffre d'affaires net a augmenté de +8,2 % en 2023 pour atteindre 580 M€. En excluant les effets négatifs des changements de périmètre (principalement en Afrique) et l'impact des taux de change (principalement dû à la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro), le chiffre d'affaires net sur une base comparable augmente de +23,2 %. Cette forte augmentation reflète la croissance des opérations, notamment en Europe Centrale et Orientale, où des actions spécifiques et des changements de direction ont été mis en œuvre dans certains pays pour relancer la croissance organique et assurer une répercussion appropriée de la hausse des coûts aux clients dans toutes les zones géographiques. Le chiffre d'affaires net de l'Europe Centrale et Orientale a également bénéficié de l'augmentation des ventes en Turquie, grâce à une dynamique commerciale positive dans un contexte d'hyperinflation.

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros



\*Net de l'hyperinflation en Turquie

\*\* Comprend principalement les activités Afrique cédées au T4 2022

## EBITDA

L'EBITDA récurrent de l'exercice 2023 a diminué de 15,8 %, soit -12,3 % sur une base comparable. La marge d'EBITDA récurrent est en baisse de 114 points de base à 4,8 %, mais en hausse de 64 points de base à 5,1 % au T4 2023 par rapport au T4 2022, reflétant l'amélioration constante tout au long de l'année 2023.

Alors que les mesures de productivité, le plan d'indexation et les mesures commerciales sont tous en cours, l'EBITDA récurrent a été négativement impacté par une non-contribution des travaux spéciaux liés au Covid-19 (alors que cela était le cas en 2022), notamment au premier semestre 2023, et par l'effet de décalage du plein impact des mesures d'indexation. En outre, l'EBITDA de l'exercice 2022 avait bénéficié d'impacts non récurrents liés à des reclassifications au bilan et au compte de résultat.

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)

Le résultat opérationnel a diminué à (1,9) million d'euros en 2023, contre 38,2 millions d'euros en 2022. Cette diminution reflète principalement l'impact de la baisse de l'EBITDA récurrent, notamment au premier semestre 2023, et pour une part plus significative reflète les effets des éléments non récurrents.

Le résultat opérationnel hors éléments non récurrents s'élève à 40,9 millions d'euros, contre 50,7 millions d'euros en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'EBITDA.

Les éléments non récurrents comptabilisés en 2023 s'élèvent à 43 millions d'euros, dont 12 millions d'euros de coûts de restructuration, 10 millions d'euros liés au recentrage des activités du Groupe, 4 millions d'euros de coûts relatifs au refinancement, 9 millions d'euros de provisions pour congés maladie en raison du changement de la réglementation française, 3 millions d'euros de dépréciation et 5 millions d'euros d'éléments non récurrents divers.



## RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE

Le résultat net est un profit de 39,9 millions d'euros en 2023 qui comprend notamment le gain de cession par suite de la vente des activités au Royaume-Uni, Irlande et Asie comptabilisé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

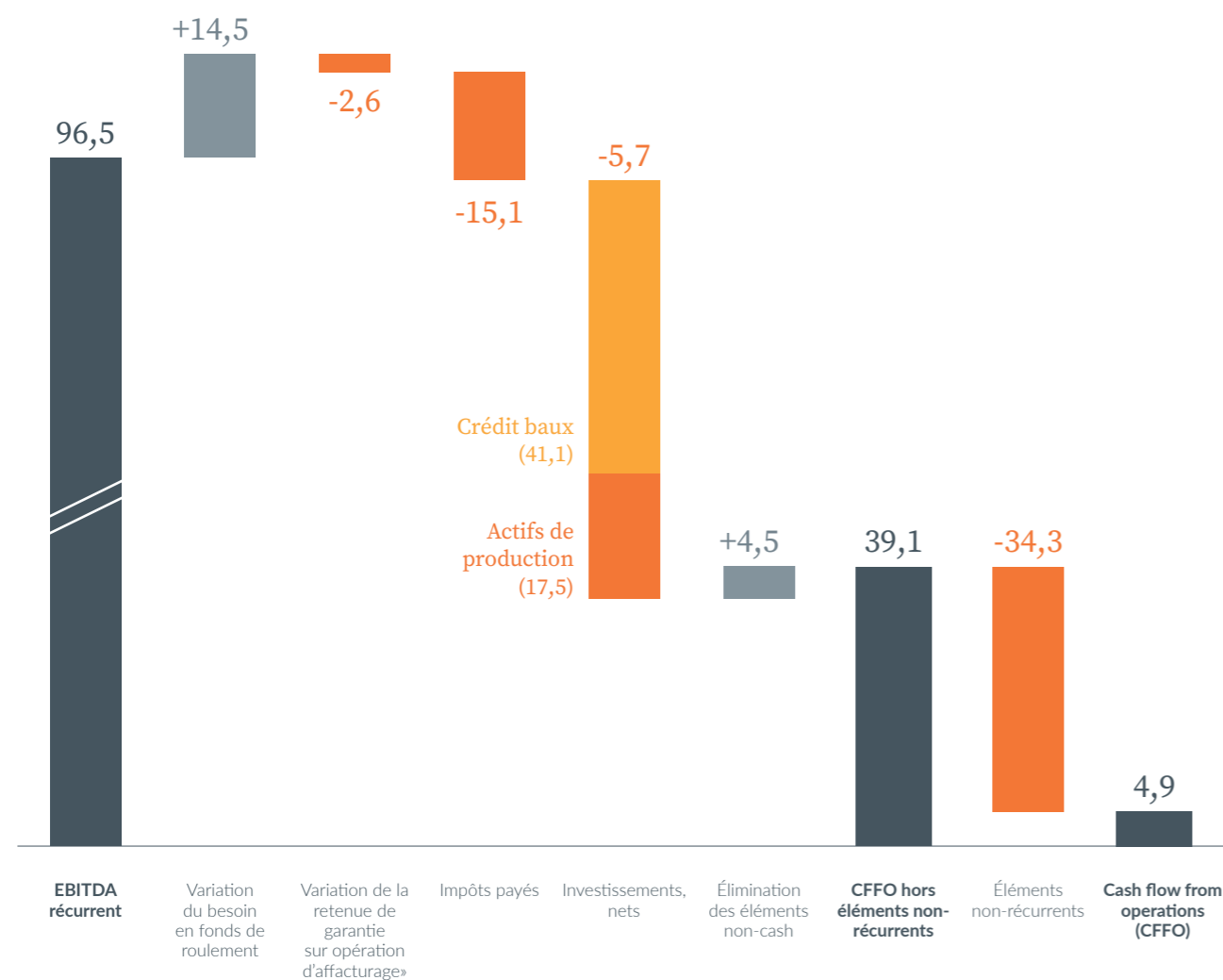
## CASH FLOW OPÉRATIONNEL

Le cash flow opérationnel (CFFO) s'est amélioré, passant de -0,6 M€ en 2022 à +4,9 M€ en 2023. Cette croissance reflète la variation positive de l'évolution du besoin en fonds de roulement et la baisse des capex opérationnels, qui ont plus que compensé la baisse de l'EBITDA.

Si l'on exclut les éléments non récurrents, le CFFO s'améliore de 24 M€, passant de 15 M€ à 39 M€. Les éléments exceptionnels non récurrents de 34 M€ en 2023 comprennent 14 M€ de coûts de restructuration, 10 M€ de coûts liés au recentrage des activités du groupe, 4 M€ de coûts liés au refinancement de la dette obligataire et 6 M€ d'éléments non récurrents divers.

### CASH FLOW OPÉRATIONNEL EN 2023

En millions d'euros

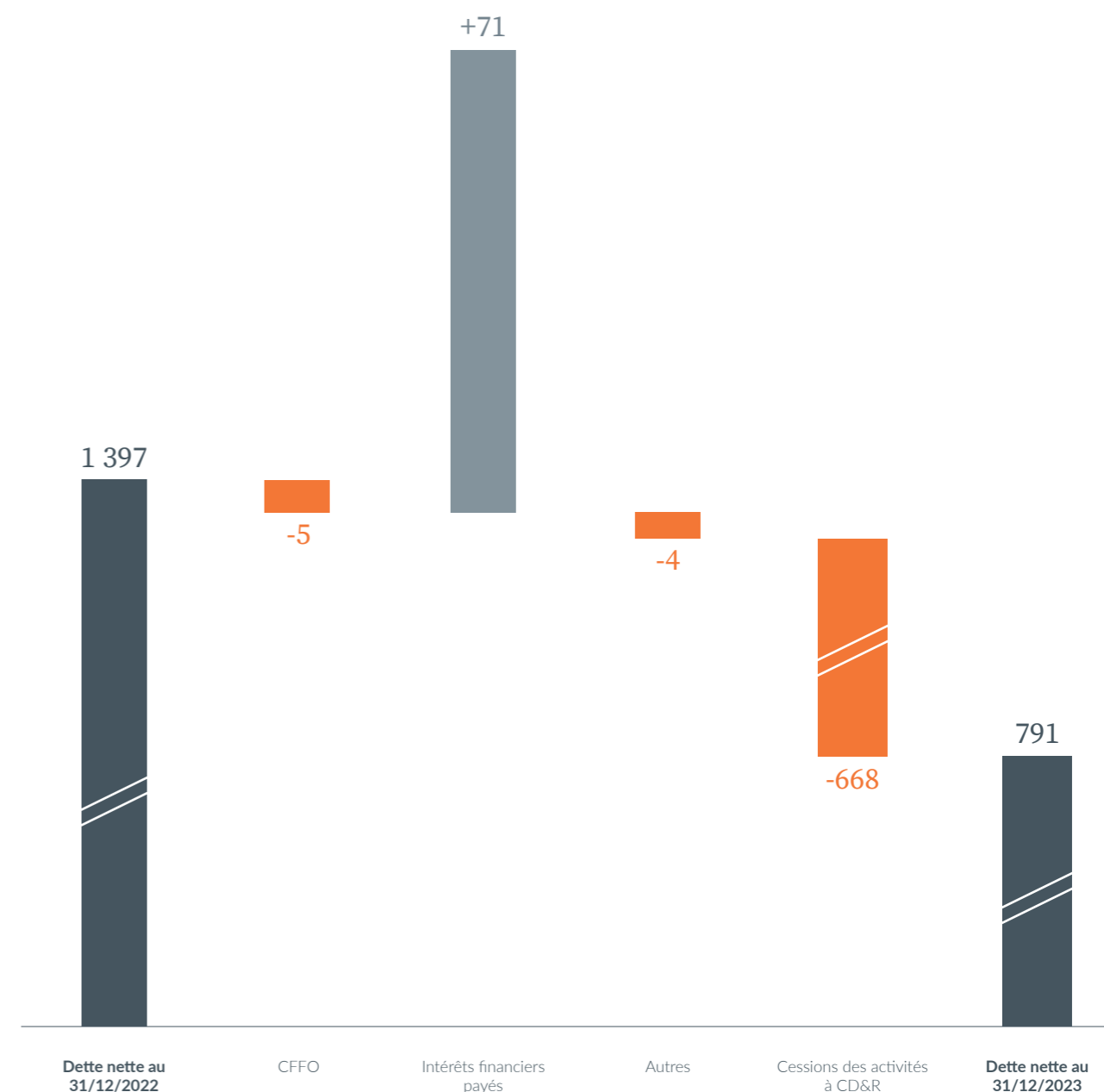


## ENDETTEMENT

La dette nette a diminué, passant de 1 397 M€ à fin décembre 2022 à 791 M€ à fin décembre 2023. Cette amélioration significative résulte principalement de la vente des activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie à CD&R. Comme annoncé le 28 mars 2024, le Groupe a finalisé son refinancement. Cette transaction permet à Atalian de réduire la valeur nominale de sa dette à long terme de 400 millions d'euros, d'étendre la maturité de sa dette obligataire de 4,5 ans jusqu'en juin 2028 et de réduire de manière significative ses charges d'intérêts annuelles.

### ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET

En millions d'euros



## FACTEURS DE RISQUE

**Toute détérioration des conditions économiques mondiales et régionales, des évolutions politiques et d'autres facteurs indépendants de notre contrôle peut avoir un impact négatif sur nos activités.**

Nous sommes sensibles aux récessions ou aux ralentissements économiques, et le caractère cyclique de la macroéconomie représente donc un défi pour nous. La croissance de la demande pour nos services est généralement en corrélation avec les conditions économiques, y compris la croissance du produit intérieur brut sur nos principaux marchés géographiques. Par exemple, dans un environnement économique peu favorable, nos clients peuvent chercher à réduire leurs activités, à retarder leurs projets d'externalisation ou à réduire leur demande de services, en particulier les services que les clients perçoivent comme discrétionnaires (y compris, par exemple, en ce qui concerne les heures, les types de services, ou la portée des services). Les périodes de récession ou de déflation peuvent également avoir un impact négatif sur les prix et les conditions de paiement, y compris en ce qui concerne les services que les clients peuvent percevoir comme non discrétionnaires. En outre, en période d'incertitude économique, nos clients du secteur public peuvent faire face à des pressions budgétaires ou politiques significatives. Nous avons historiquement été exposés aux ralentissements des marchés dans les pays où nous opérons.

Nos performances financières et opérationnelles ont déjà été affectées par des périodes de récession et de déflation et pourraient être encore affectées par une dégradation des conditions économiques générales sur les marchés où nous opérons, ainsi que par les conditions du marché commercial international et les facteurs connexes. En outre, lors des ralentissements économiques survenus dans le passé, nos clients ont souvent réduit le volume de services supplémentaires qu'ils ont commandés en complément de leurs contrats existants, car ils réduisent généralement ces services dans un environnement économique difficile.

D'autres circonstances peuvent également avoir un impact sur nos revenus. Par exemple, la pandémie de Covid-19 a obligé les exploitants de bâtiments à appliquer des mesures sanitaires plus strictes, ce qui a augmenté notre chiffre d'affaires net en 2021 et au premier semestre 2022 grâce à la fourniture de ces services. Cependant, la demande des clients pour ces services n'a pas été soutenue lorsque la pandémie a reculé, ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires net lié à cette activité au cours de la deuxième partie de 2022 et en 2023.

Nous ne pourrions peut-être pas maintenir nos revenus actuels ou nos niveaux de profit si des événements économiques ou des circonstances défavorables se produisent ou continuent de se produire dans les pays

où nous exerçons nos activités. En outre, les économies des pays dans lesquels nous opérons pourraient ne pas bénéficier d'une croissance à l'avenir et l'augmentation de la demande de nos services sur ces marchés pourrait ne pas se produire.

**L'inflation peut avoir un impact négatif sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.**

Notre performance financière et opérationnelle est également affectée par l'inflation, qui peut avoir un impact négatif sur nos marges d'exploitation. Cela a été le cas en 2022 et 2023, car les frais de personnel, et plus tard les coûts des matières premières, ont augmenté de manière significative, ce que nous n'avons pas été en mesure de répercuter pleinement sur les clients dans un premier temps. Cela a eu un impact négatif sur nos résultats à la fin de l'année 2022 et au début de l'année 2023. Depuis le début de l'année 2023, le Groupe a pris plusieurs mesures pour répercuter ces coûts plus élevés sur les clients, avec un effet de décalage restant estimé à trois mois.

Par ailleurs, nos activités en Turquie ont été impactées par une situation d'hyperinflation et ont vu la valeur de la monnaie locale s'effondrer. En 2023, la Turquie représentait environ 4,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors activité du Groupe aux États-Unis, cédée en octobre 2023). Bien que les taux d'inflation se soient quelque peu modérés récemment, la persistance d'une inflation élevée ou des augmentations futures de l'inflation peuvent entraîner une diminution de la demande pour nos produits et services, une augmentation des coûts d'exploitation, y compris nos coûts de main-d'œuvre, une réduction des liquidités et des limitations de notre capacité à accéder au crédit. En outre, les banques centrales en Europe et aux États-Unis ont augmenté, et pourraient continuer à augmenter, les taux d'intérêt en réponse aux inquiétudes concernant l'inflation. Le maintien de taux d'intérêt élevés ou l'augmentation des taux d'intérêt, en particulier s'ils sont associés à une réduction des dépenses et à la volatilité des marchés financiers, peuvent avoir pour effet d'accroître encore l'incertitude économique et d'augmenter ces risques, ce qui peut entraîner une récession économique. Dans un environnement inflationniste, nous pourrions ne pas être en mesure d'augmenter les prix de nos produits et services au même taux voire plus que celui de l'augmentation de nos coûts, ce qui pourrait réduire nos marges d'exploitation et avoir un effet négatif important sur nos résultats financiers. Nous pourrions également enregistrer des ventes plus faibles que prévu et des effets négatifs potentiels sur notre position concurrentielle en cas de diminution des dépenses des clients ou de réaction négative à nos prix.

## 6 FACTEURS DE RISQUE

**Notre activité, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos perspectives peuvent être affectés par des événements défavorables échappant à notre contrôle.**

Les catastrophes naturelles, y compris les ouragans, les tremblements de terre et les sécheresses, les calamités mondiales, les pandémies et autres crises de santé publique, ou les troubles politiques, les actes de terrorisme et les conflits mondiaux pourraient perturber les opérations du groupe ou celles de ses clients, affecter négativement les revenus et les résultats d'exploitation du groupe, accroître la volatilité des marchés financiers mondiaux et avoir un impact négatif sur l'environnement économique dans lequel le groupe et ses clients opèrent. De tels événements peuvent être impossibles à anticiper, et le groupe ou ses clients peuvent ne pas réussir à atténuer les effets négatifs qu'ils provoquent, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

**Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre en œuvre nos stratégies avec succès.**

Depuis le début de l'année 2023, nous avons recentré notre stratégie pour devenir un leader du Facility Management en Europe continentale, visant à créer de la valeur durable pour toutes nos parties prenantes et à devenir le partenaire privilégié de nos clients dans la mise en œuvre de services de Facility Management (FM) spécifiques ou globaux. En particulier, nous visons à (i) améliorer la rentabilité grâce à des initiatives d'amélioration continue, (ii) stimuler une croissance organique durable, en particulier dans les activités historiques du groupe, (iii) développer notre activité d'*integrated Facility Management* (IFM) pour répondre à la demande croissante des clients pour des solutions globales, et (iv) poursuivre la croissance externe par le biais d'opportunités d'acquisitions ciblées. Rien ne garantit que nos objectifs seront atteints dans les délais prévus ou qu'ils le seront, ni que les coûts de mise en œuvre de notre stratégie ou les bénéfices qui en résulteront se situeront aux niveaux que nous prévoyons actuellement. Nos stratégies peuvent également être affectées par des facteurs échappant à notre contrôle, tels que l'inflation et la volatilité de l'économie mondiale et de chacun de nos marchés, l'acceptation par nos clients de nos initiatives et de nos offres et les niveaux d'activité de nos clients. En outre, notre capacité à réaliser nos stratégies peut être affectée par la survenance d'autres risques décrits dans la présente section «*Facteurs de risque*». En particulier, la capacité à saisir des opportunités d'acquisition dans l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang. Tout échec, retard important ou coût inattendu lié à la mise en œuvre de notre stratégie pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

**Nous sommes confrontés à des risques liés aux acquisitions et pourrions ne pas être en mesure d'intégrer avec succès les acquisitions passées, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités et notre situation financière.**

Au fil des années, notre groupe a bénéficié d'acquisitions d'entreprises et nous pourrions envisager de procéder à des acquisitions ciblées dans les secteurs d'activité et les zones géographiques où nous sommes déjà présents, dans le cadre de la poursuite de notre stratégie de croissance future. Dans le cadre de ces acquisitions, le groupe pourrait rencontrer les difficultés suivantes :

- l'intégration de nouvelles entreprises pourrait entraîner des coûts considérables, ainsi que des retards ou d'autres difficultés financières et opérationnelles ;
- les hypothèses retenues dans les stratégies d'affaires des sociétés acquises pourraient s'avérer erronées, notamment en termes de synergies et de performances ;
- la réalisation d'acquisitions dans un pays qui n'est pas le pays d'origine du groupe pourrait comporter des risques accrus ;
- l'acquisition de nouvelles entreprises pourrait générer des contraintes juridiques imprévues, telles que des passifs plus importants que ceux évalués au cours de la phase de due diligence de l'acquisition ; et
- notre capacité à saisir des opportunités d'acquisition peut être limitée par certaines nouvelles clauses relatives aux acquisitions dans l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang.

D'une manière générale, les avantages attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se matérialiser dans les délais et aux niveaux escomptés, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe.

Nous sommes également confrontés à des risques liés à la poursuite de l'intégration des acquisitions passées, notamment les coûts et les problèmes liés au pilotage, à l'embauche et à la formation du personnel, ou l'intégration des systèmes informatiques, de comptabilité et de contrôle interne ; les coûts associés pour adapter nos services aux exigences du marché local des sociétés acquises et aux pratiques locales, ou pour élaborer des structures appropriées de gestion des risques et de contrôle interne des opérations sur un nouveau marché, ou pour comprendre et se conformer à un nouveau dispositif réglementaire ; de nouveaux tarifs, taxes, restrictions et dépenses qui pourraient augmenter les prix de nos services et nous rendre moins compétitifs ; la fidélisation des collaborateurs et des comptes clés des entreprises acquises ; des événements imprévus, circonstances ou obligations juridiques liés aux entreprises acquises ; et le fait que nos acquisitions ne permettent pas d'atteindre les synergies prévues ou d'autres avantages attendus.

En outre, nous pouvons encourir des charges d'amortissement et de dépréciation ou des passifs imprévus, ou rencontrer d'autres difficultés liées à des acquisitions réalisées, qui pourraient nuire à notre activité, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

**Les services que nous fournissons peuvent être exposés à une pression sur les prix et sur les marges, et nous pouvons ne pas réussir à attirer de nouveaux clients et conserver les clients existants à des prix et des niveaux de marge compétitifs.**

Nous pouvons être obligés de baisser les prix de nos services en raison de plusieurs facteurs, notamment en cas de tension de la situation macroéconomique ou d'une concurrence accrue dans le cadre de clauses contractuelles prévoyant une renégociation périodique des conditions tarifaires. Nous ne pouvons pas forcément compenser ces baisses de prix en attirant de nouveaux clients, en réduisant nos coûts d'exploitation (par exemple, par des réductions d'effectifs, des augmentations de productivité ou d'autres optimisations des coûts) ou autrement, ce qui pourrait conduire à une baisse de nos bénéfices. Ces dernières années, des activités telles que la propreté et la sécurité (hormis la sécurité aéroportuaire) ont été particulièrement exposées à la concurrence sur les prix. La pression continue sur les marges réalisées avec nos clients les plus importants ou la perte de ces contrats peuvent avoir un effet négatif important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

De surcroît, puisque les achats de consommables, les frais externes et les coûts de personnel ont représenté environ 94 % de notre chiffre d'affaires net au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la rentabilité de nos contrats dépendra généralement de notre capacité à maîtriser avec succès ces coûts, notamment en cas d'inflation et une erreur ou une impossibilité de gérer ou d'estimer ces coûts lors de la tarification de nos services pourrait entraîner une baisse des bénéfices et de la rentabilité. Par exemple, au cours des premiers mois de l'exécution d'un nouveau contrat, nous pouvons engager des coûts de démarrage liés à l'équipement technique et aux uniformes des employés qui se traduisent le plus souvent par une perte d'exploitation. En règle générale, nous constatons une réduction progressive de ce déficit d'exploitation dans les mois suivants et le contrat génère finalement un bénéfice d'exploitation dans les six mois suivant son démarrage. Si nous ne parvenons pas à maîtriser ces coûts de démarrage ou si nous n'estimons pas avec précision le montant de ces coûts lors de la tarification de nos services, nous pouvons subir des pertes importantes pour un contrat donné, ce qui peut avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

L'inflation des prix peut être déclenchée par plusieurs facteurs, tels que la pénurie, les hausses de prix du pétrole et du transport ou la situation géopolitique comme

la guerre en Ukraine. Les hausses des coûts salariaux (notamment consécutives aux hausses réglementaires du salaire minimum) représentent une autre composante significative de nos coûts opérationnels car notre activité nécessite d'employer un grand nombre de salariés. Notre capacité à anticiper les évolutions de ces coûts et à les maîtriser est fondamentale pour gérer nos résultats financiers de manière efficace. Notre capacité à répercuter les hausses des coûts de nos contrats de services est déterminée par les termes de ces contrats.

Le niveau de risque supporté en raison des évolutions des coûts et leurs conséquences sur les marges envisagées dépendent du type de contrat régissant les services fournis. Si nous n'étions pas en mesure de renégocier les conditions tarifaires avec nos clients en temps utile, nous serions exposés à des pertes dues à des coûts plus élevés que prévu.

Si nous ne parvenons pas à contrôler les coûts ou à nous adapter à leur hausse, cela peut se traduire par un impact négatif important sur nos gains et sur notre situation financière.

En outre, les contrats multiservices à deviser en termes de prix que les contrats mono-service en raison de leur étendue et de leur complexité, et cette complexité peut s'accroître dans la mesure où le contrat comporte des performances sur des services nouvellement externalisés dans plusieurs zones géographiques.

Tout contrat de ce type, portant sur des services que nous venons de lancer, nous obligera également à évaluer avec précision les conditions de tarification et à prévoir les coûts d'exploitation, alors que certains de ces coûts nous seront inconnus au moment de la conclusion du contrat. Cela demandera au management beaucoup de temps et de ressources pour les évaluer. En outre, nos contrats peuvent inclure des indicateurs liés à la performance de nos prestations et limiter notre capacité d'ajuster, suffisamment ou à temps, nos prix en fonction de l'augmentation de nos coûts, d'un indice d'inflation ou de tout autre indice approprié, ce qui augmente le risque associé à nos contrats et pourrait avoir un impact négatif sur notre rentabilité.

En outre, l'impact des lois et des règlements, en particulier des lois et des règlements sur le travail et l'emploi, peuvent restreindre notre capacité à réduire nos coûts et à réaliser d'autres gains de productivité.

Voir le facteur de risque intitulé «*Nos entreprises sont soumises à diverses lois et réglementations, notamment en matière de travail et d'emploi, et des modifications ou des violations de ces lois ou réglementations peuvent avoir un impact négatif sur nos activités et notre rentabilité*». La pression exercée sur les prix et sur les marges peut donc conduire à une réduction de la moyenne des prix et des marges de nos prestations, ce qui pourrait également avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nos activités sont soumises à diverses lois et réglementations, notamment en matière de travail et d'emploi, et des modifications ou des violations de ces lois ou réglementations peuvent avoir un effet négatif sur nos activités et notre rentabilité.

En raison de la nature de notre secteur et de la portée mondiale de nos activités, nous sommes soumis à diverses lois et réglementations régissant des domaines tels que le travail, l'emploi, les pensions, l'immigration, la santé et la sécurité, la fiscalité (y compris la sécurité sociale, les impôts sur les salaires et les politiques de prix de transfert), la gouvernance d'entreprise, la protection des clients, les pratiques commerciales, la concurrence, l'environnement et les réglementations de conformité. Nous supportons, et prévoyons de continuer à supporter, des coûts et des dépenses considérables, en plus de consacrer une part importante du temps et des ressources de notre direction au respect de réglementations de plus en plus complexes et restrictives. Le total des frais de personnel a représenté environ 68 % de notre chiffre d'affaires net total au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les lois et réglementations en matière de travail et d'emploi ont toujours eu un effet important sur nos activités. Les modifications de ces lois et réglementations peuvent augmenter nos coûts d'exploitation et réduire notre flexibilité opérationnelle. En outre, tout manquement aux lois ou réglementations des pays dans lesquels nous opérons peut entraîner des amendes, des pénalités ou d'autres moyens de suspension ou de résiliation de notre droit à fournir certains services dans la juridiction concernée.

**Certaines enquêtes passées et en cours sur nous et notre principal actionnaire final par les autorités judiciaires françaises pourraient avoir un effet négatif sur notre réputation, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.**

Nous et notre actionnaire de référence avons fait l'objet de plusieurs enquêtes pénales de la part des autorités françaises. En février 2022, le président du tribunal de Paris a approuvé une *convention judiciaire d'intérêt public* (CJIP) entre nous et le bureau du procureur de Paris sans reconnaissance de culpabilité de la part du groupe. La CJIP porte sur des allégations de fraude pénale concernant l'utilisation de fausses factures dans le cadre de la vente prévue de deux filiales du Groupe en 2014 et 2015. Lors de la conclusion de la CJIP, les poursuites pénales à l'encontre du groupe ont été suspendues. Dans le cadre de la CJIP, le Groupe a accepté de payer une amende d'intérêt public de 15 millions d'euros ainsi que des dommages et intérêts d'environ 470 000 euros. Ces procédures nous ont fait encourir des coûts supplémentaires, y compris des frais juridiques, et ont eu un impact négatif sur notre réputation.

Dans le cadre de la CJIP conclue en février 2022, nous avons également accepté de soumettre notre programme de conformité au contrôle de l'Agence française anticorruption

(AFA) sur une période de deux ans. Dans ce cadre, nous avons dû mettre en œuvre ses recommandations dans les délais impartis. L'AFA devrait rendre ses conclusions au cours du premier semestre 2024. Si l'AFA détermine que nous n'avons pas mis en œuvre de manière satisfaisante les changements requis dans notre programme de conformité, la CJIP pourrait être annulée et les poursuites pénales pourraient être reprises par le ministère public, auquel cas le Groupe pourrait se voir infliger de nouvelles sanctions. Voir également le facteur de risque intitulé « *Nous pourrions ne pas disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ou maintenir des contrôles internes efficaces et d'autres normes, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités* ».

Par ailleurs, l'actionnaire principal ultime du groupe, M. Franck JULIEN, et certains anciens dirigeants, administrateurs et prestataires de services du groupe ont été inculpés d'abus de biens sociaux et de certains autres délits financiers. Ces allégations ont fait l'objet d'un procès devant le Tribunal judiciaire de Paris au premier trimestre 2024, avec une décision attendue en juillet 2024. Bien que le Groupe ne soit pas inculpé dans cette procédure, qu'il se soit porté partie civile, et qu'il ait déposé une demande de dommages et intérêts au titre des préjudices subis, la publicité négative associée au Groupe, à son actionnaire et à ses anciens dirigeants ainsi qu'à ses pratiques commerciales antérieures pourrait nuire à la réputation du Groupe auprès de ses clients, de ses employés et de ses partenaires commerciaux.

**Nous pourrions ne pas être en mesure de remporter de nouveaux contrats, y compris des contrats attribués par voie de mise en concurrence, et les contrats que nous remportons pourraient ne pas produire les résultats escomptés.**

Nous devons constamment remporter de nouveaux contrats pour soutenir notre croissance et ces nouveaux contrats peuvent faire l'objet d'appels d'offres. La décision d'un client existant ou potentiel d'externaliser des services de gestion des bâtiments dépend, entre autres, de sa perception du prix et de la qualité de ces services externalisés. Certains clients peuvent avoir un préjugé défavorable à l'externalisation de leurs fonctions de support.

Nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à remporter des contrats attribués par voie de mise en concurrence et d'autres nouveaux contrats. En outre, nous pouvons consacrer beaucoup de temps et engager des frais pour préparer une offre ou une proposition, ou participer à un processus d'appel d'offres, à l'issue duquel nous pourrions ne pas être retenus. Même si nous obtenons un contrat, il se peut qu'il ne produise pas les résultats escomptés, en particulier si nous ne parvenons pas à correctement calculer les prix, à contrôler les coûts et à gérer les opérations au jour le jour. Par exemple, le calendrier ou la structure des coûts peuvent différer des estimations antérieures car ils dépendent tous deux d'un large éventail de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que l'augmentation des

coûts de personnel résultant de changements défavorables dans la législation ou la réglementation du travail et de l'emploi, ce qui peut entraîner des difficultés d'exécution et des dépassements de coûts que nous pourrions ne pas être en mesure de répercuter sur nos clients. Notre incapacité à prévoir avec précision le coût réel de la prestation de nos services pourrait entraîner une diminution de nos marges, voire des pertes dans le cadre de ces contrats, ce qui aurait un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous ne réussirons pas forcément à embaucher et conserver suffisamment de techniciens qualifiés pour mener à bien nos opérations. En outre, nous pourrions rencontrer des problèmes pour recruter et conserver des salariés qualifiés en période de croissance économique rapide.**

Sur certains des segments du marché sur lesquels nous opérons, tels que les services multi techniques et les services liés à l'énergie, notre succès dépend de notre capacité à attirer et à retenir des techniciens qualifiés et toute difficulté à les conserver pourrait perturber nos opérations. Notre croissance exige également que nous recrutions et formions continuellement de nouveaux techniciens qualifiés. Un turnover élevé de nos techniciens qualifiés se traduit par une augmentation de nos coûts de recrutement et de formation et limite en conséquence le nombre de techniciens expérimentés disponibles pour constituer des équipes adaptées aux projets. Si cela devait se produire, nous ne pourrions pas forcément mener à bien ces projets efficacement et exploiter ces activités de manière rentable, et nous pourrions être amenés à recourir davantage à l'externalisation pour faire face à une pénurie de personnel qualifié, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos marges. En outre, en période de croissance économique rapide, nous pourrions rencontrer des problèmes pour recruter et retenir des employés qualifiés dans l'ensemble de nos activités ou, d'une manière générale, subir une augmentation des frais de personnel pour recruter et retenir ces employés, que nous pourrions ne pas être en mesure de répercuter efficacement sur nos clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous sommes confrontés à une concurrence intense de la part de divers concurrents et une incapacité à rivaliser avec nos concurrents pourrait entraîner une perte de part de marché, une baisse d'activité ou de rentabilité.**

Notre activité est extrêmement compétitive. Le Facility Management (FM) rassemble de nombreuses catégories d'acteurs, qui visent la taille mondiale et/ou un large éventail de services. Le paysage concurrentiel du FM est composé de plusieurs types d'acteurs tels que les généralistes mondiaux (principalement les anciens spécialistes du *soft FM*) ; les

généralistes nationaux ; les spécialistes mondiaux de l'immobilier offrant des services aux bâtiments et bénéficiant de leur relation privilégiée avec les clients ; des spécialistes du multi-service ciblant des services complémentaires et de nouveaux pays, fournissant des contrats groupés de *soft* et de *hard services* ; des *pure players* mondiaux, spécialistes mono-service ; des *pure players* locaux se concentrant sur un service donné, principalement au profit de clients locaux. Ces concurrents peuvent avoir plus de ressources que nous, une présence plus importante sur le marché, ou un rayon d'action géographique plus grand et donc une capacité plus forte pour s'engager sur des appels d'offres multi-pays.

En ce qui concerne les services moins complexes sur le plan technique, avec de faibles barrières à l'entrée, tels que les services de propreté traditionnels, nous sommes également confrontés à la concurrence de plus petits acteurs opérant au niveau local, dont beaucoup ont une forte présence sur le marché local et des relations avec les clients locaux. Outre la concurrence d'autres prestataires de services aux bâtiments, nous sommes également confrontés à la concurrence des prestataires locaux.

En outre, les marchés des services externalisés de la propreté et de la sécurité restent très fragmentés malgré un certain degré de concentration. Au fil du temps, nos concurrents, qu'ils soient mondiaux, nationaux, régionaux ou locaux, pourraient consolider leurs activités et les offres de services diversifiées ou les synergies renforcées de ces entreprises regroupées pourraient accroître la concurrence dans les secteurs de la propreté et de la sécurité. Ces changements ou d'autres évolutions du paysage concurrentiel de notre secteur pourraient entraîner une perte de parts de marché, une baisse des revenus ou une baisse de la rentabilité, et pourraient ainsi avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos perspectives.

Par conséquent, en raison de cette concurrence intense, nous devons déployer des efforts constants pour rester compétitifs et convaincre les clients potentiels de la qualité et de la compétitivité des prix de nos offres de services. Nous sommes en concurrence avec d'autres acteurs de notre secteur sur différents critères dont la couverture et l'éventail de nos services, l'expertise technique et les prix. Nos clients sont de plus en plus concentrés sur les coûts d'entre-ten et d'exploitation de leurs installations. La tarification est également un critère important pour assurer le renouvellement des contrats, en particulier les contrats pluriannuels. Nous devons également continuer à développer de nouveaux services ou à pénétrer sur de nouveaux marchés géographiques afin de maintenir ou de renforcer notre position concurrentielle ou d'atteindre nos objectifs stratégiques. Si nos clients ne perçoivent pas la qualité et la valeur du coût de nos services, ou s'il n'y a pas suffisamment de demande pour nos nouveaux services, notre activité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient être affectés de manière importante.

Enfin, notre réputation et notre image sont également importantes pour notre positionnement concurrentiel. Par exemple, si nos notes de crédit sont revues à la baisse, si nos efforts dans le domaine environnemental, social et de gouvernance (ESG) sont jugés insuffisants ou si notre image est autrement affectée (que ce soit ou non pour des raisons valables) par des événements indépendants de notre volonté, nous pourrions avoir plus de difficultés à remporter des appels d'offres, à convaincre des clients d'utiliser nos services plutôt que ceux d'un concurrent ou à obtenir les conditions les plus concurrentielles de la part de nos fournisseurs.

#### Nos activités internationales peuvent nous exposer à des risques supplémentaires.

Nous opérons directement dans 19 pays à la date du présent document. En raison de la portée internationale de nos activités, nous sommes soumis à un certain nombre de risques et de défis, dont beaucoup échappent à notre contrôle. Il s'agit notamment de la gestion de nos opérations internationales et des complexités associées au respect des exigences législatives et réglementaires, comprenant les règles fiscales et la législation du travail et de la sécurité sociale de multiples juridictions différentes, ou l'effet négatif de la variation des taux de change sur nos opérations réalisées dans les pays qui n'utilisent pas l'euro. Par exemple, lorsque les règles fiscales locales sont complexes ou que leur applicabilité est incertaine, le respect de ces règles peut entraîner des conséquences fiscales imprévues. En outre, la structuration des décisions et la conformité à la législation locale peuvent se heurter aux conflits entre des lois et des réglementations contradictoires, portant notamment, entre autres, sur ce qui suit :

- Emploi, sécurité sociale et négociation collective ;
- Immigration ;
- Santé et sécurité ;
- Protection de l'environnement ;
- Marchés publics ;
- Concurrence ;
- Application des droits légaux.

Nous sommes exposés à des risques économiques et à des incertitudes dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Tout ralentissement du développement de ces économies, toute détérioration ou perturbation de l'environnement économique dans les pays dans lesquels nous opérons ou toute réduction des dépenses publiques ou du secteur privé peuvent avoir un effet négatif significatif sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. En outre, certains incidents pourraient entraîner des tensions internationales, provoquant des boycotts ou restreignant d'une autre manière notre capacité à fournir nos prestations. Cela peut avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous pouvons également être soumis à des incertitudes politiques et sociales dans certains pays où nous sommes présents ou dans lesquels nous prévoyons d'étendre nos activités. Les réformes nécessaires pour réaliser des transformations politiques dans certains de ces pays peuvent ne pas se poursuivre. Les systèmes politiques de ces pays peuvent être fragilisés par le mécontentement de la population à l'égard des réformes, par des troubles sociaux et des changements dans les politiques gouvernementales. Toute perturbation ou instabilité de l'environnement politique ou social dans ces pays peut avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En raison de nos opérations internationales, nous sommes soumis à des risques associés à l'exploitation dans des pays étrangers, relatifs à :

- Une grande instabilité du PIB ;
- Une instabilité politique, sociale et économique, ou de la corruption ;
- Une pratique commerciale informelle et non réglementée ;
- Une incapacité à encaisser des paiements ou à tenter un recours ou à se conformer à des lois commerciales ambiguës ou vagues ;
- Une difficulté à embaucher ou à retenir du personnel ;
- Des conflits du travail ;
- La guerre, des troubles civils ou des actes de terrorisme ;
- La saisie de biens par nationalisation ou expropriation sans dédommagement équitable ;
- Des incohérences et des changements inattendus dans la législation et les politiques du gouvernement ;
- Des dévaluations et des fluctuations des taux de change ;
- L'imposition ou l'augmentation de retenues et d'autres taxes sur les versements et autres paiements effectués par des filiales étrangères ;
- Des risques accrus liés à l'inflation ;
- Des restrictions sur le rapatriement de devises, de revenus, de capitaux ou d'actifs ;
- Des restrictions imposées par la législation locale sur notre capacité à détenir ou à exploiter des filiales, à encaisser des dividendes de filiales, à faire des placements ou à acquérir de nouvelles entreprises dans certaines juridictions ;
- L'imposition ou l'accroissement des investissements, du commerce ou d'autres restrictions ou exigences des gouvernements étrangers ;
- Le recours à des sous-traitants pour nos opérations internationales qui peut nous exposer à des risques de non-respect des politiques s'appliquant à l'ensemble du Groupe et de notre code d'éthique.

Nous effectuons également certaines de nos opérations commerciales par l'intermédiaire de sociétés associées dont nous détenons moins de 100 % du capital social, et nous

pouvons conclure des accords de coentreprises ou acquérir à l'avenir des participations dans des sociétés associées. Nos co-actionnaires ou nos partenaires de coentreprise peuvent (a) avoir des intérêts ou des objectifs économiques ou commerciaux qui sont incompatibles avec les nôtres, (b) prendre des mesures contraires à nos politiques ou à nos objectifs, (c) éprouver des difficultés financières et autres ou (d) être incapables ou peu disposés à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'accord d'acquisition et de tout accord connexe, ce qui peut avoir une incidence sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Pour certaines décisions importantes, nous pourrions donc ne pas être en mesure d'influencer la prise de décision ou devoir obtenir le consentement d'autres actionnaires. Nous conservons souvent les équipes de direction locales des entités acquises dans les pays étrangers, et ces équipes peuvent aussi avoir des intérêts contraires aux nôtres, ou entraver la prise de décision ou la mise en oeuvre de nos stratégies. De telles limitations pourraient limiter notre capacité à poursuivre nos objectifs économiques et d'entreprise à l'avenir et avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. En raison de la survenue de cet événement et du large éventail de sanctions financières imposées à la Russie, l'impact de la crise en Ukraine est très incertain sur la situation macroéconomique mondiale. Atalian n'exerce pas d'activités en Ukraine. Concernant nos activités en Russie et Biélorussie, nous avons arrêté toutes les activités de financement et d'investissement vers ces filiales et n'avons perçu aucun fond de celles-ci, les laissant opérer de façon autonome. En 2023, le chiffre d'affaires des activités exercées en Russie et en Biélorussie a représenté près de 1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Atalian réexamine actuellement la situation de ses activités en Russie et en Biélorussie. Atalian ne pense pas que la crise en Ukraine aura des répercussions sur ses activités en Russie ou que toute mesure prise au niveau local en réponse à ces événements aura un impact négatif important sur les résultats d'exploitation consolidés du Groupe.

#### Les fluctuations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

Nos résultats d'exploitation sont et pourront être sujets aux effets de change, principalement au risque de conversion de devises. Les résultats de nos opérations ou de celles de nos filiales opérant en dehors de la zone euro sont convertis en euros, notre devise fonctionnelle et de présentation des comptes, au taux de change applicable, pour l'arrêté de nos états financiers consolidés. En 2023, environ 14 % de notre chiffre d'affaires a été généré par des entités utilisant des monnaies autres que l'euro

comme monnaie fonctionnelle, principalement celles situées en Europe centrale et orientale. Une baisse de la valeur des devises étrangères par rapport à l'euro peut donc avoir un effet négatif sur notre chiffre d'affaires et notre EBITDA, tel qu'il est indiqué en euros. Nous sommes tributaires du taux de change en raison de nos activités internationales dans les pays où l'euro n'est pas la monnaie dans laquelle nous opérons, y compris la lire turque. Nous pouvons également être exposés au taux de change lié aux bénéfices de nos activités internationales qui sont versés sous forme de dividendes ou autres à nos sociétés holding en France. Nous courons un risque de transaction sur les devises lorsque l'une de nos filiales génère des revenus ou des coûts d'exploitation dans une devise différente de celle dans laquelle elle opère. Même si notre secteur international est caractérisé par des niveaux relativement faibles de risques de transaction de change, puisque nous générons généralement des revenus et engageons des coûts dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent toujours avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

#### Nous pourrions subir un préjudice si un grand nombre de clients et, en particulier, nos principaux clients, résiliaient leurs contrats de prestations de services avant l'expiration des conditions fixées ou décidaient de ne pas renouveler leurs contrats de prestations de service, ou si nous ne pouvions renouveler que les contrats existants à des conditions moins favorables.

Nos contrats sont généralement renouvelés automatiquement à l'expiration de la durée indiquée, sauf résiliation expresse par le client, à l'exception de nos contrats avec nos principaux clients qui ont souvent une durée fixe initiale renouvelable une ou plusieurs fois sur des durées successives plus courtes selon l'option du client. En vertu de certains de nos contrats (généralement nos contrats les plus importants), nos clients peuvent résilier un contrat à tout moment à leur discrétion après l'expiration d'un délai de préavis convenu. Même si nous pensons que notre entreprise n'est tributaire d'aucun contrat, la résiliation d'un nombre important de contrats avant l'expiration de leurs conditions, et en particulier de contrats avec nos clients les plus importants, ou notre incapacité à renouveler nos contrats de service à des conditions favorables, ou le mécontentement des clients à l'égard de nos services, pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière, notamment en nuisant à notre réputation, nous rendant plus difficile le gain des contrats similaires avec d'autres clients.

**Le départ de membres clés de notre équipe de direction ou d'autres membres clés de notre personnel, ou notre incapacité à attirer et à conserver des membres qualifiés pour notre équipe de direction ou d'autres membres clés, pourrait avoir un effet négatif sur notre entreprise.**

Notre succès dépend, dans une large mesure, de l'activité effective et des compétences de notre équipe de direction. Si un ou plusieurs de nos dirigeants ou d'autres membres du personnel clé ne peuvent pas ou ne veulent pas conserver leurs fonctions actuelles, nous ne pourrions pas forcément les remplacer facilement et notre activité pourra en être perturbée, ce qui pourra avoir des répercussions importantes et négatives sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Notre président exécutif (CEO), Frédéric Baverez, a été nommé le 6 novembre 2023, succédant à notre précédent CEO, Maximilien Pellegrini, qui avait exercé cette fonction à partir du 2 mai 2023. Nous avons également connu récemment des mouvements de personnel à des postes clés dans nos fonctions financières, juridiques et autres, et ces changements peuvent entraîner la perte de connaissances historiques concernant le Groupe et ses politiques, et pourraient temporairement affecter notre capacité à gérer nos opérations et à mettre en œuvre notre stratégie. Voir également le facteur de risque intitulé « *Nous pourrions ne pas disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ou maintenir des contrôles internes efficaces et d'autres normes, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités* ».

La concurrence pour les cadres et le personnel clé est intense et le nombre de candidats qualifiés est limité, de sorte que nous pourrions ne pas être en mesure d'attirer et de retenir des cadres ou du personnel clé expérimentés à l'avenir, ce qui pourrait entraver notre capacité à gérer et à développer nos activités avec succès. En outre, si l'un de nos cadres ou un autre membre du personnel clé rejoint un concurrent ou forme une société concurrente, nous pourrions perdre des clients, du savoir-faire et d'autres membres du personnel clé, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Une détérioration des relations avec nos employés ou nos syndicats ou l'impossibilité d'étendre, de renouveler ou de renégocier à des conditions favorables les conventions collectives propres à notre groupe pourraient avoir un impact négatif sur nos activités.**

Étant donné que nous restructurons continuellement notre main-d'œuvre pour obtenir des gains de productivité, maintenir de bonnes relations avec nos employés, les syndicats et les autres représentants des employés est essentiel pour que nous puissions mettre en œuvre ces restructurations avec succès. Par conséquent, toute détérioration des relations avec nos employés, les syndicats et les autres représentants des employés pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

La majorité de nos employés sont couverts par des conventions collectives nationales et des accords d'entreprise spécifiques au Groupe. Ces accords complètent généralement les dispositions légales applicables en ce qui concerne notamment les conditions générales de travail de nos employés, telles que le temps de travail, les congés, la rupture du contrat de travail, la retraite, la mutuelle et les mesures d'incitation.

Les conventions collectives nationales et les conventions spécifiques au Groupe contiennent également des dispositions qui pourraient affecter notre capacité à restructurer nos opérations et nos installations, à licencier nos employés ou à externaliser certains services. Nous pourrions ne pas être en mesure de prolonger les conventions collectives existantes, de les renouveler à leurs conditions actuelles ou, à l'expiration de ces conventions, de négocier ces conventions de manière favorable et en temps utile ou sans arrêts de travail, grèves ou autres actions industrielles similaires.

Nous pourrions également être soumis à des accords supplémentaires spécifiques au groupe ou à des modifications des conventions collectives nationales existantes. Par exemple, les négociations à venir sur le regroupement de branches professionnelles telles que le nettoyage, la sécurité, le travail temporaire, la restauration pourraient à long terme conduire à des augmentations de salaires et à l'octroi d'avantages supplémentaires sur la base des conventions collectives les plus avantageuses concernées par ce regroupement. Des accords ou des amendements supplémentaires spécifiques à un groupe peuvent augmenter nos coûts d'exploitation et avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Les consultations avec les comités d'entreprise, les grèves ou les actions similaires des salariés ou d'autres perturbations causées par notre personnel, en particulier là où il y a des délégués syndicaux, pourraient perturber nos activités, entraîner une perte de réputation, une augmentation des salaires et des avantages sociaux ou avoir un effet négatif significatif sur notre activité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous pourrions ne pas être en mesure de nous défendre contre les réclamations formulées contre nous par des clients ou d'autres tiers ou ne pas réussir à recouvrer correctement nos créances à l'égard de clients ou de tiers.**

Nous pouvons conclure des accords avec des tiers partenaires, des fournisseurs d'équipements et des sous-traitants en lien avec la prestation de services dans le cadre de nos contrats avec nos clients. Le recours à ces tiers réduit notre capacité à contrôler directement à la fois notre personnel et la qualité des prestations fournies.

Par conséquent, nous sommes exposés à des risques liés à la gestion des tiers et au risque que ces tiers ne respectent

pas les critères de qualité convenus dans le cadre du contrat ou plus généralement ne soient pas en conformité avec les normes législatives ou réglementaires en vigueur.

Des réclamations impliquant ces tiers pourraient être requises contre nous, et par nous. Les réclamations déposées contre nous pourraient inclure les dépenses encourues pour des travaux prétendument défectueux ou incomplets, les violations de garantie ou l'achèvement tardif du projet et des réclamations pour des projets annulés. Les réclamations et les charges à payer pourraient impliquer des dommages-intérêts réels, ainsi que le paiement de montants forfaitaires fixés contractuellement. Ces réclamations, ainsi que celles que nous pourrions formuler à l'encontre de clients ou d'autres tiers, si elles ne sont pas résolues par la négociation, pourraient entraîner des procédures contentieuses ou d'arbitrage longues et coûteuses. Les dépenses associées aux réclamations, ou notre incapacité à recouvrer suffisamment de dommages-intérêts ou d'indemnités forfaitaires pour les réclamations déposées contre des tiers, pourraient avoir un effet négatif significatif sur nos activités, notre situation financière et les résultats d'exploitation.

En outre, les tiers partenaires, les fournisseurs d'équipement et les sous-traitants peuvent avoir une couverture d'assurance insuffisante ou des ressources financières insuffisantes pour s'acquitter des réclamations ou des condamnations du fait des dommages-intérêts ou des pertes occasionnés au client par ces tiers. Tout manquement de ces tiers à respecter leurs obligations pourrait nuire à notre réputation, avec pour résultat la perte de clients et la charge de passifs financiers, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nos contrats dans le secteur public pourraient être affectés par des décisions politiques et administratives ou des contraintes budgétaires.**

Le secteur public est un segment important pour nous, en particulier en France. Nos filiales peuvent donc être affectées négativement par des décisions politiques et administratives concernant les niveaux de dépenses publiques, telles que les baisses de dépenses publiques qui peuvent se produire dans le cadre de l'accent mis en France, et dans d'autres pays européens, au cours des dernières années, sur la réduction des déficits budgétaires des pouvoirs publics nationaux et locaux. Toute perte future de grands contrats dans le secteur public pourrait avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Dans certains cas, en raison des réglementations applicables, telles que les règles d'appel d'offres de l'Union européenne, certaines conditions des contrats du secteur public, telles que les conditions de tarification, la durée du contrat, l'utilisation de sous-traitants et la possibilité de transférer

des créances dans le cadre des contrats, sont moins flexibles pour nous que les contrats similaires du secteur privé.

Les contrats dans le secteur public sont également soumis à un examen et à une surveillance par les autorités locales afin d'assurer le respect des lois et réglementations interdisant les pratiques anti-concurrentielles et nous pourrions nous trouver en violation de ces lois ou réglementations, ce qui entraînerait des amendes, des pénalités et d'autres sanctions, notamment l'impossibilité de participer aux appels d'offres des marchés publics. Tout événement de ce type pourrait avoir un impact négatif significatif sur notre réputation, notre activité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**La fourniture de services aux entreprises de certaines industries hautement réglementées et le non-respect des réglementations en vigueur pourraient nous exposer à des amendes, des pénalités et autres passifs, ainsi qu'à d'autres conséquences négatives.**

Nous fournissons des services aux entreprises dans des industries hautement réglementées, notamment le nucléaire, la défense, les transports et l'aéronautique. Nous proposons également des services de nettoyage spécialisés dans des domaines tels que la santé et l'industrie agro-alimentaire. Comme les entreprises de ces secteurs, nous sommes soumis à des lois et des réglementations très précises et restrictives concernant la prestation de ces services et l'exploitation et la sécurité des installations dans les juridictions dans lesquelles nous opérons. Le respect des cadres législatifs et réglementaires de ces industries hautement réglementées, qui sont de plus en plus stricts, exige de consacrer toujours plus de ressources techniques et financières à nos efforts de conformité. L'impact de ces changements est difficile à prévoir. Le non-respect de ces exigences pourrait nous exposer à des amendes, des pénalités, des réclamations pour dommages corporels ou matériels et à d'autres coûts ou passifs, ainsi qu'à une publicité négative. En outre, des exigences légales et réglementaires plus strictes pourraient avoir un impact négatif sur la croissance à long terme des secteurs auxquels nous fournissons nos services et sur les demandes de services venant des clients opérant dans ces secteurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous pouvons faire l'objet de réclamations ou de sanctions à propos des conditions de travail de nos employés.**

Nos activités sont soumises aux lois et règlements sur l'environnement, la santé et la sécurité au travail. Les nouvelles technologies, la mise en œuvre de nouveaux processus de travail, services, outils et machines, peuvent avoir des effets négatifs imprévus sur les conditions de travail de nos employés. Certaines des prestations que nous fournissons dans le cadre de notre activité mettent nos

collaborateurs et d'autres personnes en contact avec de gros équipements mécanisés, des véhicules en mouvement et des produits chimiques dangereux. Les sites sur lesquels nous intervenons qui présentent des risques, peuvent également augmenter le turnover des effectifs, augmenter le coût d'une prestation pour nos clients ou de l'exploitation d'un site et augmenter le coût de nos opérations. Les infractions et les responsabilités liées aux lois et réglementations en vigueur en matière d'environnement ou de santé et de sécurité au travail peuvent se traduire par des amendes, des pénalités, des réclamations légales, ainsi qu'une augmentation des coûts d'exploitation et des dommages réputationnels, et peuvent avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous pourrions ne pas disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ou maintenir des contrôles internes efficaces et d'autres normes, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités.**

Nous pourrions ne pas réussir à mettre en œuvre, à maintenir et à optimiser des contrôles internes efficaces conformes aux normes comptables applicables, ou à conserver un personnel financier et comptable qualifié pour assurer l'efficacité de notre fonction de contrôle interne. Par le passé, nous avons connu certaines perturbations et insuffisances dans nos processus de comptabilité et de gestion, notamment dans le traitement des dettes et créances commerciales et des transactions intragroupes, ainsi que par l'utilisation de plusieurs systèmes et politiques comptables différents au sein de nos entreprises. Les difficultés de notre fonction comptable interne et de nos contrôles internes, ainsi que les améliorations progressives que nous y avons apportées depuis 2019, ont entraîné l'identification de certaines erreurs dans nos états financiers nécessitant des corrections relatives à l'exercice 2021/20 (en lien avec les corrections apportées conformément à la norme comptable internationale (IAS) 8 à la suite d'une enquête interne sur nos activités internationales ; voir la note 2.2 de nos états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021).

Si des problèmes similaires ou plus graves surviennent à l'avenir, ou si nos processus comptables internes ou nos systèmes financiers ne sont pas gérés de manière adéquate, nous pourrions ne pas être en mesure de mettre en œuvre ou de maintenir des contrôles internes efficaces ou de nous conformer à nos obligations d'information financière en vertu de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang, ce qui pourrait entraîner des erreurs et des perturbations ou d'autres corrections ou retraitements de nos états financiers, ou un défaut en vertu de l'acte. En outre, dans le cadre de la CJIP que nous avons conclue en février 2022, nous avons également accepté de soumettre notre programme de conformité au contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) sur une période de deux ans (voir le facteur de risque intitulé « *Certaines enquêtes passées et en cours nous concernant, ainsi que notre actionnaire de référence, par les*

*autorités judiciaires françaises pourraient avoir une incidence négative sur notre réputation, nos résultats d'exploitation et notre situation financière* »). Si l'AFA détermine que nous n'avons pas mis en œuvre de manière satisfaisante les changements requis dans notre programme de conformité, la CJIP pourrait être annulée et les poursuites pénales pourraient être reprises par le ministère public, auquel cas le Groupe pourrait se voir infliger de nouvelles sanctions (bien que le paiement préalable de l'amende dans l'intérêt public serait remboursé). La survenance de tels événements pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous sommes soumis à des risques de procédures juridiques et d'arbitrage, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers et à notre situation.**

De temps en temps, nous sommes impliqués dans des procédures juridiques ou d'arbitrage en droit du travail, en droit fiscal et en droit commercial, dont les résultats sont difficiles à prévoir. Nous pourrions être engagés à l'avenir dans des litiges juridiques et des arbitrages, ce qui pourrait entraîner des demandes de dommages-intérêts ou d'autres paiements significatifs. En outre, en partie en raison de la réorganisation constante de notre personnel, nous sommes engagés dans un grand nombre de procédures avec les employés, généralement en ce qui concerne les indemnités de départ liées aux licenciements et les réclamations de requalification d'un contrat d'emploi à durée déterminée en contrat d'emploi à durée indéterminée ou d'un contrat d'emploi à temps partiel en contrat d'emploi à temps plein, ainsi que dans des procédures relatives à l'application des conventions collectives nationales appropriées concernant le transfert automatique des employés. Bien qu'individuellement, ces procédures ne portent généralement pas sur des montants importants, dans l'ensemble, ces procédures ou toute augmentation du nombre de ces procédures peuvent avoir un impact négatif significatif. Pour une description des procédures judiciaires en cours, voir la note 1.1.2 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En cas de résultat négatif significatif d'une procédure juridique ou d'arbitrage, que ce soit sur la base d'un jugement ou d'un accord de règlement, nous pourrions être tenus de payer des montants importants, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. En outre, les coûts liés aux procédures de litige et d'arbitrage peuvent être conséquents. Même si de telles procédures ont une issue favorable pour nous, il faudra peut-être cependant que nous assumions tout ou partie de nos frais de conseil et autres frais dans la mesure où ils ne sont pas remboursables par la partie adverse, les assurances ou par d'autres, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur notre activité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Notre responsabilité peut être engagée pour des actions commises par nos employés.**

Comme pour les autres prestataires de services aux bâtiments, nos employés fournissent nos services dans des bâtiments et dans des lieux appartenant à nos clients ou exploités par eux. Par conséquent, nous pouvons être impliqués dans des contentieux liés à des dommages matériels, des interruptions d'activité, la propagation d'infections dans les établissements de santé, la contamination des aliments, la violation des réglementations environnementales et/ou de santé et sécurité au travail, l'utilisation non autorisée de la propriété du client, des fautes volontaires ou d'autres actes délictueux de nos employés ou des personnes ayant obtenu un accès non autorisé aux locaux par notre intermédiaire. De tels contentieux peuvent être de grande ampleur et peuvent susciter une publicité qui nous est défavorable. De plus, de tels contentieux pourraient ne pas être couverts par nos polices d'assurance. Par conséquent, ces procès peuvent avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En outre, le processus d'appel d'offres comporte des risques associés à la fraude, à la corruption et aux activités frauduleuses dans le processus d'achat. Bien que nous maintenions des systèmes de surveillance internes et que nous n'ayons jamais été mis en examen, condamnés à une amende ou sanctionnés pour fraude, corruption ou pots-de-vin, nous pourrions ne pas être capables de détecter ou d'empêcher tous les cas de fraude, de pots-de-vin et de corruption impliquant nos employés ou agents dans le futur. La participation ou l'association de nos employés ou agents à une fraude, une corruption ou d'autres violations ou allégations ou rumeurs s'y rapportant pourrait avoir un effet négatif significatif sur nos activités, nos résultats d'opérations et notre situation financière.

**Notre responsabilité peut être engagée sans qu'elle ne soit couverte par l'assurance.**

Nous avons souscrit des assurances de divers types comprenant une assurance dommages matériels, une responsabilité civile et une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux. Compte tenu de nos activités internationales, de la diversité de nos implantations et des contextes dans lesquels nos employés fournissent des prestations et de la diversité des activités dans lesquelles nos employés sont engagés, il est possible que nous ne puissions pas toujours prévoir avec précision toutes les activités et situations pour nous assurer qu'elles sont entièrement couvertes par nos polices d'assurance et, par conséquent, nous pourrions ne pas être couverts par nos assurances dans certains cas précis. Bien que nous cherchions à maintenir des niveaux de couverture d'assurance adaptés, toutes les réclamations potentielles ne peuvent être couvertes et nous pouvons subir des incidents majeurs de nature telle qu'ils ne sont pas couverts par l'assurance. En outre, la survenue de

plusieurs événements entraînant des demandes significatives de dommages-intérêts dans une année civile peut avoir un effet négatif important sur nos primes d'assurance. Enfin, nos coûts d'assurance peuvent augmenter avec le temps en réponse à toute évolution négative de nos antécédents de sinistres ou en raison de l'augmentation importante des prix sur le marché de l'assurance en général. Nous ne pourrions peut-être pas maintenir notre couverture d'assurance actuelle ou le faire à un coût raisonnable, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Notre responsabilité peut être engagée de manière significative en cas de non-respect des normes applicables en matière de propreté, de sûreté ou de sécurité, et faire l'objet d'une publicité défavorable concernant tout manquement réel ou présumé à ces normes, ce qui pourrait nuire à notre réputation.

Nos activités sont liées à la santé et à la sécurité des personnes, en particulier nos services de nettoyage des installations de l'industrie agroalimentaire et des établissements de santé ainsi que notre large éventail de services de restauration collective. Nous pouvons encourir des responsabilités importantes si nous ne parvenons pas à respecter les normes de propreté ou de sécurité applicables et si notre défaillance nuit à des personnes ou des entités, y compris, par exemple, par la contamination des produits alimentaires préparés dans les installations que nous nettoyons ou par l'apparition de maladies dans les hôpitaux dans lesquels nous intervenons. En outre, nous pourrions être tenus responsables de toute infraction par nos employés des règles de sécurité sur des sites clients sensibles, tels que les aéroports et les centrales nucléaires. De plus, notre réputation pourrait être entachée par tout manquement réel ou présumé au respect des normes convenues de propreté ou de sécurité. Toute publicité relative à des incidents de ce type pourrait avoir un effet négatif important sur notre réputation et, par conséquent, sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

**Nous nous appuyons sur des systèmes informatiques pour mener nos activités. Nos systèmes informatiques pourraient ne pas fonctionner correctement ou être interrompus, ce qui pourrait nuire à nos activités.**

Nous nous appuyons sur de nombreux systèmes informatiques qui nous permettent de suivre et de facturer nos services, de communiquer avec nos clients, de gérer nos employés et de recueillir des informations sur lesquelles la direction fonde ses décisions concernant notre activité. L'administration de nos activités dépend de plus en plus de l'utilisation de ces systèmes. Par conséquent, les défaillances des systèmes ou les perturbations résultant de virus informatiques, de piratages informatiques ou d'autres causes pourraient avoir un effet négatif significatif sur nos activités, les résultats d'exploitation et la situation financière.

### Nous pouvons faire face à des risques fiscaux.

Nous avons structuré nos activités commerciales et financières à la lumière de diverses exigences réglementaires et de nos objectifs commerciaux et financiers. Ces structures créent donc de la valeur grâce aux synergies et à la puissance commerciale d'un groupe multinational. Étant donné que les lois et règlements fiscaux dans les diverses juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités ne fournissent pas de doctrines claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à nos opérations et transactions intra-groupe ou réorganisations est parfois fondé sur nos interprétations des lois et règlements fiscaux français ou étrangers. Nous ne pouvons garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les autorités fiscales compétentes, ce qui pourrait nuire à notre situation financière ou à nos résultats d'exploitation. Plus généralement, tout manquement aux lois ou réglementations fiscales des pays dans lesquels nous exerçons nos activités peut entraîner des réévaluations, des intérêts de retard pour paiement tardif, des amendes et des pénalités.

En outre, nous pouvons enregistrer des actifs d'impôt différé dans notre bilan, reflétant les économies d'impôt futures résultant de décalages entre la taxation effective et son montant comptabilisé à l'actif ou au passif ou en ce qui concerne les reports fiscaux déficitaires de nos sociétés. La réalisation effective de ces actifs dans les années à venir dépend des lois et règlements fiscaux (y compris l'évolution du mécanisme du CICE), des résultats des vérifications fiscales potentielles et des résultats futurs attendus des entités concernées. En particulier, en vertu des règles actuellement applicables en France, les pertes fiscales reportées ne peuvent compenser qu'un million d'euros de revenu imposable plus 50 % du revenu imposable de l'année en cours qui dépasse ce montant. Au 31 décembre 2023, nos actifs nets d'impôts différés s'élevaient à environ 33,6 millions d'euros, principalement liés aux reports de pertes fiscales du groupe fiscal Atalian Propreté. Toute réduction de la capacité à utiliser ces actifs en raison de changements dans les lois et réglementations, de réévaluations fiscales potentielles, de changements dans la structure du groupe ou de résultats inférieurs aux prévisions pourrait avoir un impact négatif important sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### Nous pouvons être confrontés à des risques liés aux cessions que nous entreprenons.

En février 2023, nous avons recentré nos activités en vendant nos filiales au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie (y compris Aktrion) à CD&R. En outre, en octobre 2023, nous avons vendu nos actifs de Facility Management aux États-Unis à GDI Integrated Facilities Services Inc. Voir les notes 1.1.1 et 1.1.4 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces cessions nous ont permis de nous concentrer sur l'Europe continentale et de renforcer notre cœur de métier.

Parmi les risques associés à ces cessions, qui pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et nos conditions financières, nous pouvons citer les suivants :

- la cession pourrait entraîner des responsabilités contractuelles conformément aux termes de l'accord de vente ;
- les cessions pourraient entraîner l'impossibilité de participer à des appels d'offres en vue de conclure des contrats globaux couvrant les territoires de l'activité cédée ;
- les cessions pourraient entraîner des pertes et/ou des marges plus faibles ;
- les cessions pourraient entraîner une dépréciation du goodwill et d'autres actifs incorporels ;
- les cessions pourraient entraîner la perte de personnel qualifié ; et
- nous pourrions être confrontés à des événements ou des retards imprévus et conserver ou encourir des responsabilités juridiques liées à l'activité cédée à l'égard des employés, des clients, des fournisseurs, des sous-traitants, des autorités publiques ou d'autres parties.

L'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir un effet négatif important sur nos résultats d'exploitation et nos perspectives de croissance.

### Nous avons enregistré un montant important d'écart d'acquisition (« goodwill ») et il se peut que nous ne puissions jamais réaliser la valeur totale de celui-ci.

Nous avons enregistré un montant important de goodwill grâce à nos acquisitions. Le goodwill total, qui représente l'excédent du coût sur la juste valeur des actifs nets des entreprises ou des actions acquises, s'élevait à environ 524 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit 32 % de nos actifs totaux.

Le goodwill est enregistré à la date d'acquisition et il fait l'objet chaque année d'un test de valeur susceptible d'un ajustement de sa valeur si une perte de valeur est constatée. La dépréciation peut résulter, entre autres, d'une détérioration de notre rendement, d'une baisse des flux de trésorerie futurs prévus, de conditions de marché défavorables, de changements défavorables dans les lois et règlements applicables (y compris des changements qui limitent nos activités ou affectent les services que nous fournissons) et de divers autres facteurs. Le montant de toute dépréciation doit être immédiatement comptabilisé comme une charge dans notre compte de résultat. Nous avons enregistré en 2022 environ 72 millions d'euros de dépréciation au titre du goodwill des activités cédées aux États-Unis et nous n'avons pas reconnu de dépréciation de goodwill en 2023. Toute autre dépréciation importante du goodwill à l'avenir pourrait entraîner une réduction importante de nos revenus et de nos capitaux propres et

pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### L'utilisation d'instruments financiers dérivés peut nous exposer à des risques inattendus et à des pertes potentielles.

De temps à autre, nous pouvons être partie à certains instruments financiers dérivés, tels que des contrats de swap de taux d'intérêt, avec des institutions financières pour nous couvrir contre certains risques financiers. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés, qui ne sont pas des couvertures de flux de trésorerie, sont comptabilisées dans le compte de résultat et, par conséquent, peuvent affecter de manière significative nos résultats au cours d'une période donnée. Voir les notes 2.4.5 et 10 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. En outre, nous pouvons être exposés au risque que notre contrepartie dans une transaction dérivée ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations à la suite d'une mise en faillite, d'une liquidation, d'une mise sous séquestre ou autre. Dans le cas où une contrepartie à une transaction dérivée importante ne serait pas en mesure d'exécuter ses obligations, nous pourrions subir des pertes qui pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### Les intérêts de notre dernier actionnaire principal peuvent être incompatibles avec les intérêts des détenteurs de titres.

Actuellement, nous sommes indirectement détenus majoritairement par M. Franck JULIEN. Par conséquent, M. Franck JULIEN est en mesure de contrôler les questions nécessitant l'approbation des actionnaires, y compris, sous réserve des conditions de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang, l'élection et la révocation de nos administrateurs, nos politiques d'entreprise et de gestion, les fusions ou acquisitions potentielles, le paiement des dividendes, les ventes d'actifs et d'autres transactions importantes de l'entreprise. Les intérêts de M. Franck JULIEN pourraient entrer en conflit avec ceux des détenteurs de nos obligations, en particulier si nous rencontrons des difficultés financières ou si nous ne sommes pas en mesure de payer nos dettes à l'échéance. Par exemple, M. Franck JULIEN pourrait, indirectement par le biais de la capacité d'AHDS à élire et révoquer nos administrateurs, prendre des mesures susceptibles d'entraîner un changement dans la stratégie du Groupe, bien que toute mesure prise par la direction soit soumise aux conditions de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang. En outre, M. Franck JULIEN peut vendre tout ou partie de sa participation à tout moment ou chercher à réduire sa participation par le biais d'une vente à un investisseur stratégique, d'une offre d'actions

ou autrement, et de telles cessions pourraient ne pas déclencher un changement de contrôle en vertu de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang. En outre, le Groupe est partie à un certain nombre de transactions avec son actionnaire et ses affiliés, y compris avec City One, qui fournit certains services au Groupe dans ses activités d'accueil et qui est contrôlé par un membre de la famille de Franck JULIEN (pour plus d'informations sur ces transactions avec des parties liées, voir la note 2.4.6). Le Groupe a également conclu un prêt vendeur avec AHDS dans le cadre de la contribution payée pour l'apport de l'actionnaire de soutien dans le contexte de l'offre d'échange et de l'émission de nos obligations garanties de premier rang. Bien que le Groupe considère que ces transactions entre parties liées ont été négociées dans des conditions de pleine concurrence et sont dans l'intérêt de toutes ses parties prenantes, il ne peut exclure que d'autres transactions entre parties liées conclues à l'avenir (et soumises aux conditions de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang) puissent être incompatibles avec les intérêts de nos détenteurs d'obligations.

### Nos obligations en matière d'endettement et de service de la dette pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités et nous empêcher de remplir nos obligations en ce qui concerne nos obligations garanties de premier rang.

Nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie à partir de nos opérations pour assurer le paiement de nos obligations d'emprunt. Le degré d'endettement que nous continuerons à avoir pourrait avoir des conséquences importantes pour nos détenteurs d'obligations, y compris, mais sans s'y limiter :

- ce qui rendrait plus difficile le respect de nos obligations en ce qui concerne nos obligations garanties de premier rang et nos autres dettes et passifs ;
- nous obliger à consacrer une part substantielle de nos flux de trésorerie d'exploitation aux paiements de notre dette, réduisant ainsi la disponibilité de nos flux de trésorerie pour financer la croissance interne par le biais du fonds de roulement et des dépenses d'investissement et pour d'autres objectifs généraux de l'entreprise ;
- l'augmentation de notre vulnérabilité à un ralentissement de nos activités ou des conditions économiques ou sectorielles ;
- nous placer dans une situation de désavantage concurrentiel par rapport à nos concurrents qui ont moins de dettes par rapport aux flux de trésorerie ;
- la limitation de notre flexibilité dans la planification ou la réaction aux changements dans notre activité et notre secteur d'activité ;
- un impact négatif sur les conditions de crédit avec nos créanciers ;



- nous empêcher d'exploiter certaines opportunités commerciales ; et
- limiter notre capacité à emprunter des fonds supplémentaires ou à lever des capitaux propres à l'avenir et augmenter les coûts de ces financements supplémentaires.

L'une de ces conséquences ou l'un de ces événements, ou d'autres encore, pourraient avoir un effet négatif important sur notre capacité à honorer nos obligations en matière de dette, y compris nos obligations garanties de premier rang. Notre capacité à effectuer des paiements sur notre dette et à la refinancer, ainsi qu'à financer nos dépenses en fonds de roulement et autres dépenses, dépendra de notre performance opérationnelle future et de notre capacité à générer des liquidités à partir de nos activités. Notre capacité à générer des liquidités à partir des opérations est soumise, en grande partie, à des facteurs économiques, concurrentiels, législatifs et réglementaires généraux et à d'autres facteurs qui échappent à notre contrôle. Nous pourrions ne pas être en mesure de générer des flux de trésorerie suffisants à partir de nos activités, ni d'obtenir suffisamment de capitaux pour assurer le service de notre dette ou financer nos dépenses d'investissement prévues.

**Malgré notre important effet de levier, nous pourrions contracter davantage de dettes, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités et nous empêcher de remplir nos obligations en ce qui concerne nos obligations garanties de premier rang.**

Selon les termes de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang, nous serons autorisés à contracter certaines dettes supplémentaires et d'autres obligations. Un endettement supplémentaire important pourrait limiter notre capacité à obtenir des financements supplémentaires pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les rachats d'actions, les acquisitions, le service de la dette ou à d'autres fins. Cela pourrait également accroître notre vulnérabilité aux conditions défavorables de l'économie, du marché et de l'industrie, limiter notre flexibilité dans la planification ou la réaction aux changements dans nos opérations commerciales ou dans notre industrie en général, et nous désavantager par rapport à nos concurrents qui ont des niveaux d'endettement moins élevés. Tout ou partie des événements et/ou facteurs susmentionnés pourraient avoir un effet négatif sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Si nous contractons une nouvelle dette en plus de notre dette actuelle, les risques connexes auxquels nous sommes actuellement confrontés, même dans le cadre d'une opération de refinancement, tels que décrits ci-dessus et ailleurs dans la présente section « *Facteurs de risque* », pourraient s'intensifier.

**Nous sommes soumis à des clauses restrictives qui peuvent limiter notre capacité à financer nos opérations**

**futures et nos besoins en capitaux, ainsi qu'à poursuivre des opportunités et des activités commerciales.**

Le contrat régissant nos obligations garanties de premier rang restreint, entre autres, notre capacité à :

- (1) de contracter ou de garantir des dettes supplémentaires ;
- (2) payer des dividendes, racheter le capital social et effectuer certains investissements ;
- (3) effectuer certains autres paiements restreints ;
- (4) créer ou permettre l'existence de certains privilèges ;
- (5) imposer des restrictions sur la capacité de nos filiales à nous verser des dividendes ou à effectuer d'autres paiements ;
- (6) procéder à des acquisitions ;
- (7) transférer ou vendre des actifs ;
- (8) porter atteinte aux garanties au profit des détenteurs de billets ;
- (9) consolider, fusionner ou vendre la totalité ou la quasi-totalité de nos actifs ; et
- (10) conclure certaines transactions avec des sociétés affiliées.

Toutes ces limitations font l'objet d'exceptions et de réserves importantes. Malgré les exceptions et les réserves, ces clauses pourraient limiter notre capacité à financer nos opérations futures et nos besoins en capitaux, ainsi que notre capacité à procéder à des acquisitions et à d'autres activités commerciales qui pourraient être dans notre intérêt. En outre, certaines limitations spécifiques de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang affectent notre capacité à réaliser des acquisitions, à moins que certaines conditions ne soient remplies.

De plus, notre capacité à respecter ces engagements et restrictions peut être affectée par des événements indépendants de notre volonté. Il s'agit notamment de la conjoncture économique, financière et industrielle. Si nous ne respectons pas l'un de ces engagements ou l'une de ces restrictions, nous pourrions être en défaut au titre de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang. Si la dette au titre de nos obligations de premier rang garantis ou de certains autres accords de financement importants que nous concluons devait être accélérée, nos actifs pourraient être insuffisants pour rembourser intégralement les obligations de premier rang garantis et nos autres dettes. Les emprunts contractés dans le cadre d'autres instruments de dette qui contiennent des dispositions d'accélération ou de défaut croisés peuvent également être accélérés ou devenir payables sur demande. Dans ces circonstances, nos actifs pourraient ne pas être suffisants pour rembourser intégralement cette dette et nos autres dettes en cours, y compris les obligations garanties de premier rang. En outre, si nous ne sommes pas en mesure de rembourser ces montants, nos créanciers pourraient engager des poursuites à l'encontre de toute garantie qui leur aurait été accordée pour assurer le remboursement de ces montants.

**Nous aurons besoin d'un montant important de liquidités pour assurer le service de notre dette et soutenir nos**

**activités. Notre capacité à générer ou à obtenir des liquidités suffisantes dépend de nombreux facteurs échappant à notre contrôle.**

Notre capacité à effectuer des paiements de capital ou d'intérêts à échéance sur notre dette, y compris nos obligations au titre de nos obligations garanties de premier rang, et à financer nos opérations courantes, dépendra de nos performances futures et de notre capacité à générer des liquidités, qui sont soumises à des facteurs économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, juridiques, réglementaires et autres, ainsi qu'à d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de notre volonté.

Si nous ne sommes pas en mesure de générer des flux de trésorerie suffisants à partir de nos activités et d'autres ressources en capital pour payer nos obligations d'emprunt ou répondre à d'autres besoins de liquidités, nous pourrions être obligés de refinancer ou de restructurer notre endettement. Si nous ne sommes pas en mesure de refinancer ou de restructurer tout ou partie de notre dette ou d'obtenir un tel refinancement ou une telle restructuration à des conditions acceptables pour nous, nous pourrions être contraints, entre autres, de :

- réduire ou retarder nos activités commerciales, les acquisitions prévues et les dépenses d'investissement;
- vendre des actifs;
- obtenir un financement supplémentaire par emprunt ou par actions ; ou
- restructurer ou refinancer tout ou partie de notre dette, y compris nos obligations garanties de premier rang, à l'échéance ou avant.

Si l'une des situations susmentionnées devait se produire, les détenteurs de notre dette pourraient être en mesure d'accélérer le remboursement de notre dette et, dans la mesure où cette dette est garantie, de saisir nos actifs. Le type, le calendrier et les conditions de tout financement futur, de toute restructuration, de toute vente d'actifs ou de toute autre opération de levée de fonds dépendront de nos besoins de trésorerie et des conditions qui prévalent sur les marchés financiers. Nous ne pouvons pas vous garantir que nous serons en mesure d'accomplir l'une ou l'autre de ces mesures en temps voulu ou à des conditions commercialement raisonnables, si tant est qu'elles le soient. Dans ce cas, nous pourrions ne pas disposer de suffisamment de liquidités ou de sources de liquidités pour rembourser l'ensemble de notre dette. En outre, les termes de l'acte régissant nos obligations garanties de premier rang peuvent limiter notre capacité à mettre en œuvre l'une de ces mesures. En outre, tout défaut de paiement des intérêts ou du principal de notre dette en cours dans les délais impartis entraînerait probablement une réduction de notre cote de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à contracter des dettes supplémentaires.



# 7 RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DESTINÉ AUX INVESTISSEURS	68
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	76
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	76
États financiers consolidés	78
Annexes aux états financiers consolidés	83

atalian@la-samaritaine-dfs-fr

20 000 m<sup>2</sup> de surfaces  
15 000 visiteurs par jour  
72 collaborateurs Atalian dédiés



## LA FINANCIÈRE ATALIAN

# RAPPORT DESTINÉ AUX INVESTISSEURS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

## RAPPORT DE GESTION (EXAMEN DE LA SITUATION OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE)

Le présent rapport de gestion résume les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les données historiques présentées ci-dessous pour le Groupe concernent l'exercice clos le 31 décembre 2023. Elles ne sont pas nécessairement représentatives des résultats d'exploitation du Groupe pour toute période future ou de notre situation financière à l'avenir. Les états financiers consolidés du Groupe, audités pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 et présentés dans ce document, sont établis selon les normes IFRS.

Le présent rapport présente des facteurs prévisionnels fondés sur des hypothèses relatives à nos activités futures. Nos résultats futurs pourraient être sensiblement différents de ceux indiqués dans ces énoncés prospectifs. Les pourcentages peuvent être calculés sur des chiffres non arrondis et peuvent donc différer de pourcentages calculés sur des chiffres arrondis.

Les termes « Groupe », « nous » et « notre », sauf indication contraire, désignent collectivement La Financière ATALIAN SAS et ses filiales consolidées.

### 1. APERÇU

Nous sommes l'un des principaux fournisseurs indépendants de services externalisés aux entreprises et collectivités. Créée en 1944 en tant que prestataire de services de propreté en France, la société a commencé à se transformer en 1999 en prestataire multidisciplinaire de services externalisés aux entreprises. Nos offres de gestion multiservice et multi technique couvrent de nombreux secteurs du marché des services externalisés aux entreprises. Avec un effectif d'environ 65 600 employés ETP (Equivalent Temps Plein) au 31 décembre 2023, nous sommes un important fournisseur de divers types de services externalisés aux bâtiments et aux occupants dans chacun des pays dans lesquels nous opérons. Au 31 décembre 2023, nous étions présents dans 19 pays.

Nous soutenons les plus grands groupes internationaux dans de multiples d'industries. Nous sommes l'une des rares entreprises du secteur du Facility Management à pouvoir fournir des services couvrant l'ensemble du spectre de la gestion des installations, y compris la propreté et les services associés, la sécurité, la maintenance, l'énergie et l'hospitalité. Nous réalisons de manière indépendante environ 85 % des services qui nous sont confiés, tout en déléguant la réalisation des services restants à des partenaires de confiance que nous sélectionnons sur la base de la qualité du service.

Nous intervenons dans des milliers d'espaces de production, de bureaux, médicaux, de mobilité, de vie et de loisirs, en veillant à ce qu'ils soient plus sains, plus sûrs, plus confortables et plus fonctionnels. En fournissant des solutions de Facility Management, à service unique, multiservices et entièrement intégrées, nous permettons à nos clients de se concentrer sur leur cœur de métier et d'améliorer leurs performances économiques, sociales et environnementales. En particulier, nous aidons les entreprises à faire face aux défis modernes, tels que la nécessité d'externaliser et de réorganiser les services, d'actualiser leurs méthodes et processus de travail, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de se concentrer sur le bien-être des occupants. Pour y parvenir, nous nous efforçons de développer continuellement nos offres de services en diversifiant nos services, en innovant et en numérisant nos processus et en concevant des solutions personnalisées avec nos clients afin d'améliorer leur chaîne de valeur tout en contribuant à la réalisation de leurs objectifs RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). L'étendue de notre offre de services, ainsi que notre empreinte géographique, nous fournissent une base solide pour notre stratégie à long terme qui consiste à rester un fournisseur paneuropéen de premier plan de services externalisés de Facility Management.

Ces dernières années, nous avons recentré notre stratégie sur nos activités principales et mis en place un programme de désinvestissement pour nos activités secondaires. Conformément à cette stratégie, le 16 décembre 2022, nous avons conclu un accord avec CD&R pour la vente de nos filiales au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie

(y compris Aktrion), qui a été clôturé le 28 février 2023. Parmi d'autres désinvestissements et cessions stratégiques, nous avons également conclu la vente de certaines de nos opérations en Afrique (Maroc, Sénégal et Côte d'Ivoire) à AHDS Management (une société affiliée à AHDS) et de nos actifs de services aux installations aux États-Unis à GDI, respectivement le 23 décembre 2022 et le 31 octobre 2023. Ces cessions nous ont permis de nous concentrer sur le marché européen et de renforcer nos activités principales.

Enfin, à la fin de l'année 2023, le Groupe a annoncé avoir entamé des discussions avec un groupe de porteurs obligataires pour refinancer sa dette obligataire. Le 28 mars 2024, le Groupe a finalisé son refinancement. Cette opération permet à Atalian de réduire la valeur nominale de sa dette à long terme de 400 millions d'euros, d'allonger la maturité de 4,5 ans jusqu'en juin 2028 et de réduire significativement ses charges d'intérêts annuelles en numéraire.

## 2. INFORMATION FINANCIÈRE

### Mesures financières de gestion

Nous définissons l'EBITDA récurrent comme le résultat opérationnel, tel qu'il figure dans nos états financiers consolidés, ajusté du retrait des postes suivants : les dépréciations et amortissements nets ; les pertes de valeur nettes ; ainsi que les coûts de restructuration, litiges, coûts d'implémentation et autres coûts non-récurrents.

L'EBITDA récurrent n'est pas expressément défini par les normes IFRS et n'est pas un indicateur de la situation financière, de la trésorerie ou de la rentabilité et ne peut être considéré comme une alternative au bénéfice pour la période déterminée selon les normes IFRS, aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation déterminées selon les normes IFRS ou à toute autre mesure prescrite par les normes IFRS. Nous pensons que faire mention de l'EBITDA récurrent dans le présent rapport est utile aux investisseurs car cela leur fournit les mêmes informations que celles que nous utilisons en interne pour évaluer notre performance opérationnelle. L'EBITDA récurrent a ses limites en tant qu'outil analytique et il ne doit pas être examiné seul ou considéré comme un substitut à l'analyse des résultats d'exploitation. Étant donné que toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA récurrent de la même manière, cette présentation de l'EBITDA récurrent ne peut pas être comparée à celle d'autres sociétés.

### Principales modifications des méthodes comptables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Groupe ne capitalise plus le coût des uniformes achetés. En 2022, les uniformes étaient encore capitalisés, toutefois en prévision de la mise en œuvre de cette nouvelle méthode, un amortissement accéléré de la valeur comptable nette résiduelle des uniformes capitalisés au 31 décembre 2022 a été comptabilisé pour un montant total de 4,1 millions d'euros (voir Note 5.3 « Immobilisations corporelles » dans les Notes aux Comptes).

### Vente conclue avec CD&R

Comme indiqué dans la note 1.1.1, le 16 décembre 2022, la société a signé un contrat avec CD&R en vertu duquel les fonds gérés et/ou conseillés par CD&R ont acheté les activités du Groupe Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, y compris d'Aktrion. Le Royaume-Uni et l'Irlande (identifiés comme une seule unité génératrice de trésorerie dans le cadre de la procédure de tests de dépréciation), Aktrion et les entités asiatiques représentent des régions géographiques distinctes. Par conséquent, et à la suite de l'engagement d'Atalian de céder conjointement ces entités par le biais d'un unique contrat de cession d'actions, cette opération entre dans le champ d'application des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Les critères de classification en tant qu'activités abandonnées étant remplis, les traitements comptables suivants ont été appliqués dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 :

- les actifs non-courants des activités cédées sont classés comme détenus en vue de la vente dans une ligne distincte du bilan consolidé et mesurés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente,
- l'amortissement des actifs immobilisés a pris fin le 16 décembre 2022,
- le profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées est présenté sur une seule ligne à la fois dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global,
- les flux de trésorerie nets imputables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément dans l'état des flux de trésorerie.

La cession a été réalisée le 28 février 2023.

À la suite de la cession, le Groupe a maintenu certains liens avec les activités abandonnées en termes de services de support général rendus aux entités cédées par le biais d'un contrat de services transitoire conclu le 28 février 2023 et s'achevant en mars 2024.

### Vente d'actifs aux États-Unis

Comme indiqué dans la Note 1.1.4 des Notes aux Comptes Consolidés, la Société a finalisé la transaction avec GDI Integrated Facility Services Inc. (« GDI ») ayant pour objet la reprise des actifs d'Atalian dans le domaine du Facility Management (contrats avec les clients, employés, équipements et locations, etc.) aux États-Unis, prenant effet le 31 octobre 2023. Par conséquent et à la suite de l'engagement d'Atalian de céder les activités américaines par le biais d'une cession d'actifs, l'opération entre dans le cadre des activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5.

Les critères de classification en tant qu'activités abandonnées étant remplis, les traitements comptables suivants ont été appliqués dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023 :

- le profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées est présenté sur une seule ligne à la fois dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global,
- les flux de trésorerie nets imputables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément dans l'état des flux de trésorerie.

Ces opérations n'étant auparavant pas classées comme détenues en vue de la vente ou comme activités abandonnées, le compte de résultat consolidé a été représenté pour déclarer les activités abandonnées séparément des activités poursuivies, (107) millions d'euros ont été reclassés de Résultat net des activités poursuivies en Résultat net des activités abandonnées.

### Résumé des principaux retraitements

Un récapitulatif des retraitements est détaillé dans la Note 2.3.1 des Notes aux Comptes Consolidés et peut être résumé de la façon suivante :

#### Affacturation des créances clients

En application de la norme IAS 8, la Société a révisé les états financiers publiés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces révisions résultent de la constatation d'erreurs lors de l'étude et de l'analyse de la procédure opérationnelle permanente d'affacturation. Les ajustements/retraitements ont leurs principales incidences en France où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont surévalués et les comptes débiteurs et dettes financières sont sous-évalués ; ils portent sur les éléments suivants :

#### 1- Classification des fonds recueillis pour le compte du Factor

Bien que les créances soient cédées au Factor, Atalian effectue le recouvrement pour le compte du Factor.

Les recouvrements se font par l'intermédiaire de comptes bancaires dédiés au nom du Factor. Grâce au mécanisme de « sweeping », les fonds sont généralement transférés au Factor dans un délai d'un jour ouvré. Atalian comptabilisait les fonds figurant sur ces comptes bancaires dédiés dans son poste Trésorerie et Equivalents de trésorerie, bien que le bénéficiaire de la trésorerie en banque soit le Factor.

Le montant correspond à l'encaissement du dernier jour ouvré du mois avant le transfert des fonds au Factor.

#### 2- Classification des « comptes courants » d'affacturation

Au moins une fois par mois, les filiales d'Atalian cèdent les soldes de leurs comptes clients au Factor. Ces cessions sont qualifiées de « cessions parfaites » selon les normes IFRS.

Le Factor a toutefois le droit de refuser certaines factures ne répondant pas aux critères du contrat d'affacturation.

Le montant des factures « refusées » est déduit de celui des cessions de créances suivantes et il est conservé temporairement sur le « compte courant » par le Factor comme indiqué dans le relevé du Factor.

Le « Compte courant » était incorrectement classé au poste « Trésorerie et Equivalents de trésorerie » du bilan d'Atalian.

#### 3- Factures non garanties par l'assurance-crédit

Dans le cadre du programme d'affacturation, l'assureur accorde au Factor une assurance-crédit (dans certaines limites) et les décisions de crédit reposent sur la solvabilité des clients d'Atalian.

Le Factor accepte généralement de financer des factures non garanties, toutefois en cas de retard supérieur à 60 jours, il a le droit de demander automatiquement un remboursement. Atalian supporte, par conséquent, les risques de retard de paiement et de défaillance des clients. Ces factures non garanties ne peuvent pas être décomptabilisées en vertu des normes IFRS.

Les ajustements/retraitements des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Diminution du poste Trésorerie et Equivalents de trésorerie de 25,9 millions d'euros.
- Augmentation de la dette financière - affacturation de 26,9 millions d'euros (voir note 9.4 des Notes aux Comptes Consolidés).
- Augmentation des Créances clients (y compris des Créances clients - affacturation) de 55,4 millions d'euros.
- Diminution du dépôt de garantie - affacturation de 2,6 millions d'euros.

### Définition du terme Agrégat

Le Groupe a finalement décidé en 2023 de remplacer l'agrégat comptable « Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements, provisions et pertes de valeur » du compte de résultat par « Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements et pertes de valeur ». Les provisions sur opérations courantes, telles que les créances douteuses, les provisions pour dépréciation des stocks, les autres provisions d'exploitation et les provisions pour indemnités de départ à la retraite ont été réintégrées dans le nouvel agrégat depuis le 31 décembre 2023. L'application de cette nouvelle définition aux résultats financiers de 2022 se traduirait par un résultat d'exploitation avant dépréciations, amortissements et pertes de valeur de 111,6 millions d'euros par rapport à un Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements, provisions et pertes de valeur de 114,5 millions d'euros.

### Vue d'ensemble de nos segments opérationnels

Nos deux segments opérationnels sont les suivants :

- **France** : Ce segment comprend toutes les sociétés exerçant leurs activités en France, dans le domaine de la propreté ou dans d'autres secteurs d'activité (dont notamment le Multi technique et la Sécurité), dénommé Facility management. En 2023, notre segment France a généré 1 429 millions d'euros, soit 71 % du chiffre d'affaires net du Groupe.
- **International**: Ce segment comprend toutes les entreprises situées en dehors de la France. La définition du segment international a changé par rapport à l'année précédente en raison de l'application de la norme IFRS 5. En 2023, hormis la France, nous étions présents dans 18 pays, principalement en Europe centrale et de l'Est et au Benelux, en fournissant des services de propreté, des services multi techniques, des services de sécurité et des services groupés de Facility Management. En 2023, notre segment International a généré 580 millions d'euros, soit 29 % du chiffre d'affaires net du Groupe.

Par ailleurs, dans nos états financiers consolidés, nous présentons dans l'information sectorielle un segment supplémentaire intitulé « **Autres** » qui (i) comprend les activités de nos sociétés holding et (ii) reflète l'élimination des opérations intra-groupe entre les segments opérationnels lors de l'établissement des états financiers consolidés. En 2023, dans le cadre du nouveau plan stratégique et afin de mieux refléter la performance de chaque segment, le Groupe a décidé de réaffecter les frais de conservation alloués à chaque segment pertinent plutôt qu'au niveau du Groupe comme indiqué précédemment.

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
en millions d'euros		2022 IFRS 5	2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>1 923,8</b>	<b>2 003,0</b>
Dont :	France	1 391,9	1 429,4
	International	536,0	580,1
	Autres	(4,0)	(6,4)
<b>EBITDA RÉCURRENT</b>		<b>114,5</b>	<b>96,5</b>
Dont :	France	108,9	83,8
	International	25,9	32,3
	Autres	(20,2)	(19,6)

Par suite de la cession de ses activités au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie (et Aktrion), à la vente de ses actifs américains et à l'adaptation de sa structure dans le cadre de son plan de performance, le groupe réévalue actuellement la définition de ses segments.

### 3. RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET LE 31 DÉCEMBRE 2022

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022 IFRS 5
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>2 003,0</b>	<b>1 923,8</b>
Achats consommés	(450,2)	(399,8)
Charges externes	(73,3)	(77,9)
Charges de personnel	(1 355,9)	(1 310,1)
Impôts et taxes (autres que sur les bénéfices)	(28,5)	(28,1)
Autres produits d'exploitation courants	18,3	13,9
Autres charges d'exploitation courantes	(17,0)	(7,2)
<b>EBITDA RÉCURRENT</b>	<b>96,5</b>	<b>114,5</b>
Dotations nettes aux amortissements	(56,7)	(64,4)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(2,5)	0,6
Autres produits et charges d'exploitation	(39,2)	(12,5)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(1,9)</b>	<b>38,2</b>
Charges financières liées à l'endettement	(89,8)	(80,9)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	18,4	0,5
Coût de l'endettement financier net	(71,4)	(80,4)
Autres produits et charges financiers	0,4	(9,9)
Résultat financier	(71,0)	(90,3)
Charge d'impôt	(29,4)	(26,7)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>(102,2)</b>	<b>(78,7)</b>
Résultat net des activités abandonnées	142,1	(90,1)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>39,9</b>	<b>(168,8)</b>
Part attribuable au Groupe	40,5	(172,1)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,6)	3,2

#### Chiffre d'affaires net

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de notre chiffre d'affaires net par segment opérationnel pour les périodes indiquées :

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022 IFRS5
France	1 429,4	1 391,9
International	580,1	536,0
Autres	(6,4)	(4,0)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 003,0</b>	<b>1 923,8</b>

En 2023, le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 2 003 millions d'euros, en hausse de 4,1%. Après impact de change (-2,3 %, principalement dû à la variation de la lire en Turquie) et de périmètre (-1,8 %, principalement dû à la vente des activités en Afrique), le chiffre d'affaires net augmente de 8,3 % sur une base comparable.

Cette croissance reflète l'augmentation des activités due à l'indexation et à l'obtention de contrats, notamment en Europe centrale et de l'Est. Le chiffre d'affaires net de l'Europe centrale et de l'Est a également bénéficié de l'augmentation des ventes en Turquie, grâce à une dynamique commerciale positive dans un environnement d'hyperinflation.

#### Par segment

**France et iFM.** En 2023, le chiffre d'affaires net augmente de +2,7 %, à 1 429 millions d'euros, contre 1 392 millions d'euros en 2022, principalement grâce aux activités de propreté et aux activités iFM. L'indexation et les bénéfices liés aux nouveaux contrats obtenus fin 2022 et début 2023 ont été partiellement compensés par des travaux spéciaux liés à Covid-19 en 2022 qui n'ont pas été reconduits en 2023 et par la perte d'un important contrat de sécurité avec ADP (aéroport de Paris).

**International.** En 2023 le chiffre d'affaires net a augmenté de +8,2 % en 2023 pour atteindre 580 millions d'euros. En excluant les effets négatifs des changements de périmètre (principalement en Afrique) et l'impact des

taux de change (principalement dû à la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro), le chiffre d'affaires net sur une base comparable augmente de +23,2 %. Cette forte augmentation reflète la croissance des opérations, notamment en Europe centrale et de l'Est, où des actions spécifiques et des changements de management ont été mis en œuvre dans certains pays pour relancer la croissance organique et assurer une répercussion appropriée de la hausse des coûts aux clients dans toutes les zones géographiques. Le chiffre d'affaires net de l'Europe centrale et de l'Est a également bénéficié de l'augmentation des ventes en Turquie, grâce à une dynamique commerciale positive dans un contexte d'hyperinflation.

#### EBITDA récurrent

Le tableau suivant présente la ventilation de l'EBITDA récurrent pour chacun des segments opérationnels pour les périodes indiquées :

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022 IFRS 5
France	83,8	108,9
International	32,3	25,9
Autres	(19,6)	(20,2)
<b>EBITDA RÉCURRENT TOTAL</b>	<b>96,5</b>	<b>114,5</b>

L'EBITDA récurrent de l'exercice 2023 a diminué de 15,8 %, soit -12,3 % sur une base comparable. La marge d'EBITDA récurrent est en baisse de 114 points de base à 4,8%, mais en hausse de 64 points de base à 5,1% au T4 2023 par rapport au T4 2022, reflétant l'amélioration constante tout au long de l'année 2023.

Alors que les mesures de productivité, le plan d'indexation et les mesures commerciales sont tous en cours, l'EBITDA récurrent a été négativement impacté par une non-contribution des travaux spéciaux liés au Covid-19 (alors que cela était le cas en 2022), notamment au premier semestre 2023, et par l'effet de décalage du plein impact des mesures d'indexation. En outre, l'EBITDA de l'exercice 2022 avait bénéficié d'impacts non récurrents liés à des reclassifications au bilan et au compte de résultat.

**France et iFM.** En 2023, l'EBITDA récurrent diminue de 25 millions d'euros, soit -23,0%, pour atteindre 84 millions d'euros. En excluant le bénéfice des travaux spéciaux liés à Covid-19 en 2022 pour 8,4 millions d'euros, l'EBITDA récurrent est en baisse de 16,5 % par rapport à l'année précédente. La marge d'EBITDA récurrent atteint 5,9 %, en baisse de 196 points de base par rapport à 2022. Les plans d'indexation et les mesures de productivité ont été plus que compensés par des reclassifications au bilan et au compte de résultat en 2022 non reconduites en 2023, le bénéfice non récurrent des travaux spéciaux liés au Covid-19 en 2022 et l'inflation.

**International.** En 2023, l'EBITDA récurrent augmente de 6 millions d'euros, soit +23,7 %, pour atteindre 32 millions d'euros. Sur une base comparable, il augmente de 38,7 %. La marge d'EBITDA récurrent est en hausse de 70 points de base à 5,6 %. Cette amélioration est principalement liée à l'obtention de nouveaux contrats et à des mesures de productivité en Europe centrale et d'Est, partiellement compensées par l'impact de l'inflation et la faible rentabilité des nouveaux contrats aux Pays-Bas.

**Autres.** Le segment « Autres » qui comprend notamment les opérations des sociétés holding du Groupe, a vu ses coûts diminuer de 0,6 million d'euros pour passer de (20,2) millions d'euros en 2022 à (19,6) millions d'euros en 2023.

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a diminué à (1,9) million d'euros en 2023, contre 38,2 millions d'euros en 2022. Cette diminution reflète principalement l'impact de la baisse de l'EBITDA récurrent, notamment au premier semestre 2023, et pour une part plus significative reflète les effets des éléments non récurrents.

Le résultat opérationnel hors éléments non récurrents s'élève à 40,9 millions d'euros, contre 50,7 millions d'euros en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'EBITDA.

Les éléments non récurrents comptabilisés en 2023 s'élevèrent à 43 millions d'euros, dont 12 millions d'euros de coûts de restructuration, 10 millions d'euros liés au recentrage des activités du Groupe, 4 millions d'euros de coûts relatifs au refinancement, 9 millions d'euros de provisions pour congés maladie en raison du changement de la réglementation française, 3 millions d'euros de dépréciation et 5 millions d'euros d'éléments non récurrents divers.

#### Résultat de la période

Le résultat net est un profit de 39,9 millions d'euros en 2023 qui comprend notamment le gain de cession par suite de la vente des activités au Royaume-Uni, Irlande et Asie comptabilisé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

## 4. LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Conformément à la norme IAS 8, afin de présenter l'état de la situation financière consolidée comparatif pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'état de la situation financière consolidée pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été retraité pour refléter les corrections relatives à l'affectation (voir la note 2.3 "Retraitement des états financiers précédemment publiés" des états financiers consolidés).

### Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume nos états consolidés de flux de trésorerie pour les périodes indiquées :

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	43,5	83,4
<i>Dont flux net de trésorerie d'activité provenant des activités abandonnées</i>	(20,9)	32,9
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	653,1	(79,3)
<i>Dont flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement provenant des activités abandonnées</i>	671,7	(46,2)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(214,7)	(48,3)
<i>Dont flux net de trésorerie lié aux opérations de financement provenant des activités abandonnées</i>	(163,0)	19,7
Gains (pertes) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1,9)	(11,3)
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>480,0</b>	<b>(55,5)</b>

### Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat net des activités poursuivies	(102,2)	(78,7)
Résultat net des activités abandonnées	142,1	(90,1)
Ajustement et élimination des éléments non monétaires	(86,3)	150,8
Élimination des coûts financiers nets	72,0	86,3
Élimination des charges d'impôts	28,9	33,0
Élimination des autres charges financières	(0,6)	7,1
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT FRAIS FINANCIERS ET IMPÔTS</b>	<b>53,9</b>	<b>108,4</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	6,9	(4,9)
Impôts payés sur la période	(14,1)	(16,7)
Variation des dépôts versés au factor	(3,2)	(3,4)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>43,5</b>	<b>83,4</b>

Nos entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 43,5 millions d'euros en 2023 contre 83,4 millions d'euros en 2022.

### Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Achat d'actifs immobilisés	(20,4)	(51,6)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	0,6	6,8
Prix d'acquisition de sociétés consolidées (net de la trésorerie acquise)	0,0	(32,3)
Prix de cession de sociétés consolidées (net de la trésorerie cédée)	668,3	(1,0)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	4,6	(1,1)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>653,1</b>	<b>(79,3)</b>

Les opérations d'investissement ont généré 653,1 millions de trésorerie, notamment en raison de la cession des activités au Royaume-Uni, Irlande et Asie (dont Aktrion) et la vente des actifs aux Etats-Unis. Ce montant est à comparer à celui de la trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement qui s'élevait à 79,3 millions d'euros en 2022.

### Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le tableau suivant présente les principales composantes de nos flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de financement pour les périodes indiquées :

en millions d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Émission d'emprunts	6,7	140,2
Remboursement des emprunts	(152,2)	(111,0)
Coûts financiers, nets	(70,8)	(81,8)
Dividendes	(2,7)	(1,2)
Opérations sur le capital social	-	-
Autres	4,2	5,5
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(214,7)</b>	<b>(48,3)</b>

La trésorerie nette utilisée pour les activités de financement s'est élevée à 214,7 millions d'euros en 2023, principalement en raison du remboursement d'emprunts de 152,2 millions d'euros, y compris la RCF pour 103 millions d'euros.

### Évolution de la dette financière nette

en millions d'euros	Au	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS</b>	<b>561,1</b>	<b>55,1</b>
Passifs financiers non courants	(665,6)	(1 282,0)
Passifs financiers courants	(686,0)	(168,3)
Instrument financier (passif)	(0,6)	(1,5)
<b>DETTE</b>	<b>(1 352,2)</b>	<b>(1 451,8)</b>
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>	<b>(791,1)</b>	<b>(1 396,7)</b>

Au 31 décembre 2023, la dette financière nette s'élevait à 791 millions d'euros, contre 1 396,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le montant payé par CD&R était d'environ 753 millions d'euros, dont un paiement en numéraire d'environ 698 millions d'euros et un paiement sous la forme d'un Prêt Vendeur de 55 millions d'euros, portant intérêt à un taux annuel de 7 % (capitalisé annuellement) et pour une période de 2 ans.

## 5. PERSPECTIVES

2024 devrait être une année de stabilisation et de consolidation de l'ensemble des plans d'action initiés en 2023.

Le groupe confirme les objectifs initiaux, à savoir :

- Une croissance stable à légère du chiffre d'affaires
- Un EBITDA récurrent d'environ 100 millions d'euros
- Un CFFO de l'ordre de 20 à 30 millions d'euros.

Ce paragraphe « Perspectives » contient des déclarations prévisionnelles concernant l'intention, les estimations ou les attentes actuelles du Groupe. Ces déclarations reflètent le point de vue actuel du Groupe concernant des événements futurs, sont faites à la lumière des informations dont dispose actuellement le Groupe et sont soumises à divers risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent échapper au contrôle du Groupe, notamment ceux décrits dans la partie intitulée « Facteurs de risques » du rapport annuel.

## LA FINANCIÈRE ATALIAN

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS*Audit Bugeaud*

18, rue Spontini  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de €50 000 – 418 234 274 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

*ERNST & YOUNG Audit*

Tour First – TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable – 344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
et du Centre

*Aux Associés de la société La Financière Atalian,*OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Financière Atalian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINIONRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.1.2 « Litiges » de l'annexe aux comptes consolidés, qui mentionne le contrôle de conformité de l'Agence française anticorruption (AFA) dont fait l'objet le groupe ;
- la note 2.3 « Retraitement des états financiers précédemment publiés » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les incidences sur les comptes de corrections liées à la comptabilisation du programme d'affacturage des créances clients.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe procède systématiquement, à la clôture de l'exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie dont nous avons examiné la cohérence avec les budgets et les plans à moyen terme approuvés par la direction. Nous avons également apprécié l'information donnée dans la note 5.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Votre groupe reconnaît des actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans les notes 2.1 « Méthodes comptables » et 5.6 « Impôts actifs et passifs non courants » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné la

cohérence d'ensemble des hypothèses retenues et vérifié les calculs effectués par votre groupe.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES  
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 11 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT BUGEAUD  
Robert Mirri

ERNST & YOUNG Audit  
Christine Staub




## LA FINANCIÈRE ATALIAN

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023)

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 IFRS5*
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3</b>	<b>2 003,0</b>	<b>1 923,8</b>
Achats consommés		(450,2)	(399,8)
Charges externes		(73,3)	(77,9)
Charges de personnel	4	(1 355,9)	(1 310,1)
Impôts et taxes (autres que sur les bénéfices)		(28,5)	(28,1)
Autres produits d'exploitation		18,3	13,9
Autres charges d'exploitation		(17,0)	(7,2)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT DÉPRÉCIATIONS, AMORTISSEMENTS, ET PERTES DE VALEUR</b>	<b>3 / 4</b>	<b>96,5</b>	<b>114,5</b>
Dotations nettes aux amortissements	4	(56,7)	(64,4)
Dépréciations		(2,5)	0,6
Autres produits et charges d'exploitation	4	(39,2)	(12,5)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>(1,9)</b>	<b>38,2</b>
Charges financières liées à l'endettement	12.1	(89,8)	(80,9)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	12.1	18,4	0,5
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>12.1</b>	<b>(71,4)</b>	<b>(80,4)</b>
Autres produits et charges financiers	12.2	0,4	(9,9)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>12</b>	<b>(71,0)</b>	<b>(90,3)</b>
Charges d'impôts	14	(29,4)	(26,7)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>(102,2)</b>	<b>(78,7)</b>
Résultat net des activités abandonnées	2.2.1	142,1	(90,1)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>39,9</b>	<b>(168,8)</b>
Part attribuable au Groupe		40,5	(172,1)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(0,6)	3,2

\* Conformément à la norme IFRS 5, afin de présenter pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 un comparatif avec l'exercice précédent, le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022 a été retraité en séparant les activités abandonnées des activités poursuivies (voir Note 2.2 - « Activités abandonnées »).

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	39,9	(168,8)
DONT RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	142,1	16,9
<b>ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI SERONT ULTÉRIEUREMENT RECLASSÉS EN RÉSULTAT NET</b>	<b>(2,7)</b>	<b>(5,6)</b>
Variation des écarts de conversion	(2,7)	(5,6)
<b>ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERONT PAS ULTÉRIEUREMENT RECLASSÉS EN RÉSULTAT NET</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(0,1)</b>
Instruments financiers de couverture	(1,5)	-
Écarts actuariels sur engagements de couverture	(5,0)	(0,1)
<b>PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(5,7)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>30,6</b>	<b>(174,5)</b>
<b>DONT PART ATTRIBUABLE AU GROUPE</b>	<b>31,6</b>	<b>(177,7)</b>
<b>DONT PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>	<b>(0,9)</b>	<b>3,2</b>



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIFS en millions d'euros	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité*
Écart d'acquisition (Goodwill)	5.1	523,5	523,2
Immobilisations incorporelles	5.2 -13	14,8	10,7
Immobilisations corporelles	5.3 -13	25,4	36,0
Droits d'utilisation	5.3 -13	78,6	92,8
Autres actifs financiers non courants	5.5	74,8	18,1
Impôts différés actifs	5.6	36,8	59,3
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>753,9</b>	<b>740,1</b>
Stocks	6.1	4,5	4,2
Avances et acomptes versés	6.2	2,2	6,4
Créances clients	6.3	225,4	273,7
Actifs d'impôts exigibles		4,1	4,2
Autres créances	6.3	104,5	88,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	561,8	65,2
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>902,4</b>	<b>441,8</b>
Actifs destinés à la vente et activités abandonnées	2.2.2	1,3	821,7
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 657,7</b>	<b>2 003,6</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en millions d'euros	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité*
<b>Capitaux propres</b>			
- Capital social	7.1	114,6	114,6
- Primes liées au Capital		22,7	22,7
- Réserves et reports à nouveau		(545,4)	(372,2)
- Réserves de conversion	7.2	(17,1)	(9,8)
- Résultat consolidé de la période		40,5	(172,1)
Capitaux propres part du groupe		(384,8)	(416,8)
Participations ne donnant pas le contrôle		15,9	25,7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>(368,8)</b>	<b>(391,1)</b>
Dettes financières non courantes	8.1	665,6	1 282,0
Provisions pour pensions et retraites	8.1	29,9	23,9
Autres provisions non courantes	9.1-10	7,3	10,4
Impôts différés passifs	5.6	3,2	5,6
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>705,9</b>	<b>1 321,9</b>
Avances et acomptes reçus	11.1	1,7	13,8
Fournisseurs et comptes rattachés	11.1	180,0	209,7
Provisions courantes	8.2	41,0	26,1
Autres passifs courants	11.1	406,1	390,8
Passifs d'impôts exigibles	11.1	4,0	5,7
Dettes financières courantes	9.1-10	686,0	168,3
Instruments financiers	9.1-10	0,6	1,5
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	10-11.2	0,7	10,1
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 320,1</b>	<b>826,1</b>
Passifs liés aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	2.2	0,4	246,7
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>1 657,7</b>	<b>2 003,6</b>

\* Conformément à la norme IAS 8, l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 a été retraité pour tenir compte de la rectification des anomalies en matière d'affacturage (voir Note 2.3 Retraitement des états financiers précédemment publiés).

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en millions d'euros		31 décembre 2023	31 décembre 2022 IFRS5 et Retraité
<b>A - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Résultat net des activités poursuivies		(102,2)	(78,7)
Résultat net des activités abandonnées		142,1	(90,1)
Élimination des dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations et provisions		75,1	162,8
Élimination des plus et moins-values de cession d'actifs		(161,4)	(11,8)
Élimination d'autres éléments sans effet sur la trésorerie		-	(0,2)
<b>Capacité d'autofinancement des activités poursuivies</b>		<b>(46,4)</b>	<b>(18,0)</b>
Élimination du coût de l'endettement financier net		72,0	86,3
Élimination de la charge d'impôt de l'exercice		28,9	33,0
Élimination des autres produits et charges financiers		(0,6)	7,1
<b>Capacité d'autofinancement des activités poursuivies avant frais financiers et impôts</b>		<b>53,9</b>	<b>108,4</b>
Variations du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris le factoring déconsolidant)		6,9	(4,9)
Augmentation/diminution des dépôts versés au factor		(3,2)	(3,4)
Impôts payés sur la période		(14,1)	(16,7)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>43,5</b>	<b>83,4</b>
Dont flux net de trésorerie d'activité provenant des activités abandonnées		(20,9)	32,9
<b>B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(20,4)	(51,6)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,6	6,8
Acquisition de titres de sociétés consolidées (net de la trésorerie acquise)		-	(32,3)
Cession de titres de sociétés consolidées (net de la trésorerie cédée)		668,3	(1,0)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		4,6	(1,1)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>653,1</b>	<b>(79,3)</b>
Dont flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement provenant des activités abandonnées		671,7	(46,2)
<b>C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(2,7)	(1,2)
Émission d'emprunts		6,7	140,2
Remboursement d'emprunts		(152,2)	(111,0)
Intérêts financiers versés		(70,8)	(81,8)
Autres charges financières (non liées à l'endettement net)		0,6	(7,1)
Autres flux liés aux opérations de financement		3,6	12,6
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(214,7)</b>	<b>(48,3)</b>
Dont flux net de trésorerie lié aux opérations de financement provenant des activités abandonnées		(163,0)	19,7
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES ET AUTRES</b>		<b>(1,9)</b>	<b>(11,3)</b>
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)</b>		<b>480,0</b>	<b>(55,5)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>		<b>82,0</b>	<b>137,4</b>
Flux net de trésorerie de la période		480,0	(55,5)
<b>TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE CLÔTURE*</b>		<b>561,9</b>	<b>82,0</b>
Dont trésorerie nette et équivalents de trésorerie de clôture attribuable aux activités abandonnées		47,9	40,6

\* Inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées.

Conformément aux normes IFRS 5 et IAS 8, le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2022 tient compte des incidences de la norme IFRS 5 (voir note 2.2) et de la rectification des anomalies en matière d'affacturage (voir note 2.3)

## ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros

	Capital et primes d'émission	Réserves/ report à nouveau	Résultat consolidé	Réserves de conversion	CAPITAUX PROPRES attribuables aux Groupe	CAPITAUX PROPRES attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>137,3</b>	<b>(319,8)</b>	<b>(52,1)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(238,4)</b>	<b>20,4</b>	<b>(218,0)</b>
Résultat net			(172,1)		(172,1)	3,2	(168,8)
Autres éléments du résultat global		-	-	(5,6)	(5,6)	(0,1)	(5,7)
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>			<b>(172,1)</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(177,7)</b>	<b>3,2</b>	<b>(174,5)</b>
Affectation du Résultat net de l'exercice précédent		(52,1)	52,1				
Dividendes versés		-			-	(1,2)	(1,2)
Changement de périmètre et transactions avec les participations impactant le contrôle		(0,3)	-	(0,3)	(0,6)	3,2	2,6
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>137,3</b>	<b>(372,2)</b>	<b>(172,1)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(416,8)</b>	<b>25,7</b>	<b>(391,1)</b>
Résultat net			40,5		40,5	(0,6)	39,9
Autres éléments du résultat global		0,2	-	(9,3)	(9,1)	(0,3)	(9,4)
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>			<b>40,5</b>	<b>(9,3)</b>	<b>31,4</b>	<b>(0,9)</b>	<b>30,5</b>
Affectation du Résultat net de l'exercice précédent		(172,0)	172,0			-	-
Dividendes versés		-			-	(2,7)	(2,7)
Autres variations		0,2			0,2	-	0,2
Changement de périmètre et transactions avec les participations impactant le contrôle		(1,5)	0,1	1,9	0,5	(6,2)	(5,7)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>137,3</b>	<b>(545,4)</b>	<b>40,5</b>	<b>(17,1)</b>	<b>(384,7)</b>	<b>15,9</b>	<b>(368,8)</b>

## ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	<b>84</b>
<b>NOTE 2</b>	RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (NORMES IFRS)	<b>88</b>
<b>NOTE 3</b>	INFORMATION SECTORIELLE	<b>104</b>
<b>NOTE 4</b>	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	<b>105</b>
<b>NOTE 5</b>	ACTIFS NON COURANTS	<b>107</b>
<b>NOTE 6</b>	ACTIFS COURANTS	<b>115</b>
<b>NOTE 7</b>	CAPITAUX PROPRES	<b>118</b>
<b>NOTE 8</b>	PROVISIONS	<b>119</b>
<b>NOTE 9</b>	DETTES FINANCIÈRES À LONG ET À COURT TERME	<b>122</b>
<b>NOTE 10</b>	VARIATION DE LA DETTE NETTE	<b>124</b>
<b>NOTE 11</b>	PASSIFS COURANTS	<b>125</b>
<b>NOTE 12</b>	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	<b>126</b>
<b>NOTE 13</b>	CONTRATS DE LOCATION	<b>127</b>
<b>NOTE 14</b>	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	<b>129</b>
<b>NOTE 15</b>	ENGAGEMENTS HORS BILAN	<b>130</b>
<b>NOTE 16</b>	EFFECTIFS	<b>131</b>
<b>NOTE 17</b>	DIVERS	<b>132</b>
<b>NOTE 18</b>	LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	<b>133</b>

## NOTE 1

### INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Les termes « le groupe Atalian », « Atalian » et « le Groupe » désignent la société mère, La Financière Atalian, et ses filiales consolidées et sociétés mises en équivalence. Le terme « la Société » désigne uniquement la société mère, La Financière Atalian.

FJ International Invest S.A., détenue à 100% par M. Franck Julien, est l'entité de contrôle ultime du Groupe, dont le siège social est situé au 239 avenue Winston Churchill 1180 Bruxelles (Uccle) Belgique. La Financière Atalian est détenue majoritairement par une holding intermédiaire : Atalian Holding Development and Strategy (AHDS).

La Financière Atalian, holding du Groupe, est une société par actions simplifiées de droit français dont le siège social est situé au 56 rue Ampère, 75017 Paris, France. Le Groupe Atalian exerce ses activités dans le domaine de la propriété et plus largement du service aux entreprises, en France et à l'international dans 19 pays au total et dispose de filiales dans 21 pays.

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société se compose de 114 606 584 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune. Une ventilation du capital social de la Société est fournie à la Note 7 – « Capitaux propres ».

Les présents états financiers du groupe ont été approuvés par le Président le 4 avril 2024 et seront soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée générale.

En raison des arrondis, les chiffres présentés tout au long de ce rapport peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués. Tous les ratios et les écarts sont calculés en utilisant le montant réel au lieu du montant arrondi présenté.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

#### 1.1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023

##### 1.1.1. Cessions d'activités au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie et d'Aktrion

Le 16 décembre 2022, La Financière Atalian annonçait la signature d'un accord avec Clayton, Dubilier & Rice (« CD&R »), en vertu duquel les fonds gérés et/ou conseillés par CD&R ont convenu d'acquérir les activités d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie ainsi que celles d'Aktrion.

Aktrion et les entités asiatiques représentaient des régions géographiques distinctes et cette opération entrainait dans le champ d'application des Activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 à la fin de l'exercice 2022, jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

Cette opération réalisée le 28 février 2023 a confirmé une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros pour l'ensemble du périmètre vendu.

La somme versée par CD&R est d'environ 753 millions d'euros. Elle comprend un versement en numéraire d'environ 698 millions d'euros et un crédit vendeur de 55 millions d'euros, produisant des intérêts au taux de 7% annuels (capitalisés annuellement) pendant

une durée de deux ans. La cession a généré un gain de 149,1 millions d'euros comptabilisé dans le poste « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.

Le produit net de la cession est principalement destiné au désendettement du Groupe, en particulier dans le cadre du remboursement des emprunts obligataires arrivant à échéance en 2024 et de la renégociation des emprunts obligataires.

##### 1.1.2. Litiges

###### Suivi de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP)

Le 17 janvier 2022, le parquet de Paris et La Financière Atalian (LFA) ont conclu une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), en application des articles 41-1-2 et 180-2 du code de procédure pénale. À l'issue de l'audience publique du 7 février 2022, cette convention a été validée par ordonnance du président du tribunal judiciaire de Paris. Les faits, objets de la convention, ont été révélés dans le cadre d'une information judiciaire ouverte le 10 janvier 2015 et revêtent les qualifications de blanchiment de l'infraction prévue et réprimée à l'alinéa 1 de l'article 1743 du code général des impôts,

d'escroquerie et de tentative d'escroquerie en bande organisée. Conformément aux termes convenus de cette convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), le Groupe a versé 15 millions d'euros au Trésor public français (Ministère des Finances) le 4 avril 2022.

Afin de préserver l'intérêt du Groupe, l'actionnaire ultime a réglé une somme de 8,2 millions d'euros au Groupe en mars 2022 ; ce montant, versé à titre de provision sur les éventuels dommages et intérêts accordés par le Tribunal aux sociétés du Groupe, est comptabilisé comme une avance sur la ligne « autres passifs courants » dans les états financiers du Groupe.

Une somme supplémentaire de 500 000 euros a également été versée le 28 avril 2022 pour les préjudices subis par Vinci Energies France et Vinci S.A., portées parties civiles.

Le Groupe a également versé une somme de 400 000 euros le 15 mars 2022 au Trésor public français (Ministère des Finances) couvrant deux ans de contrôle de conformité de l'Agence française (AFA) puisque le Groupe a été placé sous surveillance de l'AFA jusqu'au 17 février 2024. Une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) est une mesure alternative aux poursuites judiciaires réservée aux personnes morales. Dans le cas d'Atalian, cette mesure a confirmé l'engagement du Groupe à renforcer son programme de prévention et de lutte contre la corruption. La CJIP n'est pas un jugement de condamnation mais un accord conclu entre la personne morale concernée et la justice. Au cours de la procédure, le Groupe a travaillé avec l'AFA aux fins de garantir le respect de ses recommandations et de se conformer à ses normes.

Le plan d'actions comprend principalement la mise à jour globale de notre programme de conformité, en ligne avec les principaux piliers des recommandations de l'AFA : renforcement de la gouvernance d'entreprise axée sur le suivi et l'approbation du programme anti-corruption aux bornes du Groupe, lancement de notre cartographie des risques sur l'anticorruption et le trafic d'influence, publication du nouveau code de conduite anticorruption et ses politiques relatives, amélioration de notre dispositif de formation anticorruption, renforcement de nos contrôles comptables anticorruption et déploiement d'un système d'évaluation de l'intégrité des tiers sur la base des résultats de la cartographie des risques de corruption.

Le groupe a répondu à toutes les demandes liées à l'audit de l'AFA et attend désormais l'opinion de l'AFA.

###### Litige avec un tiers suite à la vente à CD&R

La Financière Atalian était en litige avec un tiers qui revendiquait à l'égard d'AHDS et de LFA le paiement d'une commission de succès d'un montant 10,7 millions d'euros en lien avec la cession de certains de ses actifs par LFA

à une entité contrôlée par CD&R réalisée le 28 février 2023.

Dans le cadre de ce litige, ce tiers a fait procéder à des saisies conservatoires sur les comptes de LFA et a fait assigner LFA et AHDS devant le tribunal de commerce de Paris aux fins d'obtenir leur condamnation solidaire au paiement d'une somme de 10,7 millions d'euros. LFA et AHDS ont saisi le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Paris d'une demande de main levée totale des saisies pratiquées et de condamnation du tiers à une indemnité de 0,8 million d'euros environ. À l'issue d'un règlement à l'amiable et d'un accord signé le 12 octobre 2023, les parties ont convenu de régler ce litige pour un montant global de 8 millions d'euros. Par ce règlement, la partie requérante a accepté de renoncer à toutes les actions en justice en cours relatives à cette affaire.

##### 1.1.3. Plan de performance

À l'issue de la cession de ses activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, y compris d'Aktrion, la direction du Groupe concentre ses efforts de développement dans le domaine du facility management pour devenir leader sur son marché. Compte tenu du contexte inflationniste, la direction du Groupe a mis en œuvre un plan de performance axé autour de la répercussion de l'impact de l'inflation à ses clients et de l'adaptation de sa structure pour rétablir la rentabilité historique de ses activités en France.

En décembre 2023, le résultat opérationnel traduit les effets des mesures prises et confirme la tendance du premier semestre 2023.

##### 1.1.4. Acquisition des actifs Atalian USA par GDI

Le 31 octobre 2023, Atalian et GDI ont signé un protocole d'accord afin de coopérer dans le développement et la prestation de services de Facility Management à destination de clients internationaux dans leurs régions géographiques respectives (Atalian opérant en Europe et GDI en Amérique du Nord).

En outre, GDI a acquis les actifs de Facility Management du Groupe aux États-Unis (contrats avec les clients, employés, équipements et contrats de location, etc.), avec effet au 31 octobre 2023.

GDI a également accepté de reprendre certains passifs (audits des comptes annuels des syndicats, indemnisation des travailleurs...) en échange d'une diminution du paiement comptant, mais n'a pas repris les anciens litiges.

La cession des actifs aux États-Unis a conduit le Groupe à présenter ce périmètre comme des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 et à re-présenter les comptes de l'exercice 2022.

Le montant payé par GDI s'élève à près de 9,9 millions d'euros, après déduction des passifs transférés.

La cession a généré un gain de 3,9 millions d'euros comptabilisé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.

### 1.1.5. Autres changements de périmètre

Les entités au Myanmar ont été classées en 2023 comme Détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5.

### 1.1.6. Parts minoritaires

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe Atalian a procédé à l'acquisition de parts minoritaires en Croatie (26,4%), Biélorussie (35%) et au Myanmar (49%).

### 1.1.7. Conflit en Ukraine et opérations en Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en 2022, se poursuivait toujours au 31 décembre 2023 et de nouvelles sanctions ont été appliquées. Le Groupe Atalian a, par conséquent, tenu compte des répercussions potentielles du conflit sur les activités, les perspectives et la situation financière du Groupe en Russie et Biélorussie.

Atalian n'a pas d'activités en Ukraine et a continué à

## 1.2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

### Refinancement des obligations existantes

Au cours de l'exercice 2023, Atalian a étudié ses options stratégiques, eu égard à la maturité de ses obligations non garanties de premier rang à 4,000% d'un montant de 625 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2024, de ses obligations non garanties de premier rang à 5,125% d'un montant de 350 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2025 et de ses obligations non garanties de premier rang à 6,625% d'un montant de 225 millions de livres sterling arrivant à échéance en mai 2025 (les « Obligations Existantes »).

Après avoir mené des discussions confidentielles avec un groupe ad hoc représentatif de porteurs obligataires, Atalian a conclu le 19 janvier 2024 avec un groupe de porteurs obligataires représentant 39% des Obligations Existantes un accord commercial dans le cadre du refinancement à long terme du Groupe (ci-après la « Transaction »). Les principales caractéristiques de la Transaction sont les suivantes :

- Un remboursement en numéraire de 400 millions d'euros au titre des Obligations Existantes au moment de la réalisation de la Transaction, avec une allocation spécifique de 100 millions d'euros pour les porteurs obligataires participants votant en faveur

opérer en Russie et en Biélorussie pendant l'exercice 2023. En 2023, les produits issus des activités en Russie et en Biélorussie représentaient environ 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Au 31 décembre 2023, les événements et circonstances liés au conflit en Ukraine n'ont pas conduit le Groupe à modifier la valeur des actifs et passifs de ses filiales russes et biélorusses.

Ses activités en Russie et en Biélorussie sont restées limitées, si bien que le Groupe ne prévoit toujours pas de conséquences négatives importantes de ces événements sur les états financiers consolidés du Groupe. Le Groupe respecte, par ailleurs, l'interdiction de transférer de la trésorerie à destination ou en provenance de la Russie tandis qu'un screening systématique des nouveaux clients est effectué au regard des sanctions internationales.

En termes de personnel, l'activité du Groupe ne permet pas le transfert ou la mutation de toutes les équipes basées en Russie.

Le Groupe Atalian continue néanmoins à surveiller attentivement et régulièrement les conséquences potentielles de la crise, afin d'éliminer tout risque auquel le Groupe et ses salariés pourraient être exposés.

de la Transaction dans les 10 jours ouvrés suivant le lancement de l'offre d'échange ;

- Un réaménagement des montants restants dus au titre des Obligations Existantes, via l'émission de nouvelles obligations garanties de premier rang en euros, venant à échéance le 30 juin 2028, d'un montant agrégé d'environ 836 millions d'euros (les « Nouvelles Obligations »).

Les Nouvelles Obligations porteront un intérêt de 8,5% (3,5% d'intérêts en espèce et 5% d'intérêts PIK (« payable in kind ») ; les intérêts en espèces seront dus tous les semestres à terme échu et les intérêts PIK seront capitalisés tous les ans.

Dans le cadre de la Transaction, le principal actionnaire d'Atalian a consenti à la mise en place d'une « double Luxco » actionnaire du Groupe Atalian et à la cession au Groupe Atalian d'une participation minoritaire dans Atalian Propreté et Atalian Sûreté.

Atalian et le groupe de porteurs obligataires ont également signé un accord de lock up engageant chaque partie à soutenir la Transaction qui prévoit une commission de 50 points de base (« Commission de lock

up ») payable lors de la réalisation de la Transaction à chaque porteur obligataire participant qui est initialement partie ou qui adhère à l'accord de Lock-up.

Le 9 février 2024, les porteurs obligataires détenant plus de 98,4% du montant agrégé de chaque série d'Obligations Existantes ont signé ou ont adhéré à l'Accord de lock up. Le niveau de soutien au-dessus de 98% dépasse clairement le seuil exigé pour procéder à la mise en œuvre de la Transaction.

## 1.3. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Comme annoncé le 16 décembre 2022 et confirmé le 28 février 2023, Atalian a fixé les conditions d'affectation du produit net de la vente à CD&R au cours de l'exercice 2023 afin de réduire l'effet de levier et les risques pour le bilan du Groupe. 400 millions d'euros sur les 698 millions d'euros de produit en numéraire ont servi à réduire la dette brute du Groupe. Le Groupe a saisi l'opportunité de refinancement pour harmoniser les caractéristiques de la dette (intérêts, maturité, calendrier de remboursement) avec ses besoins opérationnels et sa capacité.

Parallèlement, le Groupe a recentré ses activités pour devenir un leader paneuropéen des services de Facility Management. Du fait de cette réorientation stratégique, le Groupe a revu son organisation afin d'adapter sa structure à ses nouveaux objectifs.

Entre-temps, le Groupe a récemment revu ses prévisions (mise à jour du plan d'affaires à moyen terme) afin d'élaborer un plan d'amélioration continue de la rentabilité dans toutes les régions où le Groupe exerce des activités.

Compte tenu de ce qui précède, en février 2023, Atalian a procédé au lancement de l'offre d'échange et à la sollicitation de consentement.

Le 11 mars 2024, date limite des consentements, Atalian a reçu des offres et des consentements valables de Porteurs obligataires Eligibles détenant plus de 97,78% du montant agrégé de chaque série d'Obligations Existantes. Le processus de refinancement a été finalisé le 28 mars 2024.

Cette orientation stratégique repose sur un ensemble de mesures de réduction des risques dans un climat de forte pression inflationniste. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022, le Groupe a également tenu compte de toutes les dépréciations nécessaires, notamment aux États-Unis, en réduisant fortement l'exposition au risque de ses actifs et en posant les bases d'un développement contrôlé.

Compte tenu des prévisions commerciales à court et moyen terme, du plan d'atténuation des risques susmentionné, des liquidités générées par le produit de la vente, du refinancement finalisé le 28 mars 2024 qui permet d'allonger la maturité de la dette de près de 4,5 ans, le Groupe estime pouvoir faire face à ses engagements financiers. En conséquence, le Groupe a préparé ses états financiers clos au 31 décembre 2023 sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

## NOTE 2

# RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (NORMES IFRS)

### 2.1. MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées à tous les exercices présentés, sauf indication contraire. Conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil en date du 19 juillet 2002, ces états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de préparation, y compris les IAS, les IFRS et les interprétations publiées par l'IFRIC et son prédécesseur, le SIC.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne peuvent être consultées sur le site web de la Commission européenne à l'adresse web suivante : [https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

#### Modifications des méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables suivants ont changé par rapport au 31 décembre 2022.

#### Uniformes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Groupe ne capitalise plus le coût des uniformes achetés.

En 2022, les uniformes étaient encore capitalisés, toutefois en prévision de la mise en œuvre de cette nouvelle méthode, un amortissement accéléré de la valeur comptable nette résiduelle des uniformes capitalisés au 31 décembre 2022 a été comptabilisée pour un montant total de 4,1 millions d'euros (voir Note 5.3 « Immobilisations corporelles »).

#### Définition du terme Agrégat

Le Groupe a finalement décidé en 2023 de remplacer l'agrégat comptable « Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements, provisions et pertes de valeur » du compte de résultat par « Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements et pertes de valeur ».

Les provisions sur opérations courantes, telles que les créances douteuses, les provisions pour dépréciation des stocks, les autres provisions d'exploitation et les provisions pour indemnités de départ à la retraite ont été réintégrées dans le nouvel agrégat depuis le 31 décembre 2023. L'application de cette nouvelle

définition aux résultats financiers de 2022 se traduirait par un résultat d'exploitation avant dépréciations, amortissements et pertes de valeur de 111,6 millions d'euros par rapport à un Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements, provisions et pertes de valeur de 114,5 millions d'euros.

#### Modifications des normes IFRS

La mise en œuvre d'autres normes modifiées indiquées ci-dessous n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

#### Modifications effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Modifications de la norme IAS 1, Présentation des états financiers et de l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 – Établir l'importance relative** Divulgarion de principes comptables qui vient en complément des explications de l'IASB sur l'application du concept de l'importance relative.

**Modifications de la norme IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables**, qui explique comment les sociétés distinguent les modifications des méthodes comptables des modifications des estimations comptables.

**Modifications de la norme IAS 12, Impôts sur le résultat – Impôts différés associés à l'actif et au passif émanant d'une seule opération** qui explique comment les sociétés comptabilisent les impôts différés sur les transactions comme les locations et les obligations de décommissionnement.

**Modifications de la norme IAS 12, Réforme fiscale internationale – Règles du Pilier deux** qui prévoient une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier deux.

#### Modifications à venir

**Modifications de la norme IAS 1 -Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives**

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les modifications clarifient :

- ce que l'on entend par le droit de différer le règlement du passif ;

- qu'un droit de différer le règlement doit exister à la fin de la période de reporting ;
- que la classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement du passif ;
- que ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification.
- les informations à fournir.

#### Modifications de la norme IFRS 16 - Obligation locative découlant d'une cession-bail

**Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Les modifications de la norme IFRS 16 – Contrats de location clarifient la façon dont le vendeur-preneur doit appliquer les exigences sur l'évaluation des obligations locatives découlant d'une cession-bail d'une manière qui ne comptabilise pas le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation conservé.

La date de première application est définie comme le début de la période annuelle de reporting au cours de laquelle l'entité applique pour la première fois la norme IFRS 16.

#### Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 – Informations à fournir : Accords de financement de fournisseurs

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les modifications ajoutent des obligations d'information afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs, ce qui permettra de comprendre l'incidence de ces accords sur les passifs, sur les flux de trésorerie et sur le risque de liquidité d'une entité.

Une application anticipée est permise. Si l'entité applique la modification elle doit l'indiquer.

#### Modifications de la norme IAS 21 – Absence de convertibilité

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les modifications à la norme IAS 21 précisent la façon dont une entité doit définir la convertibilité et, en cas d'absence de convertibilité, déterminer le cours de change au comptant.

Une application anticipée est permise. Si l'entité applique la modification elle doit l'indiquer.

#### Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise – Modifications des normes IFRS 10 et IAS 28

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les modifications portent sur les contradictions entre la norme IFRS 10 – États financiers consolidés et la norme IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et

des coentreprises.

Les modifications seront applicables prospectivement. Une application anticipée est permise. Si l'entité applique la modification elle doit l'indiquer.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces modifications par anticipation au 31 décembre 2023 et évalue actuellement l'influence de ces normes sur ses états financiers.

#### Recours à des estimations

La préparation de ces états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à utiliser certaines estimations et hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif à la date d'établissement des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et charges de la période. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent les fondements de l'évaluation de la valeur comptable des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations si des hypothèses ou circonstances différentes s'appliquent. Les estimations et hypothèses qui peuvent avoir un impact significatif sur les actifs et passifs et les produits et charges des états financiers consolidés sont les suivantes :

#### Continuité d'exploitation

En ce qui concerne son appréciation de la continuité d'exploitation, le Groupe a eu recours à plusieurs estimations, en particulier les nouvelles prévisions et le plan d'affaires à moyen terme qui ont pris en compte plusieurs facteurs de risque susceptibles d'affecter l'obtention des résultats du Groupe, en particulier, l'influence de la pression inflationniste accrue ou le retard dans l'exécution des mesures de productivité.

#### Contrats de location

Certains contrats de location conclus par le Groupe comportent des options de prolongation qui impliquent une appréciation de l'exercice de ces options. S'il est raisonnablement certain qu'une option de prolongation sera exercée, la période couverte par l'option de prolongation sera incluse dans le passif locatif. Dans le cadre de ce jugement, le Groupe tient compte de tous les faits et circonstances pertinents qui incitent sur le plan économique à exercer une option de prolongation, y compris tout changement attendu dans les faits et circonstances entre la date de début de l'option et sa date d'exercice.

#### Reconnaissance des revenus

Principalement dans nos activités Multitechnique et Projet, le contrôle des services fournis est transféré au client au fil du temps et, de ce fait, les revenus sont comptabilisés dans le temps selon la méthode du pourcentage d'avancement. La mesure de l'avancement

vers l'exécution complète d'une obligation contractuelle repose sur des intrants, à savoir les coûts encourus.

#### Test de dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill)

Les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, à la même période chaque année, selon la méthode décrite dans la note 5.1 ci-dessous. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à l'aide d'une méthode d'évaluation des flux de trésorerie actualisés et est basée sur des estimations des flux de trésorerie futurs.

#### Provisions pour retraité et autres obligations à long terme au titre des avantages sociaux

La valeur actuelle des obligations du Groupe en matière de retraité et autres avantages à long terme du personnel dépend des hypothèses actuarielles retenues à chaque clôture, y compris le taux d'actualisation. Les changements apportés à ces hypothèses ont une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des régimes de retraité et des autres avantages sociaux à long terme.

À la clôture, le Groupe détermine le taux d'actualisation à utiliser pour évaluer ces obligations en se référant aux taux de rendement du marché des obligations émises par des entreprises ayant une notation de crédit de première catégorie attribuée par les grandes agences de notations, dans la zone monétaire correspondante et dans la devise dans laquelle les prestations seront payées, et d'une maturité proche de la durée des engagements correspondants.

Le Groupe utilise également d'autres hypothèses qui dépendent notamment des conditions du marché (cf. note 8).

#### Impôts différés actifs

Le Groupe procède à l'activation des actifs d'impôts différés lorsqu'il est probable que les résultats taxables futurs seront suffisants pour les réaliser, sur la base des prévisions fiscales établies pour chaque entité fiscale ou groupe fiscal (voir note 5.6). Au 31 décembre 2023, la recouvrabilité des impôts différés actifs a été évaluée sur la base du dernier plan d'affaires qui a également servi pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill).

#### Autres provisions

Ces provisions concernent principalement les provisions pour risques juridiques et les provisions pour restructurations.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Ces provisions sont déterminées et mises à jour en fonction des hypothèses formulées par le Groupe à chaque date de clôture et font l'objet d'actualisation financière afin de tenir compte de la valeur temps de l'argent, si l'impact de cette dernière est significatif. Les dotations aux provisions sont constituées sous le poste « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

#### Hyperinflation en Turquie

Avec un taux cumulé sur trois ans supérieur à 100% depuis février 2022, l'International Practices Task Force (IPTF) du Center for Audit Quality a intégré la Turquie à la liste des économies hyperinflationnistes en mars 2022. La norme IAS 29 impose que les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle connaît une hyperinflation soient retraités selon les évolutions du pouvoir d'achat général de la monnaie fonctionnelle. Ce retraitement entraîne un profit ou une perte sur la position monétaire nette, qui est enregistré(e) comme un bénéfice net ou une charge en « Autres produits et charges financières ». De plus, les états financiers des filiales exerçant dans ces pays sont convertis aux taux de clôture de la période concernée, conformément à la norme IAS 21.

Le Groupe applique la norme IAS 29 aux états financiers de la Turquie depuis le 31 décembre 2022. Le groupe a utilisé l'indice des prix à la consommation (CPI) pour remesurer son compte de résultat, ses flux de trésorerie et ses actifs et passifs non monétaires, en hausse de 64,77% par rapport à décembre 2022, et une parité EUR/TRY (32,65) pour la conversion du compte de résultat de ses filiales turques. En application de la norme IAS 29, un résultat de (0,9) million d'euros a été enregistré dans le poste « Autres charges financières » (cf. note 12.2) au 31 décembre 2023.

#### Autres

Malgré le conflit actuel en Ukraine, le Groupe est parvenu à maintenir la continuité de l'activité au cours de l'exercice et ses estimations et jugements restent donc valables. Consulter la note 1.1.7 concernant les activités d'exploitation du groupe et son exposition en Russie.

## 2.2. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

#### Ventre conclue avec CD&R

Comme indiqué dans la note 1.1.1, le 16 décembre 2022, la société a signé un contrat avec CD&R en vertu duquel les fonds gérés et/ou conseillés par CD&R ont acheté les activités du Groupe Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, y compris d'Aktrion. Le Royaume-Uni et l'Irlande (identifiés comme une seule unité génératrice de trésorerie dans le cadre de la procédure de tests de dépréciation), Aktrion et les entités asiatiques représentent des régions géographiques distinctes. Par conséquent, et suite à l'engagement d'Atalian de céder conjointement ces entités par le biais d'un unique contrat de cession d'actions, cette opération entre dans le champ d'application des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Les critères de classification en tant qu'activités abandonnées étant remplis, les traitements comptables suivants ont été appliqués dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 :

- les actifs non-courants des activités cédées sont classés comme détenus en vue de la vente dans une ligne distincte du bilan consolidé et mesurés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente,
- l'amortissement des actifs immobilisés a pris fin le 16 décembre 2022,
- le profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées est présenté sur une seule ligne à la fois dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global,
- les flux de trésorerie nets imputables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément dans l'état des flux de trésorerie.

L'impact de la vente des entités au Royaume-Uni, en Asie et d'Aktrion est présenté sur la ligne Résultat net des activités abandonnées pour un montant total de 154 millions d'euros.

- Produit net de cession de 149,2 millions d'euros
- CTA visant à couvrir une reprise d'investissement de plus de 5,3 millions d'euros.
- Transactions intra-groupes conclues avec des entités de Madison 2 d'un montant de (0,7) million d'euros.

La cession a été réalisée le 28 février 2023.

Suite à la cession, le Groupe maintiendra certains liens avec les activités abandonnées en termes de services de support général rendus aux entités cédées par le biais d'un contrat de services transitoire conclu le 28 février 2023 et s'achevant en mars 2024.

#### Vente d'actifs aux États-Unis

Comme indiqué dans la Note 1.1.4 Vente d'actifs aux États-Unis, la Société a finalisé la transaction avec GDI Integrated Facility Services Inc. (« GDI ») ayant pour objet la reprise des actifs d'Atalian dans le domaine du Facility Management (contrats avec les clients, employés, équipements et locations, etc.) aux États-Unis, prenant effet le 31 octobre 2023. Par conséquent et suite à l'engagement d'Atalian de céder les activités américaines par le biais d'une cession d'actifs, l'opération entre dans le cadre des activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5.

Les critères de classification en tant qu'activités abandonnées étant remplis, les traitements comptables suivants ont été appliqués dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023 :

- le profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées est présenté sur une seule ligne à la fois dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global,
- les flux de trésorerie nets imputables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément dans l'état des flux de trésorerie.

Ces opérations n'étant auparavant pas classées comme détenues en vue de la vente ou comme activités abandonnées, le compte de résultat consolidé a été représenté pour déclarer les activités abandonnées séparément des activités poursuivies. (107) millions d'euros ont été reclassés de Résultat net des activités poursuivies en Résultat net des activités abandonnées.

### 2.2.1. Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, tous les postes du compte de résultat des activités au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie et d'Aktrion ont été présentés sur une seule ligne intitulée « résultat net des activités abandonnées » dans les états financiers au 31 décembre 2023.

#### Ventilation du résultat net des activités d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie, aux USA et d'Aktrion au 31 décembre 2023

en millions d'euros	31 décembre 2023*	31 décembre 2022 IFRS5**
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>273,4</b>	<b>1 215,8</b>
Achats consommés	(51,7)	(308,5)
Charges externes	(15,4)	(51,9)
Charges de personnel	(198,4)	(796,4)
Impôts et taxes (autres que sur les bénéfices)	(6,1)	(11,9)
Autres produits d'exploitation	(2,9)	2,7
Autres charges d'exploitation	(5,6)	(5,5)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT DÉPRÉCIATIONS, AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR</b>	<b>(6,5)</b>	<b>44,3</b>
Dotations nettes aux amortissements	(5,1)	(37,8)
Dépréciations	-	(73,3)
Autres produits et charges d'exploitation	155,6	(13,0)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>144,0</b>	<b>(79,8)</b>
Charges financières liées à l'endettement	(1,8)	(5,9)
Autres produits et charges financiers	(0,5)	2,0
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>141,7</b>	<b>(83,7)</b>
Charges d'impôts	0,4	(6,3)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>142,1</b>	<b>(90,1)</b>
Part attribuable au Groupe	142,2	(89,7)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)	(0,4)

\* Royaume-Uni, Irlande, Aktrion, Asie 2 mois et USA 10 mois

\*\* Royaume-Uni, Irlande, Aktrion, Asie

Le compte de résultat consolidé du Groupe présente un résultat net des activités abandonnées de 142,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 et un résultat négatif de 90,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 retraité. Les contributions respectives des entités cédées à CD&R et des USA s'élèvent à 153,4 millions d'euros et à (11,4) millions d'euros en 2023 et à 16,9 millions d'euros et (107,0) millions d'euros en 2022.

Ce résultat comprend, parmi les autres charges d'exploitation, les charges intra-entreprises relatives aux services fournis par le Groupe Atalian qui ont continué d'exister après l'opération pour un montant de (6,4) millions d'euros au 31 décembre 2022 et de (0,8) million d'euros au 31 décembre 2023.

### 2.2.2. Impact sur le compte de résultat consolidé 2022

en millions d'euros	31 décembre 2022 Publié	Ajustements IFRS5	31 décembre 2022 IFRS5
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 065,1</b>	<b>(141,2)</b>	<b>1 923,8</b>
Achats consommés	(425,1)	25,3	(399,8)
Charges externes	(88,0)	10,0	(77,9)
Charges de personnel	(1 427,5)	117,4	(1 310,1)
Impôts et taxes (autres que sur les bénéfices)	(35,7)	7,5	(28,1)
Autres produits d'exploitation	15,9	(2,0)	13,9
Autres charges d'exploitation	(10,1)	2,9	(7,2)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT DÉPRÉCIATIONS, AMORTISSEMENTS, ET PERTES DE VALEUR</b>	<b>94,7</b>	<b>19,9</b>	<b>114,5</b>
Dotations nettes aux amortissements	(69,3)	4,9	(64,4)
Dépréciations	(68,4)	68,9	0,6
Autres produits et charges d'exploitation	(22,6)	10,2	(12,5)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(65,6)</b>	<b>103,9</b>	<b>38,2</b>
Charges financières liées à l'endettement	(81,7)	0,8	(80,9)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5	-	0,5
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(81,2)</b>	<b>0,8</b>	<b>(80,4)</b>
Autres produits et charges financiers	(8,6)	(1,2)	(9,9)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(89,9)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(90,3)</b>
Charges d'impôts	(30,3)	3,6	(26,7)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>(185,8)</b>	<b>107,0</b>	<b>(78,7)</b>
Résultat net des activités abandonnées	16,9	(107,0)	(90,1)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(168,8)</b>	<b>-</b>	<b>(168,8)</b>
Part attribuable au Groupe	(172,1)	-	(172,1)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3,3	-	3,3

L'ajustement concerne le reclassement du « Résultat net des activités poursuivies » en « Résultat net des activités abandonnées » des résultats des entités américaines.

### 2.2.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IFRS 5 :

— les actifs associés aux activités abandonnées au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie et d'Aktrion ont été classés comme des « Actifs détenus en vue de la vente et des activités abandonnées » et des « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées » dans l'état financier au 31 décembre 2022.

— les actifs associés aux activités abandonnées au Myanmar ont été classés comme des « Actifs détenus en vue de la vente et des activités abandonnées » et des « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées » dans l'état financier au 31 décembre 2023.

**Ventilation de l'actif et du passif d'Atalian détenus en vue de la vente au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie et d'Aktrion au 31 décembre 2022 et au Myanmar au 31 décembre 2023.**

en millions d'euros	31 décembre 2023*	31 décembre 2022 IFRS5**
Écart d'acquisition (Goodwill)		470,6
Immobilisations incorporelles	-	64,7
Immobilisations corporelles	(0,4)	53,0
Autres actifs financiers non courants		18,4
Impôts différés actifs	-	11,1
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>(0,1)</b>	<b>617,8</b>
Stocks	0,1	40,9
Avances et acomptes versés sur commande		0,7
Créances clients	0,5	103,2
Actifs d'impôts exigibles		1,5
Autres créances	0,1	30,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8	27,1
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>1,5</b>	<b>204,0</b>
<b>TOTAL ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>1,3</b>	<b>821,7</b>
Dettes financières non courantes	0-0	28,1
Provisions pour pensions et retraites		1,9
Impôts différés passifs		14,8
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>44,8</b>
Impôts courants	0,1	2,3
Fournisseurs et comptes rattachés	-	91,1
Provisions courantes		1,0
Autres passifs courants	0,3	107,5
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>0,4</b>	<b>201,9</b>
<b>TOTAL PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>0,4</b>	<b>246,7</b>
<b>ACTIF NET DIRECTEMENT LIÉ AUX ENTITÉS CÉDÉES</b>	<b>0,9</b>	<b>575,0</b>

\* Myanmar

\*\*Royaume-Uni, Irlande, Aktrion, Asie

**2.2.4. Flux de trésorerie des activités abandonnées**

Les évolutions de la trésorerie associée aux activités d'Atalian détenues en vue de la vente, intégrées à l'état des flux de trésorerie, sont réparties de la manière suivante :

en millions d'euros		31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux net de trésorerie généré par l'activité	A	(20,9)	46,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	B	671,7	(43,4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	C	(163,0)	(13,6)
Incidence des variations des cours des devises et autres	D	2,8	(2,2)
<b>ÉVOLUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(A+B+C+D)</b>	<b>490,7</b>	<b>(12,5)</b>

**2.3. RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉS**
**2.3.1 Récapitulatif des retraitements**
**Affacturation des créances clients**

En application de la norme IAS 8, la Société a révisé les états financiers publiés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces révisions résultent de la constatation d'erreurs lors de l'étude et de l'analyse de la procédure opérationnelle permanente d'affacturation.

Les ajustements/retraitements ont leurs principales incidences en France où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont surévalués et les comptes débiteurs et dettes financières sont sous-évalués ; ils portent sur les éléments suivants :

**1. Classification des fonds recueillis pour le compte du Factor.**

Bien que les créances soient cédées au Factor, Atalian effectue le recouvrement pour le compte du Factor.

Les recouvrements se font par l'intermédiaire de comptes bancaires dédiés au nom du Factor. Grâce au mécanisme de « sweeping », les fonds sont généralement transférés au Factor dans un délai d'un jour ouvré. Atalian comptabilisait les fonds figurant sur ces comptes bancaires dédiés dans son poste Trésorerie et Equivalents de trésorerie, bien que le bénéficiaire de la trésorerie en banque soit le Factor.

Le montant correspond généralement à l'encaissement du dernier jour ouvré du mois avant le transfert des fonds au Factor.

**2. Classification des « comptes courants » d'affacturation**

Au moins une fois par mois, les filiales d'Atalian cèdent les soldes de leurs comptes clients au Factor. Ces cessions sont qualifiées de « cessions parfaites » selon les normes IFRS.

Le Factor a toutefois le droit de refuser certaines factures ne répondant pas aux critères du contrat d'affacturation. Le montant des factures « refusées » est déduit de celui des cessions de créances suivantes et il est conservé temporairement sur le « compte courant » par le Factor comme indiqué dans le relevé du Factor.

Le « Compte courant » était incorrectement classé au poste « Trésorerie et Equivalents de trésorerie » du bilan d'Atalian.

**3. Factures non garanties par l'assurance-crédit**

Dans le cadre du programme d'affacturation, l'assureur accorde au Factor une assurance-crédit (dans certaines limites) et les décisions de crédit reposent sur la solvabilité des clients d'Atalian.

Le Factor accepte généralement de financer des factures non garanties, toutefois en cas de retard supérieur à 60 jours, il a le droit de demander automatiquement un remboursement. Atalian supporte, par conséquent, les risques de retard de paiement et de défaillance des clients. Ces factures non garanties ne peuvent pas être décomptabilisées en vertu des normes IFRS.

Les ajustements/retraitements des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Diminution du poste Trésorerie et Equivalents de trésorerie de 25,9 millions d'euros.
- Augmentation de la dette financière - affacturation de 26,9 millions d'euros (voir note 9.4).
- Augmentation des Créances clients (y compris des Créances clients - affacturation) de 55,4 millions d'euros.
- Diminution du dépôt de garantie - affacturation de 2,6 millions d'euros.



### 2.3.2 Incidence sur l'état de la situation financière consolidée

Les tableaux ci-après résument les incidences des retraitements sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

#### Incidence de la correction des erreurs

ACTIFS en millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2022 Publié	IAS8 Ajustements	1 <sup>er</sup> janvier 2022 Retraité
<b>Écart d'acquisition (Goodwill)</b>	<b>1 062,8</b>	-	<b>1 062,8</b>
Immobilisations incorporelles	62,8	-	62,8
Immobilisations corporelles	62,3	-	62,3
Droits d'utilisation	106,8	-	106,8
Autres actifs financiers non courants	38,6	(2,3)	36,3
Participations dans des entreprises associées	0,3	-	0,3
Impôts différés actifs	83,8	-	83,8
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1 417,4</b>	<b>(2,3)</b>	<b>1 415,1</b>
Stocks	47,8	-	47,8
Avances et acomptes versés	6,3	-	6,3
Créances clients	342,6	40,5	383,1
Actifs d'impôts exigibles	6,3	-	6,3
Autres créances	173,0	-	173,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157,0	(15,8)	141,2
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>733,0</b>	<b>24,7</b>	<b>757,7</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>2 150,3</b>	<b>22,5</b>	<b>2 172,8</b>

L'ajustement consécutif à la rectification des anomalies en matière d'affacturage au 1<sup>er</sup> janvier 2022 figure aux postes « Autres actifs financiers » ; « Créances » et « Trésorerie ».

ACTIFS en millions d'euros	31 décembre 2022 Publié	IAS8 Ajustements	31 décembre 2022 Retraité
<b>Écart d'acquisition (Goodwill)</b>	<b>523,2</b>	-	<b>523,2</b>
Immobilisations incorporelles	10,7	-	10,7
Immobilisations corporelles	36,0	-	36,0
Droits d'utilisation	92,8	-	92,8
Autres actifs financiers non courants	20,7	(2,6)	18,1
Impôts différés actifs	59,3	-	59,3
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>742,7</b>	<b>(2,6)</b>	<b>740,1</b>
Stocks	4,2	-	4,2
Avances et acomptes versés	6,4	-	6,4
Créances clients	218,3	55,4	273,7
Actifs d'impôts exigibles	4,2	-	4,2
Autres créances	88,1	-	88,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91,1	(25,9)	65,2
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>412,3</b>	<b>29,5</b>	<b>441,8</b>
Actifs destinés à la vente et activités abandonnées	821,7	-	821,7
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 976,7</b>	<b>26,9</b>	<b>2 003,6</b>

L'ajustement consécutif à la rectification des anomalies en matière d'affacturage au 31 décembre janvier 2022 figure aux postes « Autres actifs financiers » ; « Créances » et « Trésorerie ».

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2022 Publié	IAS8 Ajustements	1 <sup>er</sup> janvier 2022 Retraité
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres part du groupe	(238,4)	-	(238,4)
Participations ne donnant pas le contrôle	20,4	-	20,4
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(218,0)</b>	<b>-</b>	<b>(218,0)</b>
Dettes financières non courantes	1 309,5	-	1 309,5
Provisions pour pensions et retraites	27,2	-	27,2
Autres provisions non courantes	6,0	-	6,0
Impôts différés passifs	9,5	-	9,5
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 352,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1 352,1</b>
Avances et acomptes reçus	9,0	-	9,0
Fournisseurs et comptes rattachés	325,3	-	325,3
Provisions courantes	60,6	-	60,6
Autres passifs courants	502,2	-	502,2
Dettes liées au préfinancement du CICE	31,4	-	31,4
Passifs d'impôts exigibles	10,0	-	10,0
Dettes financières courantes	71,6	22,6	94,2
Instruments financiers	2,2	-	2,2
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	3,8	-	3,8
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 016,2</b>	<b>22,6</b>	<b>1 038,7</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>2 150,3</b>	<b>22,5</b>	<b>2 172,8</b>

L'ajustement consécutif à la rectification des anomalies en matière d'affacturage au 1<sup>er</sup> janvier 2022 figure au poste « Passifs courants » mentionné dans les notes ci-dessus.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en millions d'euros	31 décembre 2022 Publié	IAS8 Ajustements	31 décembre 2022 Retraité
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres part du groupe	(416,8)	-	(416,8)
Participations ne donnant pas le contrôle	25,7	-	25,7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(391,1)</b>	<b>-</b>	<b>(391,1)</b>
Dettes financières non courantes	1 282,0	-	1 282,0
Provisions pour pensions et retraites	23,9	-	23,9
Autres provisions non courantes	10,4	-	10,4
Impôts différés passifs	5,6	-	5,6
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 321,9</b>	<b>-</b>	<b>1 321,9</b>
Avances et acomptes reçus	13,9	-	13,9
Fournisseurs et comptes rattachés	209,7	-	209,7
Provisions courantes	26,1	-	26,1
Autres passifs courants	390,8	-	390,8
Passifs d'impôts exigibles	5,7	-	5,7
Dettes financières courantes	141,4	26,9	168,3
Instruments financiers	1,5	-	1,5
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	10,1	-	10,1
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>799,3</b>	<b>26,9</b>	<b>826,2</b>
Passifs liés aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	246,7	-	246,7
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>1 976,8</b>	<b>26,9</b>	<b>2 003,7</b>

L'ajustement consécutif à la rectification des anomalies en matière d'affacturage au 31 décembre 2022 figure au poste « Passifs courants » mentionné dans les notes ci-dessus.

## 2.3.3 Incidence sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

en millions d'euros	31 décembre 2023	Ajustements IFRS5	Ajustement IAS8	31 décembre 2022 IFRS5 et retraité
<b>A - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>				
Résultat net des activités poursuivies	(185,8)	107,0	-	(78,7)
Résultat net des activités abandonnées	16,9	(107,0)	-	(90,1)
Élimination des dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations et provisions	162,8	-	-	162,8
Élimination des plus et moins-values de cession d'actifs	(11,8)	-	-	(11,8)
Élimination d'autres éléments sans effet sur la trésorerie	(0,2)	-	-	(0,2)
<b>Capacité d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(18,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(18,0)</b>
Élimination du coût de l'endettement financier net	86,3	-	-	86,3
Élimination de la charge d'impôt de l'exercice	33,0	-	-	33,0
Élimination des autres produits et charges financiers	7,1	-	-	7,1
<b>Capacité d'autofinancement des activités poursuivies avant frais financiers et impôts</b>	<b>108,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>108,4</b>
Variations du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris le factor déconsolidant)	10,0	-	(14,9)	(4,9)
Augmentation/diminution des dépôts versés au factor	(3,7)	-	0,3	(3,4)
Impôts payés sur la période	(16,7)	-	-	(16,7)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>98,0</b>	<b>-</b>	<b>(14,6)</b>	<b>83,4</b>
Dont flux net de trésorerie d'activité provenant des activités abandonnées	46,7	(13,8)	-	32,9
<b>B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(51,6)	-	-	(51,6)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6,8	-	-	6,8
Acquisition de titres de sociétés consolidées (net de la trésorerie acquise)	(32,3)	-	-	(32,3)
Cession de titres de sociétés consolidées (net de la trésorerie cédée)	(1,0)	-	-	(1,0)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(1,1)	-	-	(1,1)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(79,3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(79,3)</b>
Dont flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement provenant des activités abandonnées	(43,4)	(2,8)	-	(46,2)
<b>C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(1,2)	-	-	(1,2)
Émission d'emprunts	114,0	-	26,2	140,2
Remboursement d'emprunts	(89,2)	-	(21,8)	(111,0)
Intérêts financiers versés	(81,8)	-	-	(81,8)
Autres charges financières (non liées à l'endettement net)	(7,1)	-	-	(7,1)
Autres flux liés aux opérations de financement	12,6	-	-	12,6
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(52,7)</b>	<b>-</b>	<b>4,3</b>	<b>(48,3)</b>
Dont flux net de trésorerie lié aux opérations de financement provenant des activités abandonnées	(13,6)	33,3	-	19,7
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES ET AUTRES</b>				
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES ET AUTRES</b>	<b>(11,3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11,3)</b>
Dont incidence des variations des cours des devises et autres provenant des activités abandonnées	(2,2)	(3,1)	-	(5,3)
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>				
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)</b>	<b>(45,2)</b>	<b>-</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(55,5)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>153,2</b>	<b>-</b>	<b>(15,8)</b>	<b>137,4</b>
Flux net de trésorerie de la période	(45,2)	-	(10,3)	(55,5)
<b>TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE CLÔTURE*</b>	<b>108,0</b>	<b>-</b>	<b>(26,0)</b>	<b>82,0</b>
Dont trésorerie nette et équivalents de trésorerie de clôture attribuable aux activités abandonnées	27,0	13,6	-	40,6

Pour l'IFRS 5, veuillez-vous référer la note 2.2

## 2.4. CONSOLIDATION

## 2.4.1. Clôture de l'exercice

Les sociétés du Groupe ont été consolidées sur la base de leurs états financiers pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023. De même, les sociétés acquises au cours de l'exercice ont été incluses dans le compte de résultat à partir de la date à laquelle le Groupe en a effectivement acquis le contrôle.

De même, les sociétés cédées au cours de l'exercice n'ont été incluses dans le compte de résultat que jusqu'à la date à laquelle le Groupe en a effectivement perdu le contrôle. L'exercice clos le 31 décembre 2023 a été constitué de douze mois.

## 2.4.2. Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

## Filiales

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles La Financière Atalian exerce le contrôle, directement ou indirectement. Ce contrôle se caractérise par le pouvoir sur une filiale permettant de diriger ses activités, l'exposition, ou les droits, à bénéficier des rendements variables de cette filiale et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des participations ne donnant pas le contrôle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité de ces filiales, ce qui est en général le cas lorsque la participation détenue représente plus de 50% des droits de vote. L'existence d'un contrat conférant au Groupe le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité ou le fait que le Groupe exerce de fait la direction opérationnelle et financière de l'entité peuvent également démontrer l'existence du contrôle exclusif. Les droits de votes potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur opérations entre sociétés du Groupe sont supprimées sur le plan de la consolidation à l'exception des transactions intra-groupe liées aux frais de gestion affectés entre les activités poursuivies et les activités abandonnées, comme indiqué à la Note 2.2 sur les Activités abandonnées.

Les filiales sont intégralement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Société jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le résultat des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur pourcentage d'intérêt, même si cela conduit à comptabiliser des montants négatifs.

Une liste des filiales de La Financière Atalian est fournie à la Note 18.

## Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais pas de contrôle.

Les entreprises associées sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût d'acquisition et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La valorisation de la participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié au moment de l'acquisition, qui n'est pas testé séparément. Lorsque la valeur de la participation mise en équivalence détenue par le Groupe devient nulle, une provision est constituée au passif, mais seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée.

La quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée au compte de résultat consolidé. La quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est également reflétée dans les autres éléments du résultat global. Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés au prorata de la participation du Groupe dans les entreprises associées concernées.

Une liste d'entreprises associées au Groupe est fournie à la Note 18.

Les méthodes comptables des filiales et entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

## Autres investissements

Les actions de sociétés sur lesquelles La Financière Atalian n'exerce aucune influence sont comptabilisées en participations dans des sociétés non consolidées et évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en tant que « Autres actifs financiers non courants ».

### Nombre de sociétés et évolution du périmètre de consolidation

	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Intégration globale	98	178
Mises en équivalence	-	1
	<b>98</b>	<b>179</b>

L'évolution du nombre de société et du périmètre de consolidation est principalement due à la vente de 79 entités à CD&R.

### 2.4.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales consolidées qui ont une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis en euro comme suit : (i) l'actif et le passif de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date de ce bilan (à l'exception des capitaux propres qui sont convertis aux taux historiques) et (ii) les produits et charges et les postes du tableau de flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans la « Réserve de conversion » figurant dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IAS 29 à l'état financier de Turquie au 31 décembre 2022. En Turquie, le taux de l'inflation cumulé au cours des trois dernières années est toujours supérieur à 100%, sur le fondement d'un regroupement d'indices utilisés pour mesurer l'inflation dans ce pays, qualifiant la Turquie d'économie hyperinflationniste au 31 décembre 2023. En conséquence, conformément à la norme IAS21.42, les actifs et passifs de Turquie ainsi que les produits et charges sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

Les principales devises au 31 décembre 2023 et en moyenne pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

Taux de change	31 décembre 2023		31 décembre 2022		
	Taux moyen	Cours de clôture	Taux moyen	Cours de clôture	
Livre sterling	↘	0,8696	0,8690	0,8546	0,8869
Dollar américain	↘	1,0805	1,1050	1,0454	1,0666
CEE					
Couronne tchèque	↗	24,0380	24,7240	24,5750	24,1160
Kuna croate	↘	7,5365	7,5365	7,5359	7,5365
Forint hongrois	↗	381,8100	382,8000	394,5500	400,8700
Zloty polonais	↗	4,5363	4,3395	4,6989	4,6808
Rouble russe	↘	92,6530	98,4910	70,7330	77,5900
Lira turque	↘	26,0260	32,6530	17,6220	19,9650
Asie					
Dollar singapourien	↘	1,4520	1,4591	1,4436	1,4300
Baht thaïlandais	↘	37,6690	37,9730	36,7840	36,8350
Rupiah indonésienne (millier IDR)	↘	16 494,0000	17,0800	15,5710	16,5200
Ringgit malaysien	↘	4,9397	5,0775	4,6173	4,6984
Peso philippin	↘	60,1510	61,2830	57,2550	59,3200
Afrique					
Dirham marocain				10,6950	11,1660

↗ En moyenne (en 2023, comparé à 2022), la devise s'est appréciée par rapport à l'euro.

↘ En moyenne (en 2023 comparé à 2022), la devise s'est dépréciée par rapport à l'euro.

### 2.4.4. Conversion des opérations conclues en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de la monnaie fonctionnelle à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture.

Les écarts de change en découlant sont enregistrés en résultat de l'exercice en tant que charges financières.

En application d'IAS 21, une analyse des prêts constituant en substance des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net des filiales étrangères a été effectuée

afin d'identifier les prêts pour lesquels le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible.

Conformément aux paragraphes 15 et 32 d'IAS 21, les écarts de change relatifs à un prêt sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et doivent être

### 2.4.5. Risques financiers

La présence locale du Groupe limite son exposition au risque de change transactionnel et au risque de taux d'intérêt. En ce qui concerne le risque de change relatif aux actifs, la politique du Groupe consiste, dans la mesure du possible, à adosser les investissements nets à l'étranger à des financements en devises. Certaines expositions ne sont pas, toutefois, parfaitement couvertes.

La politique de change vise à centraliser le risque de change au niveau de la holding.

Certaines entités du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations des taux de change. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

recyclés ultérieurement en résultat lors de la sortie de l'investissement net. Les financements considérés comme des investissements nets dans des filiales étrangères ont concerné des filiales au Royaume-Uni jusqu'au 28 février 2023.

Le Groupe détient des produits financiers dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change et sa dette à taux variable. Au 31 décembre 2023, la comptabilité de couverture était appliquée à ces produits financiers dérivés.

Le Groupe désigne certains produits dérivés comme instruments de couverture à la juste valeur, lorsque leur objectif vise à éliminer le risque de la juste valeur sur les comptes de trésorerie en monnaie locale ou de la dette à taux variable. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché dans l'état consolidé de la situation financière (« instruments financiers »). Les variations de la juste valeur de ces produits dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers nets ».

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme suivants étaient en place :

### Couverture de juste valeur des devises étrangères

Ventilation des instruments financiers comptabilisés comme instruments de couverture à la juste valeur :

Instrument financier en millions d'euros	Montant notionnel au 31 décembre 2023 par date d'échéance			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
<b>Achat au comptant/Vente de devises à terme (Monnaie d'emprunt)</b>						
USD	2,1	2,1				
HUF	2,1	2,1				
RON	1,6	1,6				
CZK	13,0	13,0				0,1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18,7</b>	<b>18,7</b>				<b>0,1</b>
<b>Vente au comptant/Achat de devises à terme (Monnaie de prêt)</b>						
PLN	8,8	8,8				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8,8</b>	<b>8,8</b>				<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS DE CHANGE</b>	<b>27,5</b>	<b>27,5</b>				<b>0,1</b>

Les couvertures de juste valeur indiquées ci-dessus consistent principalement en des swaps de devises couvrant des éléments de bilan et principalement des couvertures de financement interne.

Les instruments financiers sont utilisés uniquement à des fins de couverture, sont mis en place auprès de grandes banques françaises et ne présentent aucun risque d'illiquidité si les couvertures doivent être débouclées. Des rapports sont régulièrement fournis aux organes de direction et de surveillance des sociétés quant à l'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, l'exposition au risque de change.

### Couverture d'un investissement net à l'étranger

Tous les instruments financiers comptabilisés comme instruments de couverture d'investissement net dans le cadre d'une activité à l'étranger au 31 décembre 2022 ont été réglés ou ne répondent plus aux critères de couverture d'un investissement net. Les obligations d'emprunt en livres sterling, notamment, ne remplissent plus les conditions requises d'instruments de couverture d'un investissement net depuis le départ des entités de Madison.

**Couverture à la juste valeur des taux d'intérêt**

Répartition des instruments financiers comptabilisés comme instruments de couverture des flux de trésorerie :

Instrument financier <small>en millions d'euros</small>	Montant notionnel au 31 décembre 2023 par date d'échéance			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swap de taux d'intérêt	50,0		50,0			0,5
<b>TOTAL DES COUVERTURES DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>50,0</b>		<b>50,0</b>			<b>0,5</b>

**Nature des risques financiers auxquels le Groupe est exposé et principes de gestion des risques associés**

**Risque de change**

Globalement, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales courantes est limitée. Les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses qui sont libellées essentiellement dans la même devise. Ceci est particulièrement le cas pour la plupart des chantiers et prestations exécutés hors de France, dont la part des dépenses libellées en monnaie locale est beaucoup plus grande que la part libellée en euro.

Le Groupe est présent dans 19 pays, tous les éléments dans les états financiers sont impactés par la conversion des devises et plus particulièrement la variation de la livre sterling et du dollar américain.

Ce risque de conversion résulte de la consolidation en euro des états financiers des filiales ayant une de monnaie fonctionnelle différente. Toute fluctuation du taux de change de ces devises par rapport à l'euro a un impact sur le montant des états financiers du Groupe. Les principales expositions du Groupe sont la livre Sterling pour un montant de 69 millions qui servira à rembourser l'emprunt souscrit le 28 mars 2024 et le dollar américain en raison d'emprunts intra-groupe à court et moyen termes (respectivement de 39,2 millions de USD et de 45 millions de USD) qui seront comptabilisés en 2024 suite à la vente d'actifs réalisée aux États-Unis en 2023.

**Risque de taux d'intérêt**

Atalian est principalement exposé au risque de taux d'intérêt par le biais de son programme d'affacturage. Le risque est que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier évoluent en raison des évolutions des taux d'intérêt du marché. L'élément de risque est limité au taux d'intérêt sans risque, à l'exclusion de l'écart de taux et des autres éléments de financement. Afin de neutraliser son exposition aux évolutions des taux d'intérêt, le Groupe a couvert un montant de 50 millions d'euros pour une durée de cinq ans. La part de l'endettement net du Groupe à un taux d'intérêt variable représente 14% de l'endettement net total du Groupe. Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dans lesquels il accepte d'échanger à des intervalles donnés la différence entre les montants des intérêts à taux fixe et à taux variable calculés par rapport au montant nominal de référence convenu.

**Risque de contrepartie**

Le Groupe procède périodiquement à l'analyse du risque de contrepartie. Par conséquent, seules les transactions financières avec des institutions financières de 1<sup>er</sup> rang sont autorisées.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la probabilité que les clients du Groupe puissent se retrouver en défaut amenant à une perte sur les créances commerciales. Le Groupe estime le risque de crédit faible sur le solde des créances commerciales au bilan, qui sont réparties sur de très nombreux clients en France et à l'étranger, aucun client ne représentant plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

De plus amples détails sur les créances commerciales du Groupe sont fournis à la note 6 - « Actifs courants ».

**Risque de liquidité**

Le Groupe gère son risque de liquidité en utilisant des lignes de crédit mises en place avec les banques. Les montants et les échéances de ces lignes sont adaptés pour faire en sorte que le Groupe dispose d'une trésorerie suffisante pour respecter ses engagements.

En outre, le Groupe finance une partie de son fonds de roulement grâce à un programme de cession de créances commerciales dans le cadre de contrats d'affacturage négociés pour un encours maximum de 250 M€ à la clôture. Des informations détaillées sur ces éléments sont fournies par la note 9 - « Dettes financières non courantes et courantes ».

**2.4.6. Parties liées**

Les parties considérées comme liées au Groupe, ainsi que les opérations importantes réalisées avec ces parties au cours de l'exercice 2023, sont les suivantes :

- Les membres des organes de gouvernance (directoire du Groupe).
- La société civile immobilière détenue par l'actionnaire ultime du Groupe qui loue des biens au Groupe. Les paiements des loyers dans le cadre de ces contrats de location se sont élevés à 0,6 million d'euros pour l'exercice 2023.
- En outre, les dépôts de garantie versés aux sociétés civiles immobilières se sont élevés à 0,3 million d'euro à la clôture de l'exercice 2023.

- 0,8 million d'euros de redevances de marque et un rattrapage de 5,9 millions d'euros de redevances non facturées au cours des exercices précédents au Royaume-Uni et en Irlande.
- Achat de la marque Atalian pour une somme de 5,6 millions d'euros en novembre 2023 auprès de l'actionnaire ultime des sociétés.
- 3,3 millions d'euros en frais de gestion, facturés au titre de la rémunération des cadres supérieurs, ainsi que des prestations de conseil et de stratégie fournies par des sociétés détenues indirectement par l'actionnaire ultime du Groupe, AHDS Management et d'autres rémunérations de la haute direction.
- Le Groupe coopère avec City One, une entreprise qui fournit des prestations de réception. La Présidente du conseil de surveillance de LFA, membre du conseil d'administration d'AHDS, est l'actionnaire majoritaire et présidente de City One. Les revenus générés par City One se sont élevés à 1,8 million d'euros pour l'exercice 2023, et les charges externes avec ce fournisseur se sont élevées à 40,3 M€ pour l'exercice 2023.
- Le Groupe détient des créances en vertu de la convention d'avance de trésorerie conclue avec Atalian Holding Development & Strategy pour 10,5 millions d'euros.
- La somme de 8,3 millions d'euros réglée en mars 2022 au Groupe par l'actionnaire ultime à titre de provision sur les éventuels dommages et intérêts accordés par le Tribunal au Groupe (voir Note 1.1.3) est conservée jusqu'au règlement de l'affaire prévu en juillet 2024.
- AHDS a signé des droits de vente et d'achat croisés (cross puts and calls) avec certains actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe, dont certains incluent des conditions de présence ; de ce fait, ils sont employés du groupe Atalian. À la seule discrétion d'Atalian, les filiales du groupe Atalian peuvent être substituées à AHDS dans toutes les options d'achat et de vente si AHDS décide d'assigner ces options à Atalian. Le Groupe n'enregistre aucune dette en rapport avec les « puts » conclus par AHDS dans la mesure où il n'est pas parti à ces contrats d'un point de vue légal.

**2.5. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

Le Groupe a choisi d'utiliser la méthode indirecte pour présenter le tableau de flux de trésorerie, qui consiste à déterminer les flux de trésorerie provenant de l'activité en rajoutant ou déduisant du résultat net de la période toutes les transactions sans effet de trésorerie et tous les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie nette et les équivalents de trésorerie nets - dont les mouvements sont analysés dans le tableau de flux de trésorerie - sont définis comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie moins les prêts bancaires à court terme et les découverts bancaires.

Comme expliqué dans la note 2.2, les flux de trésorerie nets imputables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés séparément dans l'état des flux de trésorerie, conformément à l'IAS 7.8.

## NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

### Identification des segments opérationnels

Le Groupe a identifié deux segments opérationnels et un centre de coûts Corporate qui correspondent à la situation géographique des actifs comme suit :

- Un segment France comprenant toutes les entreprises établies en France, qu'il s'agisse des activités de nettoyage ou d'autres divisions (notamment Multitechnique et Sécurité) du domaine du Facility Management.
- Un segment International comprenant toutes les sociétés, à l'exception de celles établies en France), pour lesquelles la définition a été modifiée par rapport à l'année dernière. En 2023, nous avons exercé nos activités dans 18 pays en plus de la France, principalement en Europe centrale et de l'Est et au Benelux, en fournissant des services de nettoyage, des services Multitechnique, des services de sécurité et des services groupés de Facility management.
- Les fonctions centrales au niveau de la holding traduisant la suppression des opérations intragroupes entre les segments de reporting en consolidation sont reportées en « Autres ».

En 2023, dans le cadre du nouveau plan stratégique et afin de mieux refléter la performance de chaque segment, le Groupe a décidé de réaffecter les frais de conservation alloués à chaque segment pertinent plutôt qu'au niveau du Groupe comme indiqué précédemment.

### Indicateurs sectoriels

Pour chacun de ses segments opérationnels, le Groupe présente les éléments du compte de résultat suivants :

- Chiffre d'affaires
- Résultat opérationnel avant dépréciation, amortissement et perte de valeur.

Les méthodes comptables appliquées dans chaque segment opérationnel sont celles retenues pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les informations présentées pour chacun des segments opérationnels correspondent à une comptabilité en « données contributives », c'est-à-dire après élimination des opérations intra-secteurs.

Sur la base de ces principes, l'information sectorielle du Groupe se présente comme suit :

	Par segment opérationnel			TOTAL GROUPE
	France	International	Autres (y compris Holding)*	
en millions d'euros				
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>				
Chiffre d'affaires*	1 429,4	580,1**	(6,4)	2 003,0
Résultat opérationnel courant avant dépréciation, amortissements et pertes de valeur	83,8	32,3	(19,6)	96,5
* y compris le chiffre d'affaires inter-segments pour 0,6 million d'euros				
** dont les pays contribuant au chiffre d'affaires >10%				
Belgique		134,2		
Turquie		96,3		
République Tchèque		75,6		
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>				
Chiffre d'affaires*	1 391,9	536,0**	(4,0)	1 923,8
Résultat opérationnel courant avant dépréciation, amortissements et pertes de valeur	108,9	25,9	(20,2)	114,5
* y compris le chiffre d'affaires inter-segments pour 0,5 million d'euros				
** dont les pays contribuant au chiffre d'affaires >10%				
Belgique		119,1		
République Tchèque		74,1		

## NOTE 4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net est principalement généré par la fourniture de prestation de services aux occupants (propreté, sécurité) ou aux bâtiments (maintenance technique, gestion de l'énergie et seconde œuvre).

Les prestations sont fournies quotidiennement au client pendant toute la durée du contrat et le client reçoit et utilise simultanément les avantages fournis par le Groupe. Les contrats ne comprennent, dans la grande majorité des cas, qu'une seule obligation de performance, dont la réalisation est effectuée au fur et à mesure de l'avancement du contrat, ainsi, l'obligation de performance est satisfaite dans le temps et généralement facturée sur une base mensuelle. Ces prestations sont généralement reconnues selon la méthode des droits à facturer quand le Groupe facture un prix fixe pour chaque heure de service fournie.

Ainsi, le chiffre d'affaires est reconnu au moment où le service est rendu, à savoir lorsque l'obligation de performance est satisfaite selon IFRS 15.

Le chiffre d'affaires net de la plupart des activités des services aux bâtiments est comptabilisé conformément à IFRS 15 selon la méthode de l'avancement. Le Groupe utilise, par conséquent, la méthode qui mesure de la manière la plus fiable les travaux effectués, à savoir, soit l'avancement physique des travaux, soit le pourcentage d'avancement des coûts.

La marge à terminaison des affaires est estimée sur la base de l'analyse des coûts et des recettes révisés de manière périodique pendant la durée des contrats (l'impact des changements d'estimations est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus) :

- si le montant facturé est supérieur au chiffre d'affaires reconnu, un passif contractuel est comptabilisé.
- si le revenu est inférieur au chiffre d'affaires reconnu à l'avancement, un actif contractuel est alors comptabilisé.

Quand il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total du chiffre d'affaires du contrat, la perte attendue est provisionnée.

Le chiffre d'affaires net est enregistré lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie des coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Le chiffre d'affaires net correspond au montant à recevoir pour les prestations de services fournies dans le cours normal des activités, à l'exception des montants collectés pour le compte de tiers, tels que les taxes sur la valeur ajoutée et les autres taxes.

En vertu des dispositions de la norme IFRS 15, le carnet de commandes n'est pas présenté parce que les contrats courent généralement sur une période inférieure à un an et/ou les obligations de performance sont reconnues selon la méthode des droits à facturer. En outre, les coûts liés à l'obtention de contrats ne sont pas significatifs.

De plus, les contrats ne sont pas assortis d'aucune composante de financement puisque le délai entre la comptabilisation du chiffre d'affaires et le paiement est généralement court. En conséquence, le Groupe n'ajuste pas le prix de la transaction en fonction de la valeur temps de l'argent.

### Résultat opérationnel avant dépréciation, amortissement et perte de valeur

Le résultat opérationnel courant avant amortissement, dépréciation, provisions et perte de valeur est constitué du chiffre d'affaires et des produits annexes diminués des charges directement rattachables à l'exploitation. Celles-ci comprennent principalement les achats consommés, les autres charges externes, les charges de personnel et les impôts et taxes (autres que l'impôt sur les résultats). Il inclut également les autres charges et produits d'exploitation. Veuillez-vous reporter à l'article 2.1 pour de plus amples informations sur le changement de définition de cet agrégat.

### Opérations entre activités poursuivies et activités abandonnées

Comme expliqué dans la note 2.2 Activités abandonnées, afin de refléter la continuité des services de support fournis par Atalian aux entités cédées, le groupe a décidé d'affecter les transactions intra-groupe en termes de frais de gestion à la fois aux activités poursuivies et aux activités abandonnées. Le produit intra-groupe des services fournis par le groupe Atalian lié aux activités abandonnées s'élevait à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à (0,8) millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces montants sont comptabilisés dans les lignes Autres produits d'exploitation et Autres charges d'exploitation.

## Charges de personnel

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 IFRS5
Salaires et autres charges liées au personnel - I	(1 354,6)	(1 306,5)
<i>dont salaires</i>	(1 087,9)	(1 056,3)
<i>dont charges sociales patronales</i>	(241,2)	(230,1)
<i>dont contributions aux régimes à cotisations définies</i>	(6,0)	(5,5)
<i>dont autres dépenses liées au personnel</i>	(19,4)	(14,5)
Participation aux bénéfices et assimilés - II	(1,3)	(3,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 355,9)</b>	<b>(1 310,1)</b>

## Amortissements et dépréciations

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 IFRS5
Immobilisations incorporelles	(1,0)	(4,2)
Immobilisations corporelles	(53,2)	(59,3)
<i>dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles classiques</i>	(11,1)	(4,6)
<i>dont amortissement et dépréciation non opérationnels</i>	0,2	(13,3)
<i>dont amortissement des droits d'utilisation</i>	(42,3)	(41,3)
<i>Amortissement et dépréciation des actifs acquis lors de regroupements d'entreprises</i>	(2,4)	(0,9)
<b>TOTAL</b>	<b>(56,7)</b>	<b>(64,4)</b>

## Autres produits et charges

Les autres produits et charges correspondent à des événements significatifs et non récurrents qui se sont produits au cours de la période et ont eu un impact sur la performance du Groupe. Ce sont principalement des coûts de restructuration, des dépenses spécifiques non récurrentes, des coûts encourus dans le cadre de regroupement d'entreprises tels que des frais divers et des frais de diligences d'acquisition.

En 2023, les autres charges d'exploitation ont représenté 39,2 millions d'euros. Ci-dessous la ventilation par nature et division des éléments :

en millions d'euros	TOTAL GROUPE	France	International	Corporate
Coûts de restructuration	(12,5)	(5,1)	(0,4)	(7,0)
Honoraires Fusion Acquisition	(8,1)	(0,1)		(8,0)
Autres produits et charges	(18,6)	(9,5)	(1,2)	(7,9)
<b>TOTAL</b>	<b>(39,2)</b>	<b>(14,7)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(22,9)</b>

En France, les frais concernent principalement

- Le risque de rétroactivité des congés payés sur arrêts maladie en France en raison du changement de réglementation survenu en novembre 2023 pour (9,4) millions d'euros.
- Des frais de restructuration pour (5,1) millions d'euros million.

À l'international, les frais comprennent principalement :

- Des frais de restructuration pour (0,4) million d'euros
- D'autres frais divers pour (0,9) million d'euros.

Pour le Corporate, les autres produits et charges comprennent principalement :

- Des frais de litige pour un montant total de (8,0) millions d'euros.
- Des frais liés à l'opération de refinancement en cours pour (3,9) millions d'euros.
- Des frais de restructuration pour (7,0) millions d'euros
- D'autres frais divers pour (1,8) million d'euros.

## NOTE 5

### ACTIFS NON COURANTS

#### 5.1. ÉCART D'ACQUISITION (GOODWILL)

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3. Selon cette méthode, le prix d'achat est affecté aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition.

Leurs justes valeurs sont estimées au mieux des connaissances à la date d'acquisition, et peuvent être ajustées dans les douze mois suivant cette date.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période et sont présentés sur la ligne « Autres produits et charges » dans le compte de résultat consolidé.

L'écart d'acquisition (goodwill) correspond à la différence entre (i) le total du prix d'acquisition et le montant des participations ne donnant pas le contrôle évalué à la juste valeur, (ii) la juste-valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge. Les écarts d'acquisition positifs sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste « Écart d'acquisition », tandis que les écarts d'acquisition négatifs sont repris dans le compte de résultat consolidé de l'exercice d'acquisition.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque année à la même date, et chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou Groupe d'UGTs qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, en fonction du niveau auquel le rendement des investissements est surveillé.

Une Unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, une perte de valeur

comptabilisée au titre d'une UGT est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de cette UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT. Toute dépréciation de l'écart d'acquisition est alors définitive.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée, soit de sa valeur d'utilité, soit de sa juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité de chaque UGT est déterminée en utilisant la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Les principes suivants ont été utilisés pour calculer la valeur d'usage au 31 décembre 2023 :

- Le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital. Les taux retenus sont indiqués à la note 5.1.3.
- Des projections de flux de trésorerie ont été calculées à partir du budget et des plans d'affaires à moyen terme établis par l'équipe de direction régionale et nationale de l'UGT concernée. Les plans d'affaires à moyen terme et les flux de trésorerie normatifs utilisés pour déterminer la valeur finale sont établis sur une base pré-IFRS 16 et les charges locatives attendues des contrats de location simple ont un impact sur les flux de trésorerie actualisés, bien que les actifs et les obligations de location de la norme IFRS 16 Droit d'usage ne soient pas pris en compte dans la valeur comptable des UGT vérifiées. Les projections de flux de trésorerie tiennent compte d'hypothèses pertinentes de croissance organique, de la marge EBITDA, du fonds de roulement et des dépenses d'investissement. Le budget et les plans d'affaires à moyen terme sont préparés et approuvés une fois par an.
- La valeur finale est extrapolée en appliquant aux flux de trésorerie normatifs des exercices suivants un taux de croissance perpétuel (voir note 5.1.3 pour les taux appliqués au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022). Ce taux de croissance reflète la croissance attendue à long terme sur les marchés où les UGT du Groupe exercent leur activité.

### 5.1.1. Mouvements

en millions d'euros	Brut	Perte de valeur	Valeur nette
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>1 066,8</b>	<b>(4,0)</b>	<b>1 062,8</b>
Perte de valeur		(72,3)	(72,3)
Impact des variations de périmètre et autres	(20,0)	1,5	(18,5)
Impact des taux de change	21,3	0,5	21,9
Classification des actifs détenus en vue de la vente	(470,6)		(470,6)
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>597,5</b>	<b>(74,3)</b>	<b>523,2</b>
Impact des variations de périmètre et autres	(72,3)	67,7	(4,5)
Impact des taux de change	2,4	2,4	4,9
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>527,6</b>	<b>(4,1)</b>	<b>523,5</b>

L'impact des variations dans la structure du Groupe concerne les entités cédées au cours de l'exercice suite à la finalisation de l'opération Madison pour - 4,8 millions d'euros.

### 5.1.2. Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	446,4	443,6
International	77,1	79,6
<b>TOTAL</b>	<b>523,5</b>	<b>523,2</b>

### 5.1.3. Test de perte de valeur des UGT

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'usage des UGT sont les suivantes :

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>UGT FRANCE</b>		<b>UGT FRANCE</b>
Valeur comptable	€211m	Valeur comptable €174m
Trajectoire financière	Plan d'affaires sur 4 ans + valeur finale	Trajectoire financière Plan d'affaires sur 4 ans + valeur finale
Taux d'actualisation	8,0%	Taux d'actualisation 8,2%
Taux de croissance à long terme	1,50%	Taux de croissance à long terme 2,0%
<b>UGT INTERNATIONAL</b>		<b>UGT INTERNATIONAL</b>
Valeur comptable (y compris celle classée comme détenue en vue de la vente)	€78m	Valeur comptable €151m
La juste valeur moins le coût de cession pour les entités asiatiques et Aktrion (comme indiqué ci-dessus) et la valeur d'usage pour les autres entités faisant partie de l'UGT.		
Trajectoire financière	Plan d'affaires sur 4 ans + valeur finale	Trajectoire financière Plan d'affaires sur 4 ans + valeur finale
Taux d'actualisation	8,0% à 9,5%	Taux d'actualisation 8,8%
Taux de croissance à long terme	1,50%	Taux de croissance à long terme 2,0%
		<b>UGT ROYAUME-UNI</b>
		Valeur comptable €486m
		La juste valeur moins le coût de cession (conformément au contrat signé avec CD&R) ne déclenche aucun risque de dépréciation, étant donné que les produits sont supérieurs à la valeur comptable de l'UGT Royaume-Uni et des autres entités généralement indiquées sous l'UGT Internationale (c.-à-d. Aktrion et les entités asiatiques).

### Hypothèses relatives au CMPC

Comme indiqué dans l'IAS 36, les flux de trésorerie découlant d'une UGT doivent être actualisés pour tenir compte du temps qui passe. Le taux d'actualisation n'étant généralement pas observable sur le marché, il convient de recourir à un modèle. Le modèle le plus couramment utilisé est celui du coût moyen pondéré du capital (CMPC) qui repose sur le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Une entité dispose d'un ensemble de ressources, à savoir des capitaux propres et des dettes (les actionnaires étant exposés à des risques plus élevés que les détenteurs de dettes). Le CMPC d'Atalian représente le rendement minimum devant être obtenu de ses actifs pour faire face aux dettes et satisfaire les actionnaires.

Les composants du CMPC sont :

- Le coût des capitaux propres qui est déterminé en fonction de l'interaction de plusieurs paramètres - le modèle MEDAF est utilisé pour le définir.
- Le taux sans risque qui est basé sur le rendement à 10 ans, le cas échéant, des emprunts d'État pour les régions de l'UGT.
- Le bêta de l'actif financier qui mesure le risque systématique de l'actif par rapport à son marché (c'est-à-dire la volatilité et l'ampleur).
- La prime de risque spécifique à l'action, au pays, à la taille et à l'entreprise qui détermine le rendement supplémentaire attendu par rapport au taux sans risque en fonction du pays, de la taille et de la spécificité de l'environnement de l'entreprise.

L'IAS 36 indique clairement que le taux d'actualisation utilisé doit être indépendant de la structure actuelle du capital de l'entité (ratio dettes/capitaux propres). Par conséquent, les montants et la pondération des dettes et des capitaux propres doivent être basés sur ceux d'un groupe de référence d'entités qui reflètent la structure du capital qu'un investisseur appliquerait lorsqu'il investit dans l'entité ou l'UGT (c'est-à-dire la « structure du marché des capitaux »). Atalian a utilisé un groupe de référence de 9 concurrents.

### Résultats

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2023.

Concernant les UGT, toute chose étant égale par ailleurs, en cas d'une hausse de 0,50% du taux d'actualisation ou une diminution de 0,50% du taux de croissance à long terme, la valeur recouvrable des UGT serait réduite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous, sans entraîner une dépréciation.

Sensibilité au 31 décembre 2023	CMPC Impact de +0,5%	Impact d'un taux de croissance à long terme de -0,5%
France	(56,0)	(43,0)
International	(15,0)	(11,0)

Le Groupe estime que le conflit en Ukraine qui concerne ses activités en Russie n'a pas altéré structurellement les perspectives à long terme de ses activités.

## 5.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. La norme précise qu'un actif satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être vendu, loué, échangé de manière indépendante ou transféré ;
- résulte de droits contractuels ou légaux, que ces droits soient séparables ou non.

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de relations clients, de licences, aux charges capitalisées et d'autres immobilisations incorporelles sont amorties d'après le système linéaire sur leur durée de vie utile estimée.

BRUT en millions d'euros	Logiciels, licences, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>50,1</b>	<b>95,7</b>	<b>145,8</b>
Écarts de conversion	(0,5)	(4,6)	(5,1)
Transferts et autres mouvements	(7,5)	(7,6)	(15,1)
Variations de périmètre	(0,7)	29,0	28,3
Investissements	3,4	10,0	13,4
Cessions et réductions diverses	(0,2)	(2,2)	(2,4)
Classification en actifs destinés à être vendus	(7,6)	(98,9)	(106,5)
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>37,1</b>	<b>21,4</b>	<b>58,5</b>
Écarts de conversion	-	0,5	0,5
Transferts et autres mouvements	0,4	(0,5)	(0,1)
Variations de périmètre	(0,1)	(0,9)	(1,0)
Investissements	9,0	1,7	10,7
Cessions et réductions diverses	(0,1)	(15,1)	(15,2)
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>46,4</b>	<b>7,1</b>	<b>53,5</b>

AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR en millions d'euros	Logiciels, licences, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>(41,8)</b>	<b>(41,2)</b>	<b>(83,0)</b>
Écarts de conversion	0,2	1,5	1,7
Transferts et autres mouvements	9,0	(2,1)	6,9
Variations de périmètre	0,6	(0,7)	(0,1)
Cessions et réductions diverses	0,2	0,5	0,7
Charges d'amortissement	(4,5)	(11,2)	(15,7)
Classification en actifs destinés à être vendus	2,7	39,1	41,8
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>(33,7)</b>	<b>(14,2)</b>	<b>(47,8)</b>
Écarts de conversion	-	(0,1)	(0,1)
Transferts et autres mouvements	-	0,1	0,1
Variations de périmètre	-	0,3	0,4
Cessions et réductions diverses	0,1	14,7	14,8
Charges d'amortissement	(2,7)	(3,2)	(5,9)
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>(36,2)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(38,7)</b>

NET en millions d'euros	Logiciels, licences, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>3,5</b>	<b>7,2</b>	<b>10,7</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>10,2</b>	<b>4,6</b>	<b>14,8</b>

### 5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le coût d'une immobilisation corporelle se compose de son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non récupérables, déduction faite des remises et rabais commerciaux, ainsi que tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges sauf lorsqu'elles améliorent la performance de l'immobilisation définie à l'origine, augmentent sa durée de vie, ou réduisent les coûts opérationnels antérieurement établis.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité de l'actif, ce qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser l'actif.

La base amortissable correspond au coût de l'actif diminué le cas échéant de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle d'une immobilisation corporelle est le montant que l'entreprise recevrait actuellement par la cession

de l'actif, déduction faite des coûts estimés de cession, si celui-ci était déjà dans les conditions d'âge et d'usure prévues à la fin de sa durée de vie utile (hors effet de l'inflation).

Les durées de vie utile estimées sont les suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : de 3 à 5 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : de 4 à 10 ans en fonction du type d'actifs (véhicules, mobilier de bureau, etc.).

Ces durées d'utilité sont revues tous les ans et sont ajustées si les durées d'utilité estimées diffèrent des estimations précédentes. Ces ajustements sont traités comme des changements d'estimation comptable et sont comptabilisés de manière prospective.

#### Contrats de location

Les droits d'utilisation activés s'élevaient à 78 millions d'euros pour les biens détenus en location et ont été capitalisés en immobilisations incorporelles. De plus amples informations sur les baux et leurs droits d'utilisation liés sont décrites dans la Note 13.

BRUT en millions d'euros	Terrains, Constructions, immobiliers	Installations, matériels et outillages	Véhicules et matériels de transport	Autres	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>88,9</b>	<b>172,2</b>	<b>98,2</b>	<b>107,4</b>	<b>5,7</b>	<b>472,4</b>
Écarts de conversion	1,2	(0,8)	(1,5)	1,1	-	-
Modifications et réévaluations des contrats de location	(8,9)	(12,0)	(21,3)	(3,2)	(5,1)	(50,5)
Variations de périmètre	(0,4)	(1,9)	(1,5)	(2,4)	(0,1)	(6,3)
Investissements	22,5	35,6	35,0	17,8	1,4	112,4
Cessions et réductions diverses	(6,9)	(6,8)	(2,7)	(12,9)		(29,3)
Classification en actifs destinés à être vendus	(13,8)	(28,3)	(35,0)	(38,1)		(115,3)
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>82,5</b>	<b>158,0</b>	<b>71,2</b>	<b>69,9</b>	<b>1,9</b>	<b>383,4</b>
Écarts de conversion	(0,2)	(1,8)	(0,5)	(1,2)	-	(3,7)
Modifications et réévaluations des contrats de location	(20,2)	(10,0)	(9,9)	(1,1)	(1,4)	(42,5)
Variations de périmètre	(1,9)	(0,5)	(0,9)	0,4		(2,9)
Investissements	13,7	21,1	21,2	2,7	0,2	59,0
Cessions et réductions diverses	(0,8)	(12,3)	(1,5)	(8,8)	(0,1)	(23,5)
Classification en actifs destinés à être vendus	(0,1)	(0,2)	(0,3)			(0,6)
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>72,9</b>	<b>154,2</b>	<b>79,4</b>	<b>61,9</b>	<b>0,6</b>	<b>369,0</b>



AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR en millions d'euros	Terrains, Constructions, immobiliers	Installations, matériels et outillages	Véhicules et matériels de transport	Autres	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>(34,7)</b>	<b>(129,3)</b>	<b>(56,9)</b>	<b>(82,4)</b>	-	<b>(303,3)</b>
Écarts de conversion	-	0,1	0,5	1,1	-	1,7
Modifications et réévaluations des contrats de location	11,1	12,0	18,1	4,0	-	45,2
Variations de périmètre	0,1	2,1	1,2	2,0	-	5,4
Cessions et réductions diverses	-	5,6	1,7	12,5	-	19,7
Dotations	(13,3)	(27,0)	(26,8)	(18,5)	-	(85,6)
Classification en actifs destinés à être vendus	4,2	15,1	16,9	26,2	-	62,3
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>(32,7)</b>	<b>(121,4)</b>	<b>(45,5)</b>	<b>(55,1)</b>	-	<b>(254,6)</b>
Écarts de conversion	0,1	0,8	0,3	0,1	-	1,3
Modifications et réévaluations des contrats de location	9,3	9,0	7,3	1,3	-	26,8
Variations de périmètre	(0,4)	(0,1)	-	(0,9)	-	(1,4)
Cessions et réductions diverses	0,1	11,3	1,2	7,5	-	20,1
Charges d'amortissement	(12,3)	(22,3)	(17,9)	(5,4)	-	(57,9)
Classification en actifs destinés à être vendus	0,1	0,2	0,3	-	-	0,5
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>(35,7)</b>	<b>(122,4)</b>	<b>(54,3)</b>	<b>(52,6)</b>	-	<b>(265,1)</b>

NET en millions d'euros	Terrains, Constructions, immobiliers	Installations, matériels et outillages	Véhicules et matériels de transport	Autres	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>49,8</b>	<b>36,6</b>	<b>25,7</b>	<b>14,8</b>	<b>1,9</b>	<b>128,8</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>37,2</b>	<b>31,8</b>	<b>25,0</b>	<b>9,3</b>	<b>0,6</b>	<b>104,0</b>

Les lignes relatives à la modification et la réévaluation des baux (tant en valeur comptable brute qu'en dépréciation et amortissements) sont liées à la résiliation anticipée ou à la modification de la valeur du contrat de location selon le sens donné par la norme IFRS 16.

#### 5.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

##### Classification

Les autres actifs financiers non courants comprennent principalement :

- Les dépôts de garantie factor, comptabilisés au coût amorti.
- Les participations dans des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés comptabilisés à la juste valeur à travers les autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur de ces actifs financiers - y compris les gains et pertes latents - sont inscrites en autres éléments du résultat global.
- Les autres actifs financiers, principalement composés de prêts et de créances rattachés à des participations, sont comptabilisés au coût amorti.

##### Comptabilisation et évaluation

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actifs.

Un actif financier est sorti du bilan si les droits contractuels du Groupe de percevoir les flux de trésorerie liés à cet actif ont expiré ou si le Groupe a transféré l'actif financier à une autre entité sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par compte de résultat sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, les coûts de transactions sont comptabilisés en résultat.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements

en principal, et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

La juste valeur correspond, pour les instruments cotés sur un marché actif à un prix de marché. Pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ou de transactions portant sur d'autres instruments sensiblement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. Dans la mesure du possible, elles incluent des données basées sur des données observables de marché.

Les dépôts de garantie factor concernent des contrats d'affacturage qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances sous-jacentes à la société d'affacturage (voir Notes 9.1, 9.2 et 9.3).

Les autres actifs financiers non-courants s'élevaient à 74,9 millions euros au 31 décembre 2023 ; ils se composent principalement de dépôts de garantie factor et d'autres créances. L'augmentation des autres créances par rapport à l'exercice précédent est due à un crédit vendeur (*vendor loan*) de 55 millions d'euros de CD&R.

en millions d'euros	Dépôts de garantie factor	Participations non consolidées et créances rattachées	Autres créances	Totale valeur brute	Amortissement et dépréciation	Net
<b>31 DÉCEMBRE 2021 RETRAITÉ</b>	<b>19,6</b>	<b>12,6</b>	<b>11,2</b>	<b>43,4</b>	<b>(7,2)</b>	<b>36,3</b>
Variations de périmètre	(0,1)	(11,9)	0,5	(11,5)	6,3	(5,2)
Écarts de conversion	(0,4)	0,3	(0,9)	(1,0)	(0,2)	(1,2)
Transferts et autres mouvements	-	0,5	(2,8)	(2,3)	-	(2,3)
Dotations et reprises	3,1	-	6,5	9,5	0,4	9,9
Cessions et réductions diverses	0,3	-	(1,2)	(1,0)	-	(1,0)
Classement en actifs destinés à être vendus	(8,8)	(0,5)	(10,1)	(19,3)	0,8	(18,6)
<b>DECEMBER 31, 2022 RETRAITÉ</b>	<b>13,7</b>	<b>1,0</b>	<b>3,2</b>	<b>17,9</b>	<b>0,2</b>	<b>18,1</b>
Variations de périmètre	(0,6)	-	6,4	5,8	-	5,8
Écarts de conversion	0,1	-	-	0,1	-	0,1
Transferts et autres mouvements	-	(1,0)	(6,8)	(7,8)	(0,5)	(8,3)
Dotations et reprises	4,9	-	62,5	67,4	0,2	67,6
Cessions et réductions diverses	(1,8)	-	(6,5)	(8,3)	-	(8,3)
Classement en actifs destinés à être vendus	-	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>16,3</b>	<b>-</b>	<b>58,6</b>	<b>74,9</b>	<b>(0,1)</b>	<b>74,8</b>

#### 5.5. IMPÔTS ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs (analyse bilanciale).

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles respectivement déductibles et imposables. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que le Groupe pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des exercices suivants.

Les différences temporaires apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale, et sont :

- Des sources d'impôts futurs (impôts différés passifs : IDP) : il s'agit principalement de produits dont l'imposition est différée.
- Des sources de déductions futures (impôts différés actifs : IDA) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement, ainsi que les reports fiscaux déficitaires dont la récupération sur les exercices futurs est probable.

La charge d'impôts est comptabilisée en compte de résultat, sauf si elle se rapporte à des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, en autres éléments résultat global, auquel cas l'impôt est également comptabilisé en capitaux propres, en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont comptabilisés au taux d'imposition en vigueur à la date de clôture, le cas échéant ajusté afin de tenir compte de l'effet de tout changement dans la législation fiscale. L'incidence de l'évolution des taux d'impôt sur les

sociétés est prise en résultat de l'exercice dans le cadre du report variable ou en capitaux propres, selon la méthode de comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés aux bornes d'une entité fiscale lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt et qu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale.

### 5.5.1. Principales sources d'impôts différés par nature

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>	<b>36,8</b>	<b>59,3</b>
. Déficits fiscaux reportables	21,9	49,0
. Avantages au personnel	6,1	5,6
. Autres différences temporaires	8,2	4,1
. Autres sources d'IDA	0,6	0,6
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>3,2</b>	<b>5,6</b>
. Autres sources d'IDP	3,2	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>33,6</b>	<b>53,7</b>

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables concernent principalement la France pour 21,9 millions d'euros. 5,6 millions d'euros ont été reconnus sur les holdings à hauteur des passifs d'impôts différés d'un même montant, puis nettés avec ceux-ci.

Dans le cadre de ses évaluations, la Direction a établi la valeur comptable de ses actifs nets d'impôt différé reconnus. Sur la base du plan d'affaires 2024-2028 utilisé comme dans le cadre du processus de refinancement, la division Propreté est apparue comme l'unique

contributrice positive sur cet horizon de cinq ans. En conséquence, les actifs d'impôts différés préalablement reconnus sur LFA et Sécurité ont été dépréciés pour (19,7) millions d'euros.

Les passifs d'impôts différés sont essentiellement constitués au 31 décembre 2023 par les effets d'imposition différée relatifs à la réévaluation des actifs turcs dans le cadre de l'application de la comptabilité en hyperinflation.

### 5.5.2. Délai de récupération des impôts différés actifs

en millions d'euros	Moins de 2 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	Total
Impôts différés actifs	10,9	19,8	6,1	<b>36,8</b>

Les délais de récupération des IDA sont basés sur les prévisions fiscales du Groupe au 31 décembre 2023.

### 5.5.3. Base d'imposition des impôts différés actifs non comptabilisés

L'augmentation des base d'impôts différés actifs non reconnus s'explique par la dépréciation de 19,7 millions d'euros d'impôts différés préalablement reconnus ( correspondant à 76 millions d'euros de base) et par les pertes de l'année 2023 pour 63 millions d'euros.

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	256,2	108,4
International	108,4	88,9
<b>TOTAL</b>	<b>364,6</b>	<b>197,3</b>

## NOTE 6 ACTIFS COURANTS

### 6.1. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou au prix du marché s'il est inférieur. Le coût de revient est déterminé en fonction du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût de revient d'un élément de stock est inférieur à sa valeur de réalisation.

Les stocks et travaux en cours sont principalement liés aux coûts engagés dans nos divisions Maintenance et énergie en France.

en millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières / approvisionnement et produits finis	4,9	(0,3)	<b>4,5</b>	3,9	(0,3)	<b>3,5</b>
Stock en-cours de production	-	-	-	0,7	-	<b>0,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>(0,3)</b>	<b>4,2</b>

### 6.2. AVANCES VERSÉS SUR COMMANDES

en millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	2,2	-	<b>2,2</b>	6,4	-	<b>6,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,2</b>	<b>-</b>	<b>2,2</b>	<b>6,4</b>	<b>-</b>	<b>6,4</b>

Les acomptes sont principalement liés aux activités de nettoyage en France.

### 6.3. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

S'il existe une indication objective de perte de valeur ou un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour perte de valeur est constatée par contrepartie du compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur recouvrable des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Le Groupe procède à des cessions de créances à des sociétés d'affacturage. En raison de la renégociation et de l'extension des programmes d'affacturage du Groupe (voir Note 9.3 - « Affacturage »), les créances sont déconsolidées lorsque la totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances est transférée aux sociétés d'affacturage.

en millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
<b>CRÉANCES CLIENTS<sup>1</sup></b>	<b>239,6</b>	<b>(14,3)</b>	<b>225,4</b>	<b>288,9</b>	<b>(15,1)</b>	<b>273,7</b>
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>104,5</b>		<b>104,5</b>	<b>88,1</b>		<b>88,1</b>
Employés	1,4		1,4	1,5		1,5
Organismes sociaux	0,9		0,9	1,4		1,4
Impôts et taxes (autres que sur les bénéfices)	58,0		58,0	44,8		44,8
Autres créances opérationnelles	60,4		60,4	47,7		47,7
Remises obtenues des fournisseurs	9,8		9,8	7,9		7,9
Autres créances	22,9		22,9	19,3		19,3
Charges constatées d'avance	11,3		11,3	13,1		13,1
<b>TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>344,1</b>	<b>(14,3)</b>	<b>329,9</b>	<b>376,9</b>	<b>(15,1)</b>	<b>361,8</b>

<sup>1</sup> Dont certaines créances clients cédées aux sociétés d'affacturage et non déconsolidées (voir Note 9.3).

La dépréciation sur créances clients concerne les provisions pour créances douteuses.

#### Dépréciation

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DÉPRÉCIATION SUR CRÉANCES CLIENTS</b>	<b>(14,3)</b>	<b>(15,1)</b>
France	(6,8)	(5,9)
International	(5,4)	(7,5)
Holdings	(2,0)	(1,7)

#### 6.4. RÉPARTITION DU MONTANT BRUT DES CRÉANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ÉCHUS ET ENCOURS NON ÉCHUS AU 31 DÉCEMBRE 2023

en millions d'euros	Montants non échus	Encours échus		Total
		< 12 mois	> 12 mois	
Créances clients (brut)	333,7	52,5		<b>386,1</b>
<b>TOTAL CRÉANCES CLIENTS (BRUT)</b>	<b>333,7</b>	<b>52,5</b>		<b>386,1</b>

#### 6.5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et certains titres de placement très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque négligeable de variation de valeur dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois (notamment des parts

d'OPCVM monétaires valorisées en juste valeur à la clôture en contrepartie du résultat). Ce poste peut également inclure des placements sur des comptes à terme de trésorerie dont la durée est de plus de trois mois, mais que le Groupe peut résilier à tout moment sans encourir de pénalités de taux significatives.

en millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	559,2		<b>559,2</b>	64,9		<b>64,9</b>
Valeurs mobilières de placement	2,5		<b>2,5</b>	0,3		<b>0,3</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>561,8</b>		<b>561,8</b>	<b>65,2</b>		<b>65,2</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont essentiellement libellés en euro.

1,7 million d'euros en Russie et 0,8 million d'euros au Myanmar) et des garanties en trésorerie en France et aux USA pour 1,6 million d'euros.

Au 31 décembre 2023, la Trésorerie et les Équivalents de trésorerie non utilisables par le Groupe (liquidités soumises à restriction) s'élevaient à 4,5 millions d'euros principalement en raison des réglementations des pays (dont principalement

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de part d'OPCVM monétaires.

## NOTE 7

### CAPITAUX PROPRES

#### 7.1. CAPITAL ET PRIME SUR LE CAPITAL

	31 décembre 2021	Réduction	Augmentation	31 décembre 2022
Actions (nombre)	114 606,584			114 606,584
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>114 606,584</b>			<b>114 606,584</b>
Valeur nominale	1 €			1 €
<b>CAPITAL EN €</b>	<b>114 606,584</b>			<b>114 606,584</b>

	31 décembre 2022	Réduction	Augmentation	31 décembre 2023
Actions (nombre)	114 606,584			114 606,584
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>114 606,584</b>			<b>114 606,584</b>
Valeur nominale	1 €			1 €
<b>CAPITAL EN €</b>	<b>114 606,584</b>			<b>114 606,584</b>

#### 7.2. OPÉRATIONS AFFECTÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les principaux écarts de conversion au 31 décembre 2023, imputables aux détenteurs du capital du Groupe, résultant de la conversion en euro des états financiers des filiales étrangères sont les suivantes :

en millions d'euros

Devise	31 décembre 2022	Variation	31 décembre 2023
Couronne tchèque	1,0	(0,6)	0,4
Roupie indonésienne	(0,5)	0,5	
Livre turque	(6,2)	(1,2)	(7,3)
Ringgit malaisien	(3,3)	3,3	
Dollar américain	3,2	3,1	6,3
Livre sterling	(9,6)	9,6	
Dollar de Singapour	(0,8)	0,8	(0,1)
Rouble russe	0,5	-	0,5
Autres	8,2	(18,1)	(9,8)
<b>RÉSERVE DE CONVERSION</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>(10,1)</b>
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(2,4)	(4,7)	(7,0)
<b>RÉSERVE DE CONVERSION ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(7,3)</b>	<b>(17,1)</b>

La variation des « Autres éléments du résultat global » pour (4,7) millions d'euros s'explique principalement par l'évolution des gains et pertes actuarielles liée aux changements d'hypothèses financières et aux gains et pertes d'expérience pour (4,2) millions d'euros en France et (1,1) million d'euros en Turquie.

## NOTE 8

### PROVISIONS

#### 8.1. PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

##### 8.1.1. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le Groupe a proposé des régimes de retraite à cotisations déterminées pour lesquels l'engagement du Groupe est limité au paiement de cotisations. Les cotisations versées constituent des dépenses sur l'exercice financier. Les provisions pour avantages aux employés concernent les « provisions pour indemnités de fin de carrière » principalement en France et les « autres obligations à long terme » en Turquie.

L'évolution des provisions du Groupe entre 2022 et 2023 se traduit par une augmentation de 23,9 à 29,9 millions d'euros qui comprend la reconnaissance de l'obligation du régime de retraite turc et le rattrapage des obligations liées à l'application stricte en France de la convention collective.

##### Provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC) en France

Conformément à la norme IAS 19, le Groupe provisionne à hauteur de 29,9 millions d'euros les indemnités de retraite à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite qui ne sont pas couvertes par des polices d'assurance. Cette somme représente 96 % du montant total des indemnités de fin de carrière.

La somme forfaitaire versée correspond à un certain nombre de mois de salaire en fonction de leur ancienneté à la date du départ en retraite.

Le montant de la provision est calculé en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle basée sur le salaire de fin de carrière prévu (la méthode rétrospective des unités de crédit projetée). Selon la norme IAS 19, les gains et pertes actuariels générés, que ce soit en raison de changements d'hypothèses ou de l'expérience, sont comptabilisés en capitaux propres.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées en 2023 sont :

France	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Taux d'actualisation <sup>*</sup>	3,20%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires (y compris le taux de l'inflation) Cadres	3,00%	2,70%
Non Cadres <sup>**</sup>	2,20%	2,20%
Espérance de vie	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018

<sup>\*</sup> Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux rendements du marché - à la date de clôture - des obligations émises par des sociétés ayant des notes de crédit élevées.

<sup>\*\*</sup> Pour les non-cadres concernés par des contrats dédiés en France, seuls ont été pris en considération les salariés âgés de plus de 56 ans.

VARIATION DU MONTANT NET RECONNU en millions d'euros	IFC France	Autres pays	Total au 31 décembre 2023	Total au 31 décembre 2022
<b>DETTE ACTUARIELLE DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>23,8</b>	<b>0,1</b>	<b>23,9</b>	<b>27,2</b>
Reclassement du plan Turc		1,0	1,0	
<b>Eléments inclus dans le compte de résultat</b>	<b>2,6</b>	<b>0,5</b>	<b>3,1</b>	<b>-</b>
Coût des services rendus	1,4	0,1	1,5	1,6
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies	0,8	0,2	1,0	0,2
Coût des services passés	0,4	0,2	0,7	(1,8)
Effet des réductions /Liquidations de régime	-	-	-	-
<b>Eléments inclus en Autres éléments du résultat global</b>	<b>4,1</b>	<b>1,5</b>	<b>5,5</b>	<b>(0,1)</b>
Gains et pertes actuariels liés à :	4,1	1,5	5,5	(0,1)
- des changements d'hypothèses financières	2,3	0,1	2,4	-
- des changements d'hypothèses démographiques	-	0,1	0,1	-
- des effets d'expérience	1,7	1,3	3,1	-
- Autres	-	-	-	-
<b>Autres</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(3,3)</b>
Prestations payées - décaissements	(1,7)	(1,5)	(3,2)	(1,5)
Variations de périmètre	-	-	-	(1,8)
Autres	-	(0,5)	(0,5)	-
<b>DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE</b>	<b>28,7</b>	<b>1,2</b>	<b>29,9</b>	<b>23,9</b>

VARIATION DES OBLIGATIONS DE PRESTATIONS en millions d'euros	IFC France	Autres pays	Total au 31 décembre 2023	Total au 31 décembre 2022
<b>OBLIGATIONS DE PRESTATIONS PROJETÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>23,8</b>	<b>0,1</b>	<b>23,9</b>	<b>30,0</b>
Reclassement du plan Turc		1,0	1,0	
Changement de périmètre*				(4,7)
Coût de versement des prestations	1,4	0,1	1,5	1,6
Charge d'intérêts nette	0,8	0,2	1,0	0,2
Pertes/ (gains) actuariels sur les obligations à prestations définies	4,1	1,5	5,5	(0,1)
Prestations versées	(1,7)	(1,5)	(3,2)	(1,5)
Coût des prestations passées versées	0,4	0,2	0,7	(1,8)
(Gains)/pertes de change		(0,5)	(0,5)	
<b>OBLIGATIONS DE PRESTATIONS PROJETÉES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>28,7</b>	<b>1,2</b>	<b>29,9</b>	<b>23,9</b>

PAIEMENT DE PRESTATIONS PRÉVU	FRANCE
2024	5,4
2025	2,2
2026	1,7
2027	2,1
2028	4,0
2029/2033	11,8
<b>TOTAL</b>	<b>27,1</b>

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'effet d'un changement de  $\pm 0,25\%$  du taux d'actualisation sur les Obligations à prestations définies 2023 en France est le suivant :

EN FRANCE en millions d'euros	Taux d'actualisation -0,25%	Taux d'actualisation 0,25%
Impact sur les Obligations à prestations définies	0,4	(0,4)

### 8.1.2. Provisions pour les autres avantages du personnel

Les provisions du Groupe pour les autres avantages du personnel ont diminué entre 2022 et 2023 passant de 10,4 millions d'euros à 7,3 millions d'euros.

## 8.2. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont

le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques pouvant être estimés de façon fiable.

en millions d'euros	Affaires juridiques et liées au personnel	Autres	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>13,3</b>	<b>47,3</b>	<b>60,6</b>
Écart de conversion	(0,1)	(0,2)	(0,3)
Transfert et autres mouvements	(0,1)	-	(0,1)
Changements dans les méthodes comptables et le périmètre du Groupe	(0,1)	(11,8)	(12,0)
Dotations de l'exercice	4,6	5,5	10,2
Reprises	(6,7)	(24,6)	(31,3)
Actifs destinés à la vente et activités abandonnées		(1,0)	(1,0)
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>11,0</b>	<b>15,1</b>	<b>26,1</b>
Écart de conversion	(0,2)	(0,2)	(0,3)
Transfert et autres mouvements		0,2	0,2
Changements dans les méthodes comptables et le périmètre du Groupe		0,2	0,2
Dotations de l'exercice	5,5	19,4	24,9
Reprises	(4,7)	(5,3)	(10,0)
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>11,5</b>	<b>29,5</b>	<b>41,0</b>

La ventilation suivante est faite par UGT ou groupe d'UGT :

Une provision de 12,6 millions d'euros a été comptabilisée conformément aux nouvelles règles applicables aux congés payés et aux arrêts maladie, dont 9,4 millions d'euros relatifs aux années antérieures ont été classés dans les Autres charges (note 4).

en millions d'euros	Affaires juridiques et liées au personnel	Autres	TOTAL
France	10,6	20,2	30,8
International	0,7	7,1	7,8
Holdings	0,3	2,2	2,5
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>11,5</b>	<b>29,5</b>	<b>41,0</b>

en millions d'euros	Reprises	Dotations
France	(7,1)	19,2
International	(2,3)	4,6
Holdings	(0,7)	1,1
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>(10,0)</b>	<b>24,9</b>

## NOTE 9

### DETTES FINANCIÈRES À LONG ET À COURT TERME

#### 9.1. RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS, PAR ÉCHÉANCE

en millions d'euros	Courantes	Non courantes		Total 31 décembre 2023
	Exigible dans 1 an	Exigible dans 1 à 5 ans	Exigible au-delà de 5 ans	
- Emprunts obligataires	628,4	608,9		1 237,3
- Emprunts issus des locations	31,1	42,6	8,2	81,9
- Emprunt auprès des factors	26,2	-		26,2
- Emprunts et dettes financières diverses	0,4	5,9		6,3
<b>TOTAL DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT AU 31/12/2023</b>	<b>686,0</b>	<b>657,4</b>	<b>8,2</b>	<b>1 351,6</b>

Le Groupe disposait d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 103 millions d'euros arrivant à échéance en avril 2023. Au 31 décembre 2023, la facilité de crédit renouvelable a été entièrement remboursée.

Le 5 mai 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 625,0 millions d'euros arrivant à échéance le 15 mai 2024 (soit 7 ans) et dont le taux d'intérêt est fixé à 4,0%.

Le 9 mai 2018, avec l'acquisition de Servest, le Groupe a émis deux nouveaux emprunts obligataires arrivant à échéance le 15 mai 2025 d'un montant de 350,0 millions d'euros et de 225,0 millions £, dont les taux d'intérêt ont été fixés respectivement à 5,125% et 6,625%.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers limites basés sur les agrégats des comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2023, dans le cadre du processus de refinancement, les tests n'ont pas été réalisés.

#### 9.2. LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES

en millions d'euros	Lignes conformées	Lignes utilisées
Emprunts obligataires*	1 237,3	1 237,3
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3,5	3,5
Emprunt auprès des factors**	250,0	186,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 490,8</b>	<b>1 472,6</b>

\*Montant émis en principal y compris frais d'émission. Coupon couru de 4,9 millions d'euros compris. Basé sur la valeur moyenne de marché au 31 décembre 2023 ; la juste valeur s'élèverait à 951 millions d'euros.

\*\* Ensemble du financement immédiat issu des contrats d'affacturage décomptabilisés

#### 9.3. AFFACTURAGE

Plusieurs des filiales du Groupe procèdent mensuellement tout au long de l'exercice à des cessions de créances professionnelles dans le cadre de contrats d'affacturage.

L'affacturage sans recours de 220,0 millions d'euros (couvrant la France, la Belgique, la République tchèque et la Pologne) a été prolongé jusqu'en septembre 2024 en mars 2023 et a augmenté de 30 millions d'euros, passant ainsi à 250 millions d'euros.

Les pays suivants font actuellement partie du programme : France, Belgique, République tchèque, Pologne, Pays-Bas, Croatie, Hongrie et Roumanie.

Au 31 décembre 2023, tous ces contrats prévoyaient le transfert d'une partie ou de la totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances concernées aux sociétés d'affacturage, ce qui permet à une grande partie des créances cédées d'être décomptabilisées. Le montant des créances décomptabilisées a atteint 213,7 millions d'euros à la fin

de l'exercice, apportant au Groupe 186,8 millions d'euros de financement immédiat,

la différence correspondant à 10,6 millions d'euros de compte courant d'affacturage et à 16,3 millions d'euros de dépôt de garantie. Le montant du financement immédiat fourni par les créances déconsolidées s'élevait après retraitement à 140,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En outre, au 31 décembre 2023, le Groupe a bénéficié d'un financement immédiat de 26,2 millions d'euros provenant de la vente de créances non comptabilisées. Le montant du financement immédiat fourni par des créances non comptabilisées s'élevait après retraitement à 26,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe a été mandaté par les sociétés d'affacturage pour assurer, pour leur compte, la gestion du recouvrement des créances qu'il leur a cédées.

#### 9.4. VARIATION DE LA DETTE FINANCIÈRE

en millions d'euros	31 décembre 2022 Retraité	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	Écarts de conversion	31 décembre 2023
Emprunts obligataires	1 222,4	0,3	-	-	9,3	5,3	<b>1 237,3</b>
Lignes de crédit renouvelable	103,0	-	(103,0)	-	-	-	-
Dettes de location	96,9	50,5	(46,8)	(0,9)	(16,8)	(1,0)	<b>81,9</b>
Dettes factor	26,9	-	(0,7)	-	-	-	<b>26,2</b>
Autres emprunts	1,1	6,9	(2,4)	6,6	(2,6)	(3,2)	<b>6,3</b>
<b>DETTES BRUTES</b>	<b>1 450,2</b>	<b>57,5</b>	<b>(152,9)</b>	<b>5,8</b>	<b>(10,2)</b>	<b>1,1</b>	<b>1 351,6</b>
Instrument financier	1,5	-	-	-	(0,9)	-	<b>0,6</b>
<b>DETTE BRUTE, Y COMPRIS INSTRUMENT FINANCIER</b>	<b>1 451,8</b>	<b>57,5</b>	<b>(152,9)</b>	<b>5,8</b>	<b>(11,1)</b>	<b>1,1</b>	<b>1 352,2</b>

Le crédit renouvelable a été entièrement remboursé au 31 décembre 2023 pour 103 millions d'euros.

Les prêts d'affacturage représentent la partie avec recours du programme.

Les autres mouvements des dettes de location-financement consistent en des contrats résiliés, dont 7,5 millions d'euros pour des opérations aux États-Unis et 2,8 millions d'euros pour la résiliation du bail de l'immeuble Ampère.

## NOTE 10 VARIATION DE LA DETTE NETTE

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	561,8	65,2
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque **	(0,7)	(10,1)
<b>TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>561,1</b>	<b>55,1</b>
Dettes financières non courantes	(665,6)	(1 282,0)
<i>dont : dettes de locations</i>	(50,8)	(62,1)
Dettes financières courantes	(686,0)	(168,3)
<i>dont : dettes de locations</i>	(31,1)	(34,8)
<b>DETTES BRUTES</b>	<b>(1 351,6)</b>	<b>(1 450,2)</b>
Instrument financier (passif)	(0,6)	(1,5)
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>(1 352,2)</b>	<b>(1 451,8)</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>(791,1)</b>	<b>(1 396,7)</b>

\* Trésorerie nette et équivalents de trésorerie analysés dans le tableau de flux de trésorerie  
 \*\* Ne comprend que des découverts bancaires au 31 décembre 2023 conformément IAS 7.8.

La dette nette après addition du financement immédiat fourni par les contrats d'affacturage décomptabilisés de 186,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (et 140,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 après retraitement) s'élèverait à un montant de (977,9) millions d'euros au 31 décembre 2023 (et (1 536,9) millions d'euros au 31 décembre 2022).

## NOTE 11 PASSIFS COURANTS

### 11.1. AUTRES PASSIFS COURANTS

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS</b>	<b>1,7</b>	<b>13,8</b>
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>180,0</b>	<b>209,7</b>
<b>IMPÔTS COURANTS</b>	<b>4,0</b>	<b>5,7</b>
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>406,1</b>	<b>390,8</b>
<i>Dettes envers le personnel</i>	157,0	154,7
<i>Dettes organismes sociaux</i>	89,6	96,8
<i>État &amp; collectivités publiques</i>	111,7	102,1
<i>Autres dettes courantes</i>	39,6	31,1
<i>Produits différés</i>	8,1	6,1

#### Avances et acomptes reçus

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre du démarrage des contrats de travaux de construction.

### 11.2. CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUE

Les concours bancaires courants et les soldes créditeurs de banque du Groupe - qui sont principalement libellés en euro - se sont élevés à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2023 par rapport à 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les soldes créditeurs de banque et les découverts bancaires sont principalement libellés en euros.

**NOTE 12****COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS**

Le Groupe présente un résultat financier qui reflète les incidences des opérations de financement suivantes :

- Le coût de l'endettement financier net, qui contient les intérêts relatifs à la dette financière du Groupe et les intérêts perçus sur la trésorerie disponible.
- Les autres produits et charges à caractère financier.

- Les « revenus provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » d'un montant de 16,6 millions d'euros, concernent principalement le placement des intérêts du produit de la vente à CD&R à un taux d'environ 3,4% pour la partie en euros et de 4,7% pour la partie en livres sterling, de mars à décembre 2023.

**12.1. DÉCOMPOSITION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 IFRS5
Charges financières liées à l'endettement	(89,8)	(80,9)
Produits de trésorerie	18,4	0,5
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(71,4)</b>	<b>(80,4)</b>
Décomposition :		
- Charges d'intérêts nettes sur les dettes financières	(61,2)	(60,4)
- Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	16,6	0,2
- Charges d'intérêts sur locations	(5,7)	(6,8)
- Coût lié au factoring	(11,8)	(5,1)
- Autres	(9,3)	(8,4)
<b>TOTAL</b>	<b>(71,4)</b>	<b>(80,4)</b>

**12.2. DÉCOMPOSITION DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES**

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022 IFRS5
Reprises (dotations) financières nettes	(0,6)	(4,2)
Gains et pertes de change	(0,5)	(7,3)
Autres	1,5	1,6
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>0,4</b>	<b>(9,9)</b>

La ligne « Autres » comprend l'impact de la norme IAS 29 sur l'hyperinflation en Turquie pour un montant de 1,9 million d'euros au 31 décembre 2022 et de (0,9) million d'euros au 31 décembre 2023.

**NOTE 13****CONTRATS DE LOCATION**

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme :

- contrats d'une durée de bail de moins de 12 mois
- contrats avec valeur des actifs sous-jacents de moins de 5 000 €. Les charges relatives aux contrats ayant une durée de moins de 12 mois et/ou ayant une valeur inférieure à 5 000 € et (pour lesquels le Groupe a choisi les exemptions qui sont prévues dans la norme IFRS 16) représentent : 4 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2023.

Le preneur est tenu d'enregistrer :

- un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué (à l'actif de l'état de la situation financière consolidée)
- une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit (au passif de l'état de la situation financière consolidée)
- des dotations aux amortissements et des charges d'intérêts au compte de résultat consolidé.

**13.1. ACTIF IMMOBILISÉ**

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par le Groupe sont réparties comme suit :

en millions d'euros	31 décembre 2023
Immobilisations corporelles hors droit d'usage	25,4
Droit d'usage	78,6
Immobilisations incorporelles	14,8

Les principaux contrats de location incluent l'immobilier, les véhicules et le matériel d'exploitation.

**Hypothèses de durée des biens :**

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain.

**Hypothèses du taux d'actualisation :**

Un taux d'actualisation unique est utilisé pour chaque portefeuille de contrats homogènes. Les taux d'actualisation sont basés sur le taux marginal d'emprunt (ou taux implicite des contrats lorsqu'ils sont disponibles) par devise, en tenant compte notamment des environnements économiques spécifiques à chaque zone géographique.



## 13.2. DROITS D'USAGE PAR NATURE

BRUT en millions d'euros	Immobilier	Véhicules	Matériels et équipements	Autres	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>72,2</b>	<b>57,4</b>	<b>57,3</b>	<b>1,5</b>	<b>188,4</b>
Écarts de conversion	(0,3)	(0,4)	(0,8)		(1,5)
Modifications et réévaluations de baux	(20,2)	(9,8)	(11,0)	(0,1)	(41,0)
Impact des activités abandonnées	(0,1)				(0,1)
Variations de périmètre	(1,8)	(0,8)			(2,6)
Investissements	13,7	20,6	15,8	0,4	50,5
Cessions et réductions diverses	(0,8)	(0,3)	(0,4)	(0,1)	(1,6)
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>62,6</b>	<b>66,7</b>	<b>60,9</b>	<b>1,8</b>	<b>192,0</b>

AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR en millions d'euros	Immobilier	Véhicules	Matériels et équipements	Autres	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>(29,0)</b>	<b>(32,7)</b>	<b>(33,8)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(95,6)</b>
Écarts de conversion	0,1	0,2	0,1	-	0,4
Modifications et réévaluations de baux	9,3	7,2	8,9	0,1	25,5
Impact des activités abandonnées	0,1				0,1
Variations de périmètre	(0,4)	0,1			(0,3)
Charges d'amortissement	(10,7)	(17,3)	(15,2)	(0,5)	(43,8)
Cessions et réductions diverses	0,1	0,1			0,2
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>(30,5)</b>	<b>(42,4)</b>	<b>(39,8)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(113,4)</b>

NET en millions d'euros	Immobilier	Véhicules	Matériels et équipements	Autres	TOTAL
<b>31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>43,3</b>	<b>24,7</b>	<b>23,5</b>	<b>1,3</b>	<b>92,8</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>32,2</b>	<b>24,3</b>	<b>21,0</b>	<b>1,0</b>	<b>78,6</b>

## NOTE 14

### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

## CVAE

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe a choisi de classer la contribution de la CVAE (une taxe française basée sur la valeur ajoutée) en tant qu'impôt sur le résultat, et donc de comptabiliser la charge CVAE sur la ligne « Charge / produit d'impôt » dans le compte de résultat consolidé.

## 14.1. DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

en millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Impôts exigibles par les administrations fiscales	(2,4)	(5,5)	(7,9)	(1,8)	(4,4)	(6,2)
Impôts différés	(18,2)	0,8	(17,4)	(10,8)	(1,7)	(12,6)
CVAE	(4,1)		(4,1)	(7,9)		(7,9)
<b>TOTAL</b>	<b>(24,7)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(29,4)</b>	<b>(20,5)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(26,7)</b>

## 14.2 RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT COMPTABILISÉ AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (PREUVE DE L'IMPÔT)

en millions d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net des activités poursuivies	(102,2)	(185,8)
Impôt sur les sociétés	(29,4)	(30,3)
Résultat avant déduction des impôts, à l'exclusion de ceux provenant des sociétés mises en équivalence	(72,9)	(155,5)
Taux d'imposition français sur les sociétés	25,83%	25,83%
<b>CHARGES FISCALES THÉORIQUES</b>	<b>18,8</b>	<b>40,2</b>
Différences entre les taux français et étrangers de l'impôt sur les sociétés	-	(0,3)
Différences permanentes	5,2	4,7
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés*	(28,1)	(40,3)
Dépréciation des impôts différés préalablement reconnus	(19,7)	
Autres	0,6	(26,5)
<b>IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(23,2)</b>	<b>(22,2)</b>
Autres impôts dont CVAE	(6,2)	(7,9)
<b>TOTAL CHARGES / PRODUIT D'IMPÔT</b>	<b>(29,3)</b>	<b>(30,2)</b>

La nouvelle législation fiscale française prévoit que les déficits fiscaux pouvant être déduits des bénéfices sont limités à un montant de 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice excédant 1 million d'euros. La fraction qui ne peut être imputée pour une année donnée peut être reportée aux années suivantes, où les pertes seront déductibles aux mêmes conditions (c'est-à-dire déductibles du bénéfice imposable pour un montant limité à 1 million d'euros + 50% du bénéfice imposable > 1 million d'euros).

Dans le cadre de l'intégration fiscale, cette règle est applicable au niveau de la société tête d'intégration. Les impôts différés actifs non reconnus se composent de la variation des impôts différés non comptabilisés liés à la perte de l'exercice pour (28,1) millions d'euros et de (19,7) millions d'euros de dépréciation d'impôts différés actifs sur pertes antérieures.

Le groupe Atalian possède trois groupes d'imposition en France (« La Financière Atalian », « Atalian Propreté », « Atalian Sûreté »).

## NOTE 15

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les notes ci-dessous établissent un résumé des garanties et des autres engagements contractuels du Groupe.

#### 15.1. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en millions d'euros	31/12/2023	Exigible dans 1 an	Exigible dans 1 à 5 ans	Exigible au-delà de 5 ans
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	1,0	-	-	1,0
Avals, cautions et garanties donnés	30,5	6,0	24,5	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>31,5</b>	<b>6,0</b>	<b>24,5</b>	<b>1,0</b>

Les émissions d'emprunts obligataires sous forme de senior notes réalisées par La Financière Atalian en mai 2017 et mai 2018 sont garanties par certaines filiales à hauteur du montant dont elles ont bénéficié pour chacune des émissions.

Senior notes	Émetteur	Montants	Caution *
Senior Notes 2025 (émission 2018)	La Financière Atalian	350 millions d'euros & 225 millions de livres	Atalian SASU Atalian Europe SA
Senior Notes 2024 (émission 2017)	La Financière Atalian	€625 million	Atalian SASU Atalian Europe SA Atalian Propreté

\* Le montant de la garantie est limité à la portion du montant de l'émission dont la filiale concernée a bénéficié

#### 15.2. AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

en millions d'euros	31/12/2023	Exigible dans 1 an	Exigible dans 1 à 5 ans	Exigible au-delà de 5 ans
Engagements reçus de sociétés d'affacturage <sup>1</sup>	250	-	250	-
<b>TOTAL DES DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS CONTRACTUELS REÇUS</b>	<b>250</b>	<b>-</b>	<b>250</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> dont 213,8 millions d'euros ont été utilisés

En mars 2023, la ligne d'affacturage sans recours de 220 millions d'euros a été prolongée jusqu'en septembre 2024 et a augmenté de 30 millions d'euros, passant ainsi à 250 millions d'euros (voir Note 9.3).

#### 15.3. SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES

Les titres détenus par Atalian SASU dans le capital d'Atalian Propreté, représentant 90,5% du capital social, ont été précédemment nantis au profit des prêteurs d'Atalian SASU dans le cadre du contrat de crédit syndiqué conclu par Atalian SASU pour 103,0 M€. Suite au remboursement du crédit renouvelable, le nantissement a été levé en août 2023.

## NOTE 16

### EFFECTIFS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- Cadres	746	615
- Agents de maîtrise	5 165	6 201
- Employés	23 619	25 132
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>29 530</b>	<b>31 948</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>18 574</b>	<b>22 760</b>
<b>NOMBRE TOTAL MOYEN D'EMPLOYÉS</b>	<b>48 104</b>	<b>54 708</b>

Les équivalents temps plein (ETP) pour les entités (Royaume-Uni, Aktrion et Asie) déclarés comme des activités abandonnées ne sont pas intégrés pour 2022 et 2023.

Pour International, la réduction des ETP est principalement due aux activités abandonnées aux USA pour lesquelles des ETP n'ont pas été intégrés en 2023.

## NOTE 17 DIVERS

### 17.1. RÉPARTITION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires 2023 des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de La Financière Atalian et ses filiales peuvent être analysés comme suit.

en millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Bugeaud	EY	Total	Bugeaud	EY	Total
Services d'audit rendus par les Commissaires aux Comptes ou membres de leur réseau en matière de certification des comptes individuels ou consolidés						
- La Financière ATALIAN	0,2	0,2	<b>0,4</b>	0,4	0,4	<b>0,8</b>
- Filiales	0,7	1,4	<b>2,1</b>	0,5	2,9	<b>3,4</b>
Services autres que la certification des comptes rendus par les Commissaires aux Comptes ou membres de leur réseau *						
- La Financière ATALIAN	0,2	0,8	<b>1,0</b>		2,9	<b>2,9</b>
- Filiales					0,3	<b>0,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,5</b>	<b>0,9</b>	<b>6,5</b>	<b>7,4</b>
- La Financière ATALIAN	0,4	1,0	<b>1,4</b>	0,4	3,3	<b>3,7</b>
- Filiales	0,7	1,4	<b>2,1</b>	0,4	3,2	<b>3,6</b>

\*Les services autres que la certification des comptes sont composés principalement de services requis par les textes légaux et réglementaires ; de services de procédures convenues et d'attestations ; de certifications ; de prestations rendues lors d'acquisition ou de cession d'entités ; et de consultations techniques en comptabilité, fiscalité ou sur tout autre sujet en lien avec l'audit.

### 17.2. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Dans l'exercice normal de ses activités, Atalian est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires.

Atalian fait également l'objet de différentes réclamations et poursuites qui ne relèvent pas du cours normal de ses activités, dont les plus importantes sont indiquées dans le Note 1.2 Événements postérieurs au 31 décembre 2023.

Le montant des provisions constituées repose sur l'appréciation faite par Atalian du niveau de risque au cas par cas et dépend de son appréciation du bien-fondé des réclamations, du stade de la procédure et des arguments de sa défense ; il convient de préciser que la survenance d'événements au cours d'une procédure peut conduire à tout moment à une réappréciation du risque.

## NOTE 18 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Pays	% d'Intérêt Dec-23	Méthode de consolidation
<b>INTÉGRATION GLOBALE («IG»)</b>			
<b>FRANCE</b>			
<b>PÔLE STRUCTURE</b>			
LA FINANCIÈRE ATALIAN	France	100,00	IG
ATALIAN	France	100,00	IG
ATALIAN SERVICES INFORMATIQUES	France	100,00	IG
ATALIAN FACILITIES	France	100,00	IG
SCI SAINT APOLLINAIRE	France	100,00	IG
SCI AMPÈRE LA MAINE	France	100,00	IG
SCI FJ PART INVEST France	France	100,00	IG
<b>PÔLE PROPRETÉ</b>			
DRX	France	90,50	IG
TNEX	France	90,50	IG
ATALIAN PROPRETÉ	France	90,50	IG
EPPSI	France	90,50	IG
USP NETTOYAGE	France	90,50	IG
CARRARD SERVICES	France	90,50	IG
PROBUS	France	90,50	IG
DPS	France	90,50	IG
FINANCIÈRE DES SERVICES	France	90,50	IG
LIMPA	France	90,50	IG
ATALIAN 3D	France	100,00	IG
<b>PÔLE SÉCURITÉ</b>			
ATALIAN SÉCURITÉ HOLDING	France	100,00	IG
ATALIAN SÉCURITÉ	France	100,00	IG
ATALIAN SÛRETÉ	France	94,84	IG
AIRPORT PASSENGERS & FREIGHT SECURITY	France	94,13	IG
ATALIAN SÉCURITÉ TECHNOLOGIQUE	France	94,84	IG
SURVEILLANCE HUMAINE ATALIAN PREMIUM	France	100,00	IG
APFS LYON	France	94,13	IG
<b>PÔLE MULTITECHNIQUE</b>			
ATALIAN INGÉNIERIE DES SERVICES	France	100,00	IG
MAINTENANCE TECHNIQUE OPTIMISÉE (MTO)	France	100,00	IG
EUROGEM	France	100,00	IG
ETS DIDIER BERNIER	France	100,00	IG
ERGELIS	France	100,00	IG
GROUPE CADIOU	France	100,00	IG
ARCEM	France	100,00	IG
CEI	France	100,00	IG
<b>PÔLE PEINTURES, PARQUETS ET REVÊTEMENTS DE SOLS (PPR)</b>			
TFN PPR	France	100,00	IG
LETUVE	France	100,00	IG

Sociétés	Pays	% d'Intérêt Dec-23	Méthode de consolidation
GERMOT	France	100,00	IG
<b>INTERNATIONAL</b>			
<b>EUROPE</b>			
BE-ATALIAN MANAGEMENT SERVICES NV	Belgique	100	IG
BE-TEMCO REAL ESTATE BVBA	Belgique	100	IG
BE-ATALIAN SA	Belgique	100	IG
BE - GREEN KITCHEN	Belgique	100	IG
BE - ATALIAN BUIDING SOLUTIONS NV	Belgique	100	IG
BE - ATALIAN GLOBAL SERVICES HOLDING	Belgique	100	IG
LU-ATALIAN GLOBAL SERVICES Luxembourg	Luxembourg	100	IG
LU-ATALIAN EUROPE	Luxembourg	100	IG
LU-MTO Luxembourg	Luxembourg	100	IG
LU-CITY ONE Luxembourg	Luxembourg	50	IG
LU-ATALIAN INTERNATIONAL	Luxembourg	100	IG
LU-ATALIAN AFRIQUE	Luxembourg	100	IG
NL-ATALIAN SCHOONMAAK ZW BV	Pays-Bas	100	IG
NL-ATALIAN BV	Pays-Bas	100	IG
NL-ATALIAN FACILITAIR BV	Pays-Bas	100	IG
NL-GREEN KITCHEN BV	Pays-Bas	100	IG
NL-ATALIAN SCHOONMAAK NO BV	Pays-Bas	100	IG
NL-ATALIAN SCHOONMAAK+ BV	Pays-Bas	100	IG
CZ-ATALIAN CZ sro	République tchèque	100	IG
CZ-ATALIAN SERVIS CZ sro	République tchèque	100	IG
CZ-AGUA PRAGUE sro	République tchèque	100	IG
HU-ATALIAN GLOBAL SERVICES Hongrie	Hongrie	100	IG
HU-ATALIAN FACILITY MANAGEMENT & GLOBAL SERVICES	Hongrie	100	IG
HR-ATALIAN GLOBAL SERVICES	Croatie	96,805	IG
HR - TEHINSPEKT	Croatie	96,81	IG
RO-ATALIAN Roumanie	Roumanie	100	IG
RO-MT&T PROPERTY MANAGEMENT SRL	Roumanie	100	IG
SK-ATALIAN	Slovaquie	100	IG
PL-ATALIAN Pologne	Pologne	100	IG
PL-ATALIAN HOLDING sp. Z.o.o.	Pologne	100	IG
PL-ATALIAN FM SERVICES sp. Z.o.o.	Pologne	100	IG
PL-ATALIAN CLEANING SERVICES sp. Z.o.o.	Pologne	100	IG
PL-ATALIAN SERVICE	Pologne	100	IG
TR-ATALIAN ENTEGRE TESIS YONETIMI HIZMETLERI A.S	Turquie	100	IG
TR-EKOL TEKNİK TEMİZLİK BAKIM YÖNETİM HİZMETLERİ ve TİCARET A.Ş	Turquie	100	IG
TR-E GRUP GÜVENLİK HİZMETLERİ Ltd. STİ	Turquie	100	IG
TR-EVD ENERGY	Turquie	100	IG
RU-ATALIAN GLOBAL SERVICES	Russie	98	IG
RU-ATALIAN ENGINEERING	Russie	98	IG
RU-ESPRO ENGINEERING	Russie	98	IG
RU-NOVY DOM	Russie	92,12	IG
RU-CLEANING PROFİ	Russie	92,12	IG
RU-AFM2	Russie	98	IG

Sociétés	Pays	% d'Intérêt Dec-23	Méthode de consolidation
BY - ATALIAN	Biélarussie	100	IG
RS-ATALIAN LTD BELGRADE	Serbie	100	IG
RS-ATALIAN GLOBAL SERVICES - RS DOO BEOGRAD (ex-MOPEX)	Serbie	100	IG
RS-MOPEX TEKUCE ODRZAVANJE D.o.o.	Serbie	100	IG
BA-ATALIAN GLOBAL SERVICES BH d.o.O. Sarajevo	Bosnie	96,805	IG
BA-ATALIAN GLOBAL SERVICES Banja Luka	Bosnie	96,805	IG
<b>CANADA</b>			
ATALIAN CANADA	Canada	100	IG
<b>ASIE</b>			
IN - RAMKY ATALIAN PVT LTD	Inde	70	IG
<b>AFRIQUE</b>			
MU-ATALIAN INTERACTIVE	Maurice	100	IG
LB-ATALIAN SWITCH GROUP	Liban	51	IG
LB-AGS HOLDING LIBAN	Liban	100	IG

**ENTITÉS IMPACTÉES PAR IFRS5****INTERNATIONAL****ÉTATS-UNIS**

US-ATALIAN GLOBAL SERVICES INC	États-Unis	100	IG
US-ATALIAN US NORTHEAST LLC	États-Unis	100	IG
US-ATALIAN US OHIO VALLEY INC	États-Unis	100	IG
US-ATALIAN US NEW ENGLAND LLC	États-Unis	100	IG
US-ATALIAN US MIDWEST LLC	États-Unis	100	IG
US-ATALIAN US SHARED SERVICES LLC	États-Unis	100	IG

**ASIE**

MM-AGS	Myanmar	70	IG
MM-MYANMAR ASSURANCE Co Ltd	Myanmar	100	IG



Crédits photo : © ATALIAN - Christel Sasso  
Executive Studio (Claire-Lise Havet, Edouard Meyer) -  
Abaca Corporate - Shutterstock  
Conception graphique : factorysantelli.com  
© ATALIAN GLOBAL SERVICES

---

### Siège social

56 rue Ampère - 75017 Paris - France  
Tél. : +33 (0)1 55 53 03 00

[atalian.com](http://atalian.com)